

818^{ème} Séance

Séance Publique
du jeudi 10 décembre 2018

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 21 FÉVRIER 2020 (N° 8.474)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

I. EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2019 (p. 2752)

**SECONDE SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2018**

—
**Séance Publique
du lundi 10 décembre 2018**
—

Sont présents : M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National ; Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, Vice-Présidente du Conseil National ; Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, MM., Pierre BARDY, Daniel BOERI, Mme Corinne BERTANI, M. Thomas BREZZO, Mme Michèle DITTLOT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI M. Jean-Louis GRINDA, Mlle Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX et Pierre VAN KLAVEREN, Conseillers Nationaux.

—
Absent excusé : M. José BADIA, Conseiller National.
—

Assistent à la séance : S.E. M. Serge TELLE, Ministre d'Etat ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme ; M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie ; M. Didier GAMERDINGER, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Gouvernement ; Mme Sophie VATRICAN, Directeur du Budget et du Trésor.

Assurent le Secrétariat : Mme Virginie COTTA, Chef de Cabinet du Président ; M. Philippe MOULY, Secrétaire Général ; Mme Elodie KHENG, Conseiller en charge du Budget et de l'Economie ; Mme Maryse BATTAGLIA, Chargé de Mission pour les Affaires Sociales ; M. Olivier PASTORELLI, Secrétaire en Chef ; M. Yann BERTRAND, Chargé de Mission pour le Budget et l'Economie ; Mme Marie-Laure PEPINO, Secrétaire ; Mlle Audrey VINCELOT, Attachée Principale.

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALERI, Président du Conseil National.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, cher public présent dans cet enceinte, chers compatriotes, chers téléspectateurs, chers amis de la Principauté qui nous suivent aussi sur Monaco Info et Internet, la séance est ouverte.

En liminaire, il me revient d'excuser l'absence de Monsieur Patrice CELLARIO, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur, de Monsieur Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération, ainsi que celle de notre collègue José BADIA qui est actuellement en déplacement pour représenter notre Assemblée à Paris, dans une réunion d'une Commission du Conseil de l'Europe.

Comme traditionnellement, je vous rappelle que cette Séance Publique est retransmise en direct sur la chaîne Monaco Info, ainsi que sur le site internet du Conseil National www.conseilnational.mc, sur Youtube et Facebook.

I.

**EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL
RECTIFICATIF DE L'ETAT
POUR L'EXERCICE 2019**

M. le Président.- Je passe à présent la parole à Madame le Directeur du Budget et du Trésor pour la lecture du rapport gouvernemental.

Mme le Directeur du Budget et du Trésor.- Merci, Monsieur le Président.

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2019 :

Le Budget Primitif 2019 affiche un excédent de recettes de 3,7 M€.

L'effort poursuivi depuis plusieurs exercices, tant en matière de maîtrise des dépenses que de renforcement de l'attractivité de la Principauté a donc porté ses fruits. En effet, la démarche de rééquilibrage, initiée en 2011 et confirmée depuis 2012, se poursuit avec des excédents de recettes en 2018 et 2019.

En premier lieu, il convient de souligner les nouvelles orientations suivantes :

- Dans le cadre de la Transition Numérique engagée par le Gouvernement avec la nomination du Délégué Interministériel, quatre missions majeures devraient être menées pour accélérer cette transition à Monaco :

1. Développer les plateformes numériques de la Principauté (Cloud, Gestion électronique des documents, postes de travail, capteurs pour smart-city, formation des agents et fonctionnaires, réseaux sécurisés...);

2. Faire de Monaco une smart-city en utilisant le numérique pour contribuer à la mobilité, la consommation d'énergie, les déchets, le tourisme...;

3. Faire de Monaco une smart country en utilisant le numérique pour contribuer à la santé, à l'éducation, à la sécurité ;

4. Positionner Monaco dans le monde et développer des modèles économiques via sa stratégie numérique.

Ce projet a donné lieu à la création d'une structure dédiée dénommée « Délégation Interministérielle chargée de la transition numérique » (D.I.T.N).

Cette entité, à vocation interministérielle, placée sous l'autorité administrative du Secrétariat Général du Gouvernement et sous l'autorité opérationnelle du Délégué doit assurer ainsi une nouvelle gouvernance et une nouvelle organisation qui fédèrera l'ensemble des intervenants majeurs actuels de l'Administration dans le domaine du numérique. L'aboutissement de ces transformations a été établi avec un objectif à trois ans. Le Budget 2019 traduit cette priorité et prévoit à ce titre des investissements à la hauteur des résultats attendus, à savoir 32,6 M€.

- Dans le cadre de la politique du logement conduite par le Gouvernement, une majoration significative des crédits d'acquisitions (quadruplement des inscriptions primitives qui sont portées à 60 M€) traduit le nouvel élan donné à cette politique publique pour permettre l'acquisition de biens immobiliers à but social dans la perspective de la réalisation

d'opérations à usage de logements domaniaux. Cette dynamique, rendue également possible grâce à la contrepartie des recettes d'opérations de surdensification, se traduit parallèlement par des efforts budgétaires conséquents consacrés aux opérations intermédiaires de construction domaniale (40 M€ contre 10 M€ au BP 2018). Ce sont ainsi, sur ces seuls articles, au moins 100 M€ qui sont consacrés à cette politique du logement au B.P. 2019.

- Dans le cadre de la politique d'éducation ambitieuse menée depuis des années par le Gouvernement, une nouvelle dynamique est impulsée dans le cadre de l'enseignement scolaire avec le développement du numérique non seulement à travers les matériels mis à disposition (équipements informatiques du plan numérique scolaire) mais également dans les méthodes et enseignements mis en œuvre (e-éducation, coding, ...). En outre et comme suite aux échanges intervenus à ce sujet avec les élus du Conseil National, la majoration évoquée de 50 % des bourses allouées à l'enseignement supérieur est mise en œuvre dans le cadre du Budget Primitif 2019. Ainsi, sur ces seuls thèmes, c'est une majoration globale de + 47 % des crédits dédiés qui est opérée.

- Dans le cadre de la Transition Energétique, une inscription complémentaire significative en dépenses de subvention est opérée qui traduit la prise en charge par l'Etat de l'avance faite jusqu'ici par la SMEG.

Par ailleurs, les actions mises en œuvre dans le cadre du Budget Primitif 2019 sont les suivantes :

- L'abondement conséquent du Compte Spécial du Trésor « Avances dommages » (43,3 M€ en dépenses et 1,2 M€ en recettes) afin de retracer les dépenses (travaux, relogements) et mesures d'accompagnement (réduction de loyers et charges) mises en œuvre dans le cadre du sinistre des Jardins d'Apolline ;

- Dans un contexte sécuritaire international, une priorité est donnée à la poursuite du renforcement des moyens en matière de sécurité nationale et de sécurité numérique avec notamment des projets destinés à la sécurisation des établissements d'enseignement et des systèmes d'information ;

• L'accentuation des opérations d'entretien et de maintenance du patrimoine ;

• Le renforcement de l'Aide Publique au Développement conformément aux nouvelles dispositions (majoration de + 2 M€ par an à compter de 2018).

Au-delà de ces actions nouvelles, les actions en matière sociale, culturelle, sportive, d'éducation et de qualité de vie continuent à être des priorités du

Budget Primitif 2019 de l'Etat.

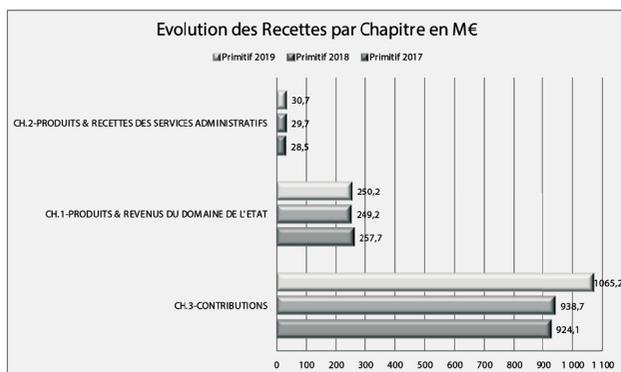
Le Budget se situe autour de 1,3 milliard d'euros et se présente synthétiquement comme suit :

Recettes	1 346,1 M€
Dépenses ordinaires	902 M€
Dépenses d'équipements & d'investissements	440,4 M€
Total Dépenses	1 342,4 M€
Excédent de recettes	3,7 M€

	Primitif 2018	Rectificatif 2018	Primitif 2019	PR 2019 / PR 2018 en %	PR 2019 / RE 2018 en %
Recettes	1 217 584 000 €	1 289 183 800 €	1 346 121 700 €	10,6 %	4,4 %
Dépenses (Hors Programmes)					
Section 1 - Dépenses de souveraineté	48 633 100 €	48 358 100 €	49 139 500 €	1,0 %	1,6 %
Section 2 - Assemblée et corps constitués	7 695 500 €	7 962 500 €	8 208 700 €	6,7 %	3,1 %
Section 3 - Moyens des services	279 236 000 €	280 153 300 €	288 128 200 €	3,2 %	2,8 %
Section 4 - Dépenses Communes	180 555 800 €	184 090 300 €	190 456 500 €	5,5 %	3,5 %
Section 5 - Services publics	39 493 300 €	44 236 300 €	43 605 300 €	10,4 %	- 1,4 %
Section 6 - Interventions publiques	278 025 600 €	288 660 100 €	311 236 200 €	11,9 %	7,8 %
Section 7 - Equipements et investissements	363 755 200 €	407 458 800 €	434 410 700 €	19,4 %	6,6 %
Total Dépenses (hors programmes)	1 197 394 500 €	1 260 919 400 €	1 325 185 100 €	10,7 %	5,1 %
Coût Total des Programmes Retenus	18 239 000 €	18 239 000 €	17 210 400 €	- 5,6 %	- 5,6 %
Total Dépenses	1 215 633 500 €	1 279 158 400 €	1 342 395 500 €	10,4 %	4,9 %
Excédent de recettes / dépenses	1 950 500 €	10 025 400 €	3 726 200 €	91,0 %	- 62,8 %

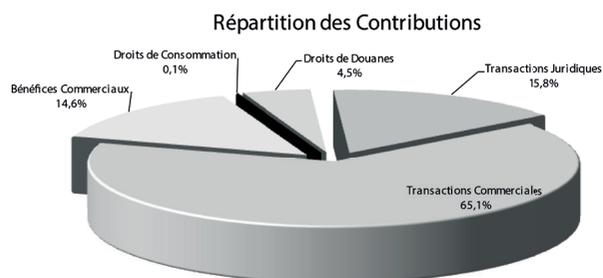
I – Recettes

Les recettes sont en hausse de + 10,6 % (soit + 128,5 M€) par rapport au Budget Primitif 2018. L'évolution des recettes de 2017 à 2019 se décompose comme suit :



1) Les Contributions

En augmentation globale de + 13,5 % par rapport au Budget Primitif 2018, elles se répartissent comme suit :



Les recettes de ce chapitre enregistrent des variations dans les quatre domaines principaux suivants :

a) Les droits de douane

Les droits de douane augmentent de + 8 M€, soit + 20 % par rapport au Budget Primitif 2018.

Le Budget Primitif 2019 est estimé au niveau du forfait douanier 2017 (42,5 M€) ajusté d'une hausse du rendement de taxes sur les énergies (la Taxe Intérieure de Consommation sur l'Electricité - T.I.C.F.E., la Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel - T.I.C.G.N. et la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques - T.I.C.P.E.).

En effet, l'augmentation du produit de la T.I.C.F.E. fait suite à la fusion, à compter de 2016, de la T.I.C.F.E. et de la Contribution au Service Public de l'Electricité (C.S.P.E.). Ainsi, les recettes de cette taxe correspondent, à compter de 2017, à un rendement en année pleine. Tandis que la hausse des recettes de la T.I.C.P.E. et de la T.I.C.G.N. est due à de nouvelles majorations de la composante carbone.

Ainsi, par le jeu du mécanisme des acomptes et des soldes, le montant des recettes à percevoir en 2019 est estimé à 48 M€ contre 40 M€ prévus au Budget Primitif 2018.

b) Les droits sur les transactions juridiques

Les transactions juridiques affichent globalement une hausse de + 3,5 % par rapport au Budget Primitif 2018, soit + 5,6 M€, qui s'explique par :

- l'augmentation des droits de mutation (+ 4 M€, soit + 3,5 %). En effet, au regard des recettes enregistrées au cours du 1^{er} trimestre 2018 des droits de mutations sur ventes de biens immobiliers, il semble cohérent de prévoir une inscription à la hausse en 2019 ;
- la hausse des recettes issues des droits sur les autres actes civils administratifs (+ 2,5 M€, soit + 9,1 %) en raison de la reprise du marché immobilier observée en 2018 ;
- la hausse des droits de timbres (+ 100 K€, soit + 10 %) ;
- la diminution des recettes issues de la fiscalité de l'épargne des non-résidents (- 1 M€, soit - 99,9 %) ;

c) Les recettes de T.V.A.

Elles augmentent de + 14,5 %, soit + 88 M€ par rapport au Budget Primitif 2018 et se décomposent de la façon suivante :

	Primitif 2018	Primitif 2019	PR 2019 / PR 2018 en valeur	PR 2019 / PR 2018 en %
TVA issue du compte de partage	112 000 000	115 000 000	3 000 000	2,7%
TVA perçue à Monaco	493 000 000	578 000 000	85 000 000	17,2%
TOTAL	605 000 000	693 000 000	88 000 000	14,5%

Les sommes à recevoir au titre du compte de partage sont en hausse par rapport à 2018 (+ 3 M€, soit + 2,7 %), soit un total de 115 M€ pour 2019.

S'agissant des recettes issues des encaissements nets perçus à Monaco, elles sont prévues à la hausse de + 85 M€ (soit + 17,2 %). Cette hausse est due, d'une part, à une augmentation de la TVA « immobilière » (+ 5 M€), et, d'autre part, à la hausse de la TVA « interne » (+ 90 M€). Cette augmentation est relativisée par la hausse des restitutions (+ 10 M€).

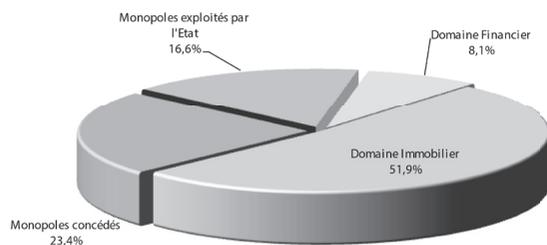
d) L'impôt sur les bénéfices commerciaux (I.S.B.)

Les recettes issues de l'impôt sur les bénéfices sont estimées à 155 M€, soit en hausse par rapport au Budget Primitif 2018 (+ 25 M€, soit + 19,2 %). En effet, les encaissements étant essentiellement constitués d'acomptes liquidés sur la base des bénéfices de l'année 2018 non connus à ce jour, il est prévu une augmentation de l'inscription au regard de la progression soutenue des recettes brutes observée en 2018 et du fait que les nettes de l'exercice 2019 ne devraient pas être affectées par un niveau élevé de restitutions.

2) Les produits et revenus du domaine de l'Etat

D'un montant global de 250,2 M€, les recettes de ce chapitre sont en hausse de + 970,1 K€ (soit + 0,4 %) par rapport au Budget Primitif 2018. Elles se répartissent comme suit :

Répartition des produits et revenus du domaine de l'Etat



On note les mouvements dans les domaines suivants :

a) Domaine Immobilier

En hausse de + 16,9 %, soit + 18,8 M€, les évolutions du domaine immobilier concernent :

- Les produits de cessions, qui sont revus à la hausse, soit + 13,6 M€, dans la perspective d'une perception de droits immobiliers divers due à des projets de surdensification ;
- Le domaine immobilier au sens strict, qui est en hausse de + 4,1 %, soit + 3 M€, en raison essentiellement des revenus issus des immeubles bâtis (+ 4,2 %, soit + 2,4 M€). Cette variation s'explique principalement par la prise en compte en année pleine des loyers des immeubles « L'Engelin » et « U Pavayùn » ;
- Les Parkings Publics affichent une hausse de + 6,4 % soit + 2,3 M€. Cette augmentation s'explique par la hausse des droits de stationnement (+ 2,2 M€, soit + 6,5 %) en raison de la mise en exploitation à compter du 1^{er} janvier 2018 du parc de stationnement « Villa l'Engelin » et en tenant compte de la nouvelle tarification au 1^{er} janvier 2018, tout en conservant l'hypothèse d'un maintien de la fréquentation constatée.

b) Monopoles

➤ Monopoles exploités par l'Etat : on constate une diminution globale des recettes de - 8,6 % soit - 3,9 M€. Les principales évolutions concernent :

- Eaux – Extension du Réseau : - 37,5 % (soit - 3 M€). L'inscription en recette d'un montant de 5 M€ correspond au reversement, au Budget

de l'Etat, d'une partie du solde créditeur du Compte Spécial du Trésor n° 81.25 « Développement des approvisionnements en eau ». En 2018, ce reversement est destiné à retracer en recettes du Budget général la participation de l'Etat au titre de la rénovation de la station d'épuration des eaux (dont les travaux ont débuté en 2017) ;

- Régie des Tabacs : - 9,4 % (soit - 1,7 M€) en raison, d'une part, de la diminution des recettes de « tabacs » (- 1,9 M€) liée à l'impact, sur le volume des ventes, de la hausse des prix de vente des paquets de cigarettes relativisé par le transfert des consommateurs de cigarettes sur les ventes de « tabacs à chauffer », et, d'autre part, du développement des dispositifs électroniques (+ 260 K€) ;
 - Postes et Télégraphes : + 3,8 % (soit + 616 K€) lié principalement à la hausse des recettes postales ;
 - Publications Officielles : + 9,4 % (soit + 116,5 K€) en raison de l'augmentation des « insertions et annonces légales » liée à l'ajustement des prévisions en fonction des résultats constatés lors des exercices précédents, conjuguée à une revalorisation des tarifs de 3,4 % ;
- ↘ Monopoles concédés : les recettes sont stables (+ 12,9 K€), en raison notamment :
- SAM d'Exploitation des Ports : + 15,5 % (soit + 1,7 M€) en raison d'une augmentation du chiffre d'affaires prévisionnel ;
 - Monaco Telecom : + 3,6 % (soit + 243 K€). La marge brute des services concessifs de l'exercice N-1, servant de base de calcul au versement des acomptes pour l'exercice 2018, étant prévue en léger recul de - 0,5 % pour 2018, la prévision 2019 s'élève à 7.033.000 € dont 7,07 M€ d'acomptes et - 37,9 K€ de régularisation du solde de la redevance 2018.

Relativisée par :

- Société des Bains de Mer : - 4,8 % (soit - 1,7 M€). Le montant de la contribution annuelle perçue par l'Etat est calculé par l'application du taux de redevance de 15 % au montant prévisionnel des recettes du secteur Jeux de l'exercice 2018/2019, soit 219.000.000 € ;
- PMU/LOTO : - 11,8 % (soit - 240 K€). Le montant prévu est déterminé au regard de l'évolution des recettes de ces dernières années.

c) Domaine financier

Les recettes du domaine financier, d'un montant de 20,4 M€, diminuent de - 40,5 %, soit - 13,9 M€ en raison principalement de la baisse des dividendes de Monaco Telecom (- 13,9 M€) due à la politique d'investissement de la société ; en effet, dans le cadre de la stratégie de développement international de Monaco Telecom visant à construire une présence régionale dans le bassin méditerranéen, Monaco Télécom a procédé à l'acquisition, courant 2018, du second opérateur de Télécommunications à Chypre, opérateur de taille comparable et présentant un potentiel d'optimisation et de développement substantiel ; la diminution, en 2018 comme en 2019, des dividendes versés par Monaco Telecom est ainsi liée au financement de cette opération.

3) Les produits et recettes des services administratifs

L'évolution à la hausse de ce chapitre de + 3,5 %, soit + 1 M€ repose principalement sur les articles :

- ↘ Remboursement par les Etablissements privés et divers : + 300 K€, soit + 4,5 %. Cet article retrace les remboursements des salaires et des charges sociales par les organismes employant des fonctionnaires mis à leur disposition et par l'Office de Protection Sociale pour ce qui concerne des auxiliaires de vie scolaire. Ainsi, cette hausse s'explique principalement par l'augmentation du nombre de personnes concernées ;

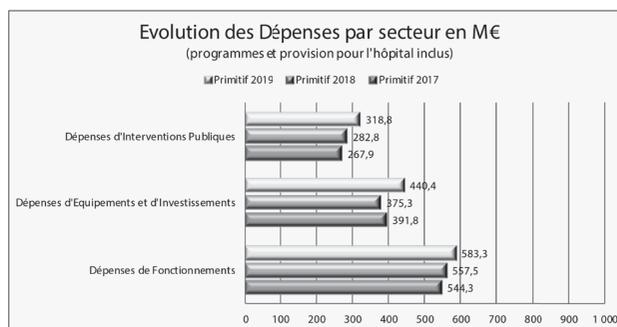
- ✎ Service de la Circulation : + 300 K€, soit + 5,4 % en raison de la hausse des encaissements des droits des estampilles et du nombre d'opérations « guichet » ;
- ✎ Musée des Timbres et des Monnaies : + 180 K€, soit + 54,5 % en raison principalement de la hausse des recettes issues des ventes de monnaies, d'une part, et des recettes diverses, d'autre part ;
- ✎ Héliport - Carburant : + 166 K€, soit + 17,3 %, cette augmentation résultant de la hausse attendue du nombre de litres vendus ;
- ✎ Commerce & Industrie – Brevets : + 148,3 K€, soit + 5 %. Cette hausse est due à l'augmentation des recettes liées aux brevets européens (+ 150 K€) ;
- ✎ Stade Louis II : + 144,2 K€ (soit + 2,3 %) en raison principalement de la hausse des recettes issues de l'exploitation du parking (+ 105 K€) et de la location de bureaux (+ 48 K€) ;
- ✎ Sécurité Publique – P.V./Alarmes : + 100 K€, soit + 7,9 % en raison de l'augmentation des recettes issues des « procès-verbaux » et de la vente de « véhicules saisis sur la voie publique » (+ 100 K€, soit + 8 %).

Ces hausses sont relativisées principalement par la baisse des articles suivants :

- ✎ Autres recettes : - 322,2 K€, soit - 31,2 %. Ces encaissements, imprévisibles par nature, sont estimés à 711.600 €, dont 500 K€ correspondant à une somme de principe (corrigée lors du Budget Rectificatif) et 126 K€ relatifs à la restitution de T.V.A. de l'Ambassade de Bruxelles ;
- ✎ Refacturations des contrôles réseaux radio : - 160 K€, soit - 76,2 % en raison du changement de mode d'autorisation de présence des opérateurs français sur le territoire de la Principauté et du nouveau protocole de mesure dont le coût sera moins élevé.

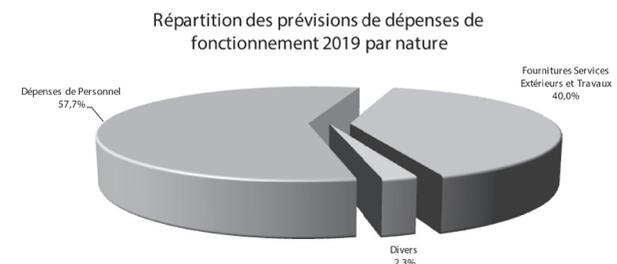
II – Dépenses

Le montant des prévisions de dépenses atteint 1.342.449.000 € pour l'exercice 2019, soit + 126,8 M€ (+ 10,4 %) de plus qu'au Budget Primitif 2018. L'évolution des dépenses par secteur se compose comme suit :



1) Les Dépenses de Fonctionnement

Elles augmentent de + 4,6 % entre les Budgets Primitifs 2018 et 2019, soit + 25,8 M€ et se répartissent comme suit :



Il convient de noter que, dans le cadre de la transition numérique engagée par le Gouvernement, la Délégation Interministérielle pour la Transition Numérique a pour mission de piloter un dispositif d'accompagnement et de mise en œuvre assurant cette transformation. Afin de mener à bien ce projet d'envergure qui entraîne une transformation des usages, ont été mis en place une nouvelle organisation des services dédiés au numérique au sein de l'Administration et des moyens financiers adaptés.

Elle est composée de :

- 3 Directions avec chacune une mission principale :

- o La Direction des Réseaux et Systèmes d'Information (DRSI) en charge de mettre en place et de gérer les plateformes numériques de la Principauté
 - o La Direction de l'Administration Numérique (DAN) en charge de gérer la transformation de l'Administration en interne et dans sa relation avec l'utilisateur
 - o La Direction du Développement des Usages Numériques (DDUN) en charge de gérer l'évolution de Monaco en tant que ville et Etat numérique.
- Une cellule Stratégie, Coordination et Juridique en charge de la coordination et la synchronisation de l'ensemble des projets numériques.

Ces missions se traduisent par un effort budgétaire important compte tenu des enjeux en termes de développement numérique. Ainsi, le budget entre 2018 (16,3 M€) et 2019 (32,6 M€) augmente fortement (+ 16,25 M€) avec les investissements indispensables à la mise en place de l'infrastructure nécessaire pour assurer la transition numérique de Monaco et les nouvelles missions de la D.I.T.N..

On relève également l'intégration de l'Agence Monégasque de Sécurité Numérique dans un chapitre relevant du Secrétariat Général du Gouvernement.

Enfin, le Service commercial « Postes et Télégraphes » est désormais rattaché au Département des Finances et de l'Economie dans un souci de cohérence par rapport à ses missions.

a) Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel comprennent les traitements des personnels mais également les charges sociales ainsi que les indemnités versées à des tiers. Elles augmentent globalement de + 3,2 % soit + 10,5 M€.

Les dépenses de traitements des personnels connaissent une hausse de + 2,7 %, soit + 5,5 M€ par rapport au Budget Primitif 2018.

Au Budget Primitif 2019, 40 postes supplémentaires ont été inscrits aux organigrammes fonctionnels des services.

Par ailleurs, la mise à jour aux organigrammes fonctionnels de 9 situations déjà prises en compte budgétairement a été effectuée ; de plus, les dégels et gels de postes comptabilisent 2 emplois budgétés supplémentaires.

Enfin, le transfert de compétence à la Mairie de la gestion de la Bibliothèque Caroline entraîne la suppression de 5 postes à laquelle s'ajoute la suppression d'un poste au Département des Relations Extérieures.

Concernant les charges sociales nettes, on note une évolution à la hausse de + 4,2 % par rapport au Budget Primitif 2018, soit + 4,8 M€.

Leur augmentation s'explique principalement par la hausse des charges brutes (+ 4 %, soit + 4,9 M€). On note ainsi l'augmentation des pensions et allocations de retraite (+ 3,9 M€, soit + 5,3 %), des prestations familiales (+ 1 M€, soit + 6,1 %). Les prestations médicales sont, quant à elles, stables (- 60,7 K€, soit - 0,2 %).

b) Les fournitures, services extérieurs et travaux

Ces dépenses sont en hausse de + 7,1 %, soit + 15,4 M€ en raison notamment des évolutions suivantes :

- ↳ L'augmentation des frais de fonctionnement de + 8 % soit + 3,3 M€ qui s'explique principalement par les évolutions à la hausse suivantes :
- l'augmentation des dépenses de transport du Palais Princier (+ 800 K€) ;
- l'effort porté sur la formation professionnelle avec l'augmentation des crédits inscrits (+ 700 K€) ; On note entre autres la mise place de modules de e-learning avec la mise en œuvre d'une plateforme et d'un espace de formation/lab digital ;

- la hausse des dépenses liées à l'informatique du Service des Parkings Publics (+ 472 K€) due à l'augmentation des dépenses relatives au développement d'une nouvelle Gestion des Abonnés Centralisée ;
- l'accroissement des dépenses relatives à la contribution à l'Office Européen des Brevets (+ 199 K€) avec une hausse parallèle des recettes ;
- la hausse des dépenses de fonctionnement du Conseil National au regard de ses besoins (+ 199 K€) ;
- l'augmentation des dépenses de publicité de la Direction du Tourisme et des Congrès (+165 K€) due notamment à l'augmentation des achats d'espaces publicitaires et à la réalisation de suppléments ou dossiers spéciaux dans la presse professionnelle (tourisme d'affaires, de loisirs et croisières) ;
- la hausse des dépenses d'expositions et foires de l'Office des Emissions de Timbres-Poste (+ 160 K€) compte tenu de l'organisation en 2019 de la manifestation biennale MonacoPhil.

Il est à noter la création de deux articles budgétaires, l'un, créé au budget Rectificatif 2018, concerne les dépenses informatiques de la Direction des Services Judiciaires afin de retracer ce type de dépenses, à hauteur de 208 K€ en 2019, et, l'autre concerne les déplacements nécessaires aux missions de la Délégation Interministérielle à la Transition Numérique (116 K€).

↘ Une augmentation des charges d'entretien, de prestations et de fournitures de + 3,9 %, soit + 2,2 M€ en raison :

- de la croissance des prestations de services téléphoniques du parc immobilier à usage public (+ 900 K€, soit + 19,6 %), poste cependant en baisse de - 200 K€ par rapport au Budget Rectificatif 2018 ;
- de l'augmentation des dépenses relatives à la location de locaux à usage administratif (+ 641,5 K€, soit + 19,4 %) ;

- des dépenses relatives au parc domanial loué (prise en compte de nouvelles acquisitions et de nouveaux appartements transférés du Fonds de Réserve Constitutionnel). On relève essentiellement la hausse de + 300 K€ (soit + 7,1 %) des charges foncières des immeubles en copropriété, de + 100 K€ (soit + 4 %) des charges locatives d'immeubles en copropriété ;
- de l'augmentation des dépenses d'eau, gaz, électricité et climatisation du parc immobilier à usage public (+ 181 K€) ;
- de la hausse des dépenses relatives au nettoyage des locaux du parc immobilier à usage public (+ 144 K€) au regard des besoins ;

Ces hausses sont relativisées par les diminutions suivantes :

- la baisse des frais de gestion des ressources de la Direction du Développement des Usages Numériques (- 130 K€).
- la diminution des dépenses relatives aux logements de fonction (- 125 K€), s'agissant plus particulièrement des Diplomates, au regard de leurs situations familiales et des postes à pourvoir.
- ↘ Une hausse des dépenses relatives au mobilier et matériel de + 19,4 %, soit + 3,5 M€, qui s'explique principalement par :
- l'augmentation de + 2,4 M€ des dépenses liées au matériel informatique des Services administratifs (+ 2,2 M€) et des établissements d'enseignement (+ 267,5 K€) ;
- l'augmentation d'achat de matériel de + 1 M€ pour le Direction de la Sûreté Publique ;
- la hausse de + 478 K€ des dépenses d'entretien de matériel de la Direction des Réseaux et Systèmes d'Information expliquée notamment par les licences et maintenance des sites du Gouvernement, de l'intranet, des logiciels en production, le filtrage internet, la GED et la maintenance annuelle du logiciel de badgeage ;

- l'accroissement de + 175 K€ des dépenses d'achat de kérosène par l'Aviation Civile, qui se fait en parallèle de l'augmentation des recettes correspondantes.

Ces augmentations sont relativisées par :

- l'absence d'inscription en 2019, contre 150 K€ l'an dernier, des dépenses d'achat de matériel du Service de l'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers ; ces dépenses étaient réalisées dans le cadre de la poursuite du programme de déploiement de nouveaux outils informatiques spécifiques performants ayant comme objectif de renforcer le suivi opérationnel de ce Service.
 - La baisse de - 140 K€ des dépenses liées au mobilier des Ambassades ;
 - La réduction de - 103 K€ des achats de matériel de communication de la Direction du Tourisme et des Congrès dans le cadre d'un réajustement des besoins.
- ↳ Une augmentation des travaux d'entretien de + 5,1 %, soit + 2,1 M€. Cette hausse est principalement due à :
- la hausse de + 850 K€ des dépenses de petits travaux et entretien des locaux des Services Administratifs, réalisés essentiellement par le Service de Maintenance des Bâtiments Publics, dans le cadre de leur entretien courant ;
 - l'augmentation de + 620 K€ des dépenses d'entretien des passages publics ;
 - la hausse des dépenses relatives à l'entretien courant et exceptionnel des ouvrages maritimes de + 500 K€ ;
 - la hausse de + 197 K€ des dépenses de travaux d'entretien et de maintenance des Parkings Publics expliquée essentiellement par l'augmentation des dépenses de fournitures électriques.

Parallèlement, ces hausses sont relativisées par la baisse de - 100 K€ des dépenses relatives aux purges des falaises expliquée par l'inscription en

2018 d'un programme supplémentaire relatif aux études, inspections et travaux de sécurité.

- ↳ Une hausse des dépenses des Services Commerciaux et Services Publics concédés de + 7 %, soit + 4,3 M€.

Cette augmentation s'explique par la hausse des charges émanant des services publics concédés (+ 10,4 %) et, dans une moindre mesure, par celle des dépenses des services commerciaux (+ 0,9 %).

- Pour les Services commerciaux (+ 0,9 %, soit + 196 K€) :

Cette hausse est principalement due à l'augmentation de + 547 K€ des dépenses conventionnelles du compte de partage des Postes et Télégraphes expliquée notamment par la hausse des travaux d'aménagement et de réparation des bureaux de Poste de la Principauté et de + 300 K€ des dépenses de T.V.A. relatives aux locaux commerciaux de l'Etat.

Parallèlement, on note la baisse de - 600 K€ des dépenses d'achats de marchandises de la Régie des Tabacs en raison de la baisse des volumes de vente du tabac et de la hausse des prix de cession, relativisées par le développement des dispositifs électroniques.

- Pour les Services publics concédés (+ 10,4 %, soit + 4,1 M€) :

La hausse constatée par rapport à 2018 est due principalement à l'augmentation de + 4,5 M€ des dépenses de collecte et d'incinération liée principalement au traitement des déchets valorisables énergétiquement et de + 175 K€ des dépenses relatives aux transports publics.

Parallèlement, on relève la baisse de - 700 K€ des dépenses relatives au nettoyage de la ville au regard de la consommation réelle attendue.

c) Les frais financiers

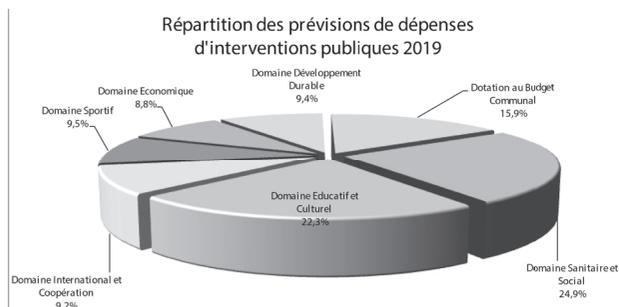
Ces dépenses sont en diminution de - 18,1 %, soit - 149,2 K€ principalement par la diminution de - 140 K€ des bonifications relatives aux Contrats Habitation Capitalisation qui passent de 200 K€ à 60 K€, au regard des résultats constatés lors des

exercices précédents.

2) Les Dépenses d'Interventions Publiques

Les dépenses d'interventions publiques affichent une hausse de + 12,7 % soit + 36 M€, par rapport au Budget Primitif 2018.

La répartition des interventions publiques se décompose comme suit :



a) Le Budget Communal

La dotation globale accordée à la Mairie, arrêtée à 50,8 M€, est en hausse de + 5,4 %. La dotation forfaitaire connaît une augmentation de + 5,1 % alors que la dotation spéciale est légèrement majorée de + 7,9 %.

En effet, la dotation de fonctionnement est établie, d'une part, sur la base de l'évolution budgétaire des moyens propres et des dépenses communes des services de l'Etat (soit + 4,3 %), et, d'autre part, elle tient compte des ajustements sur les dépenses réelles des exercices antérieurs. Par ailleurs, des ajustements à la hausse viennent prendre en compte l'impact du transfert sous gestion municipale, à compter de janvier 2019, de la Bibliothèque-Ludothèque Princesse Caroline. A l'inverse, la dotation communale est ajustée à la baisse pour tenir compte de la création de l'allocation Handicap Vieillesse, du ressort de l'Etat, qui va se substituer partiellement à l'allocation nationale vieillesse versée à cette catégorie de bénéficiaires par la Mairie. Enfin, comme les précédentes années, l'impact à la baisse, sur les recettes propres de la Mairie, des travaux de l'opération d'entrée de ville (Jardin Exotique et restaurant la Chaumière) ainsi qu'une participation aux coûts de mise en œuvre du renforcement des mesures de sécurité dans le cadre des manifestations organisées par la Mairie sont intégrés au montant de la dotation. Au Budget Primitif 2018, elle s'élève à 44.548.300 €.

La dotation spéciale atteint les 6.236.200 € soit + 7,9 % par rapport au Budget Primitif 2018. En effet, elle est répartie de la manière suivante :

- des dépenses pour le compte de l'Etat qui ont été arrêtées à 5.426.200 € (soit + 4,8 %). Elles sont constituées des subventions sportives de fonctionnement pour 3,6 M€ (+ 172,3 K€, soit + 5 %) et des subventions sportives extraordinaires pour 1,5 M€ (+ 74,9 K€, soit + 5,3 %), des frais relatifs à la Fête Nationale (175 K€) et des frais relatifs à la préparation des élections (170 K€) ;
- des dépenses d'investissements, qui ont été estimées à 810 K€, sont destinées à la réfection des façades du marché de la Condamine et à la poursuite des investissements dans la perspective du projet relatif à la Carte d'Identité Monégasque.

b) Le domaine sanitaire et social

Le domaine social et sanitaire est en hausse de + 8 % (soit + 5,9 M€) à 79,3 M€ du fait principalement de la poursuite d'une politique sociale ambitieuse menée par l'O.P.S. en faveur des personnes âgées dépendantes et handicapées (+ 1,9 M€) portant l'intervention publique vis-à-vis de cette entité à plus de 30 M€. Les autres majorations concernent la subvention d'équilibre du CHPG (+ 1,05 M€) et consacrent l'effort consenti en matière d'aide nationale au logement (+ 800 K€ à 8,8 M€) et de bourses d'études (+ 1,3 M€ à 4,1 M€). En effet, le Gouvernement entend poursuivre l'accompagnement des étudiants monégasques dans leurs études supérieures au travers d'une double revalorisation du dispositif de bourses d'études :

- d'une part, par une prise en charge accrue des frais de scolarité et de logement des étudiants, en particulier pour les études suivies dans les grandes et très grandes écoles et dans des villes réputées chères en termes de logement ;
- d'autre part, par un accroissement sensible de l'aide financière apportée aux étudiants poursuivant des études dans des filières de formation jugées comme stratégiques pour la Principauté.

On note également les évolutions suivantes :

- la majoration des crédits d'aides aux travailleurs de 160 K€, soit + 10,5 % portant l'inscription à 1,7 M€, du fait de l'inscription de crédits provisionnels, sachant que certaines mesures, à caractère d'urgence, qui visent à compenser les pertes de salaires des salariés peuvent avoir un coût important lorsqu'elles sont accordées ;
- la hausse des mesures de mobilité pour les personnes handicapées de + 100 K€ compte tenu d'un programme plus important de mises aux normes de l'accessibilité aux bâtiments publics conformément à la loi n°1.441 du 5 décembre 2016 relative à l'accessibilité du cadre bâti.

c) Le domaine éducatif et culturel

Le domaine éducatif et culturel est en hausse de + 7,1 M€ (soit + 11,1 %) par rapport au Budget Primitif 2018. Ainsi, on peut noter les évolutions suivantes :

- l'augmentation de la subvention accordée à l'Institut/Musée Océanographique (+ 3,8 M€, soit + 74,7 %) en raison de la poursuite du soutien financier du Gouvernement d'un nouveau pôle de développement du Musée Océanographique (4,8 M€ contre 2,035 M€ l'an dernier, car l'Institut bénéficie d'une majoration exceptionnelle dans le cadre du plan de soutien destiné au financement de projets d'investissements) et du partenariat envisagé entre la Principauté et les « Explorations de Monaco » (4 M€ contre 3 M€ l'an dernier) qui devrait couvrir une période de trois années durant lesquelles Monaco prévoit de l'utiliser pour un projet scientifique, politique, pédagogique et médiatique ;
- la majoration des subventions allouées au Pôle Danse (+ 1,6 M€, soit + 19,1 %) et à l'Opéra de Monte-Carlo (+ 1,2 M€, soit + 61,4 %) en raison principalement de la compensation de la perte d'un sponsor important (1,2 M€) ;
- l'augmentation de la subvention accordée à l'Institut Audiovisuel de Monaco (+ 583 K€, soit + 46,3 %) liée essentiellement à l'installation en année pleine dans les nouveaux locaux de l'immeuble l'Engelin et à l'augmentation des dépenses relatives à la diffusion culturelle, à la mise à jour des équipements informatiques et techniques et à la création de 2 postes en 2019 ;
- le montant de la subvention accordée au Nouveau Musée National est en hausse par rapport au Budget Primitif 2018 et s'élève à 3,8 M€ (soit + 11,3 %) ;
- la subvention aux établissements d'enseignement privé augmente de 296 K€ (soit + 2,8 %) ; cette variation s'explique par l'augmentation des dépenses de personnel, l'augmentation des frais de nettoyage et des frais généraux et d'acquisition de matériels numériques ;
- l'article « subventions diverses » est porté à 888,2 K€ contre 723,7 K€ au Budget Primitif 2018, soit + 164,5 K€ ; Les soutiens apportés à l'activité cinématographique en Principauté à hauteur de 35 K€ et à Anthéâtre à hauteur de 210 K€ sont reconduits à l'identique. De plus, en 2019, est inscrit un programme de 250 K€ dans le cadre d'une collaboration Orchestre Philharmonique de Monte Carlo / Ballets de Monte Carlo pour la Semaine de Monaco à Paris ;
- l'augmentation de la subvention accordée au Printemps des Arts (+ 145 K€, soit + 10,3 %) en raison de la prise en compte des reliquats de charges du Centre de Rencontres Internationales et d'une provision pour charges pour 2019 ;
- la hausse de l'article « Culture - Contributions » de + 106,3 K€ (soit + 7 %) en raison de la hausse de l'aide à la location de salles attribuée à l'Opéra de Monte-Carlo ;
- le montant de la subvention accordée au Centre Scientifique est en baisse par rapport au Budget Primitif 2018 et s'élève à 5,5 M€ (soit - 11,1 %) ;

- la baisse des manifestations culturelles de - 410,7 K€ (soit - 3,9 %) en raison de la minoration de la subvention à Monaco Mediaparc (- 930 K€) et également des frais de déroulement, l'an dernier, de la campagne électorale (- 384 K€) tandis que les inscriptions pour les manifestations nationales et pour les manifestations culturelles du Grimaldi Forum connaissent chacune une majoration de 400 K€, soit + 800 K€.
- la diminution de la subvention accordée à l'Orchestre Philharmonique de Monaco (- 130,9 K€, soit - 1,5 %) ; en effet, d'une part, la baisse de contribution d'un sponsor est compensée à hauteur de 50 K€, et, d'autre part, la programmation d'une tournée exceptionnelle en Asie en 2018 (finalement abandonnée) n'a pas été reconduite.

d) Le domaine international et coopération

Ce domaine connaît une augmentation de + 18,3 %, soit + 4,5 M€ en raison des évolutions suivantes :

- le renforcement substantiel de + 2,2 M€ des crédits de l'Aide Publique au Développement pour atteindre un total prévisionnel de 18,9 M€. En effet, la tendance définie sur 2018-2020 est une majoration de 2 M€ environ chaque année afin d'atteindre l'objectif de 20 M€ d'A.P.D. en 2020. De plus, des contributions volontaires et obligatoires et notamment celles des organisations internationales sont désormais éligibles à l'A.P.D. (81,4 K€). Enfin, un montant de 1 M€ prélevé sur le Fonds Vert National est affecté à la contribution au Fonds Vert pour le Climat rattaché à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ;
- l'augmentation des crédits des « Conférences Internationales » (+ 3 M€) en raison de l'accueil de la Conférence Ministérielle de la Francophonie au mois d'octobre 2019 (2,6 M€), de l'organisation d'une réunion du Groupe International d'Experts sur le Climat, organisée en septembre 2019, en partenariat avec la Fondation Prince Albert II dans laquelle sera présentée le

rapport « Océan » (500 K€), de l'accueil à Monaco d'un Comité permanent de la Convention Alpine (programme de 50 K€) et de l'organisation de manifestations dans le cadre des 100 ans de l'Organisation Hydrographique Internationale (30 K€) ;

- le montant de la subvention accordée à Monaco Inter Expo est en légère hausse par rapport au Budget Primitif 2018 et s'élève à 600 K€, soit + 15 K€ (+ 2,6 %).

e) Le domaine sportif

Le domaine sportif est en baisse de - 2,1 %, soit - 635,7 K€, en raison principalement de la diminution de l'article « Manifestations sportives » (- 1,2 M€) compte tenu notamment de l'organisation, en 2018, d'un tournoi international de Boxe en Principauté (1,2 M€) et de la minoration de la subvention accordée à l'A.C.M. sur l'article « Epreuves Sportives Automobiles » (- 470 M€) du fait d'une part de l'absence de la manifestation biennale du Grand Prix Historique (- 0,5 M€) et d'autre part, compte tenu de la majoration de la subvention pour le Rallye de Monte-Carlo (+ 30 K€ ainsi portée à 2,280 M€).

On note également la hausse de la subvention versée Yacht Club de Monaco (+ 500 K€, soit + 55,6 %) liée au programme concernant le projet Malizia Autour du Monde ; il concerne la participation de la Principauté à diverses courses de voile autour du monde entre 2018 et 2021 dont notamment les Routes du Rhum solo IMOCA, la Transat Jacques Vabre et le Vendée Globe.

Est également à noter la hausse de la subvention allouée au Comité Olympique Monégasque (+ 280 K€, soit + 15,6 %) compte tenu des événements prévus en 2019 et notamment de la participation de la Principauté aux 18èmes Jeux des Petits Etats d'Europe pour un montant de 420 K€. Les autres inscriptions concernent : la participation au 14ème Festival Olympique de la Jeunesse Européenne d'Hiver pour un montant de 29 K€, la participation aux 2èmes Jeux Européens pour un montant de 133 K€, la participation au Festival Olympique de la Jeunesse d'Eté pour un montant de 57 K€, la participation aux 1er Jeux Mondiaux de Plage pour un montant de 89 K€.

f) Le domaine économique

Ce domaine est en hausse de + 18,7 %, soit + 4,4 M€ en raison principalement de :

- l'inscription réalisée à l'article 609.221 « Participation Réseau Télé » (2,95 M€) qui enregistre le coût de la participation de l'Etat au plan de déploiement de la fibre dans l'ensemble des bâtiments et appartements de la Principauté (nouvel avenant au contrat de concession avec Monaco Telecom), justifiant ainsi une charge de 2,6 M€ en 2019, ainsi que la subvention de 350 K€ pour le réseau internet Ultra Haut Débit issue de l'actuelle concession ;
- la hausse des dépenses d'intervention économique de + 659 K€ (soit + 24,2 %) qui est liée essentiellement à la mise en place d'un Pass StartUp Programme pour 434 K€, afin d'accompagner et de compléter les actions liées à l'activité de Monacotech et les mesures prévues dans le cadre de Monaco Boost. A noter également un montant de 200 K€ alloué pour la manifestation de remise des World Rugby Awards ;
- l'inscription de 500 K€ pour le programme « Monaco Boost » dont l'objet est la mise en place d'un Centre d'Affaires, avec une ouverture prévue en 2019, permettant d'accueillir les jeunes nationaux et les Sociétés issues de projets développés au sein de Monacotech ;
- l'augmentation des dépenses d'études économiques (+ 260,2 K€) ; elle concerne les études économiques réalisées par les différents départements dans leur domaine de compétence (experts mandatés dans le cadre de négociations diverses : Union Européenne, OCDE, fiscalité internationale, domaine financier, conseil stratégique pour l'attractivité,...) ;
- la minoration de la subvention accordée à l'Exploitation du Grimaldi Forum de - 500 K€ (soit - 7,1 %) compte tenu d'une prévision de son chiffre d'affaire en augmentation de 2 % et des réservations confirmées pour 2019.

g) Le domaine développement durable

Ce domaine est en forte augmentation de + 12 M€ en raison principalement de la hausse de l'article « Transition Energétique » (+ 12,2 M€) due à la prise en charge par l'Etat de l'avance faite jusqu'ici par la SMEG : ainsi, la majoration de l'article « Transition Energétique » liée au choix de reverser sans délai à la SMEG, un montant de 10,8 M€ au titre de la compensation tarifaire de l'exercice 2018 et des trois premiers trimestres de l'exercice 2019. Cet article est aussi doté pour la quatrième année consécutive de 5 M€ afin de permettre l'abondement au CST relatif au « Fonds Vert National ».

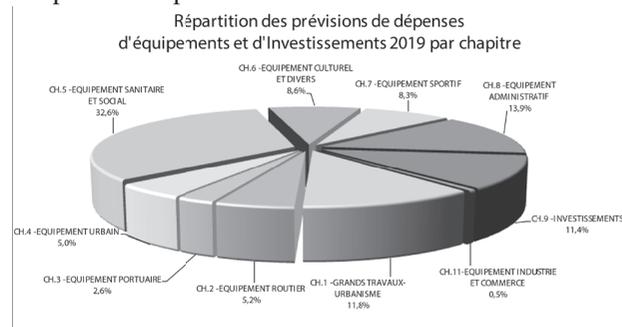
On note également la diminution de - 124,5 K€ de l'article « Aide au Développement Durable » en raison de la baisse des inscriptions concernant uniquement les programmes.

3) Les Dépenses d'Équipement et d'Investissements

Les dépenses d'équipement et d'investissements s'établissent à 440.355.700 € et sont en hausse de + 65 M€ (+ 17,3 %) par rapport au Budget Primitif 2018.

Ainsi, en marge des inscriptions nécessaires à la poursuite des opérations en cours, ce budget consacre un effort supplémentaire d'investissement dans des opérations présentant un intérêt stratégique pour l'avenir en termes de d'urbanisation et d'équipements publics, ainsi qu'en opérations permettant de renforcer la politique du logement et la Transition Numérique de la Principauté, projet phare de cet exercice.

Les prévisions de dépenses d'investissements par chapitre se répartissent comme suit :



Les mouvements les plus significatifs, dans l'ordre des chapitres comptables du Budget sont les suivants :

a) Les grands travaux d'urbanisme

Ce chapitre s'élève à 51,9 M€ contre 60,1 M€ au Budget Primitif 2018, en baisse de - 8,2 M€, soit - 13,7 %. Cela est principalement dû à la diminution des crédits destinés à l'Ilot Pasteur (- 11,5 M€) comprenant la construction du nouveau collège, de la médiathèque, d'une salle polyvalente etc ... en raison d'un décalage du lot comprenant les terrassements, le soutènement et le génie civil suite à un appel d'offres rendu infructueux.

On relève également la diminution, dans une moindre mesure, des dépenses relatives à l'Ilot Charles III (- 710 K€) en raison de la fin de divers travaux de relogement préalables aux études du projet global, au Télécabine Jardin Exotique / Rocher (- 500 K€) suite au décalage de certaines études préliminaires et au Tunnel Descendant (- 405 K€), l'opération étant entièrement soldée.

On note parallèlement la hausse conséquente des inscriptions relatives à l'amélioration des accès ouest (+ 2,4 M€) afin de prendre en charge la participation de Monaco à la réouverture de la bretelle d'autoroute de Beausoleil et à l'amélioration du réseau ferroviaire (+ 1,1 M€), comportant une provision pour contribuer aux travaux d'amélioration des performances de la ligne Mandelieu-Vintimille et pour solder le paiement des travaux d'allongement des quais de la gare de Nice Riquier.

Par ailleurs, les crédits destinés aux études générales d'urbanisme et de grands travaux progressent également (+ 459 K€) afin de mener les diverses études de planification, de programmes et d'urbanisme, dont notamment le projet d'extension du Grimaldi Forum (1,85 M€) et de restructuration du Foyer Sainte Devote (300 K€).

Enfin, on relève également l'augmentation des dépenses relatives à l'Ilot Rainier III (+ 551 K€) afin de prendre en charge des travaux de mise à niveau des installations techniques GSM, fibre etc..., à l'Ilot Canton (+ 230 K€) pour couvrir des soldes de travaux et d'honoraires et à l'amélioration de la sécurité des Tunnels Routiers (+ 135 K€) afin de lancer les études pour la mise aux normes du Tunnel Rainier III.

b) L'équipement routier

Ce chapitre est majoré de + 4,1 M€, soit + 21,5 % en raison :

- de l'accélération de l'opération du Parking du Portier (+ 7,5 M€) comprenant la construction d'un parking de 150 places et la création de nouvelles surfaces commerciales ;
- d'une hausse des dépenses relatives à l'amélioration des parkings publics (+ 327 K€) et au désenclavement de l'Annonciade II (+ 205 K€) afin de lancer les études.

Ces augmentations sont compensées, d'une part, par la diminution de - 3,75 M€ sur les crédits consacrés aux interventions de la Direction de l'Aménagement Urbain en matière d'équipement routier (article « Voies Publiques – Mobilité Durable Triennal ») en raison de la fin des travaux de création de la Galerie du pont Sainte Devote et, d'autre part, par celle, relative au C.I.G.M. et équipements associés (- 500 K€).

c) L'équipement portuaire

La baisse de - 32,6 %, soit - 5,6 M€ de ce chapitre par rapport au Budget Primitif 2018 est principalement due aux opérations suivantes :

- La reconstruction du Quai des Etats-Unis (- 3,1 M€) dont les travaux actuels s'achèveront au premier semestre 2019, sachant également que ceux du tronçon situé côté Darse Nord sont reportés d'un an.
- Compte tenu de la réflexion toujours en cours concernant l'aménagement du Larvotto (- 2 M€), les crédits 2019 de 3 M€ financeront des études et des travaux des dévoiements de réseaux et de la galerie technique.
- La réparation des ouvrages maritimes et portuaires (- 420 K€) intégrant les travaux d'entretien de tous les ouvrages qu'ils soient situés dans le Bassin Hercule, dans l'avant-port ou le port de Fontvieille et un léger

décalage dans les travaux sur les digues nord et sud (- 250 K€).

- En contrepartie, certains projets se poursuivront en termes d'ouvrages maritimes & portuaires avec notamment une participation à la protection cathodique de l'extension en mer (+ 185 K€).

d) L'équipement urbain

En matière d'équipement urbain, la diminution conséquente de - 40,5 %, soit - 15,1 M€ est essentiellement due à la baisse des crédits pour le programme de restructuration de l'héliport de Fontvieille (- 8,4 M€) permettant une réflexion complémentaire sur la globalité du projet.

On note également la poursuite de la prise en charge, dans une moindre mesure, d'une partie des travaux de mise aux normes européennes et d'extension de la station d'épuration des eaux conformément aux engagements pris lors du renouvellement de la concession SMEaux de 2015 (- 3 M€).

Par ailleurs, l'article dédié à la « Ville Intelligente » disparaît (- 1,7 M€) au profit d'un regroupement des crédits liés à la Transition Numérique de la Principauté sur un article dédié, l'opération d'aménagement des Jardins de Fontvieille s'est achevée (- 800 K€) et la poursuite des travaux pour la création d'un nouveau réservoir d'eau a une inscription ajustée (- 700 K€) en raison d'un retard dû à l'obtention du permis de construire.

En revanche, les crédits liés à la nouvelle implantation de l'UVET sont majorés (+ 450 K€).

e) L'équipement sanitaire et social

C'est ce domaine qui connaît la plus forte progression cet exercice :

+ 68,1 M€, soit + 89,9 %, en raison principalement d'une inscription de 54,5 M€ contre 5 M€ en 2018 pour l'acquisition de terrains ou d'immeuble, afin de permettre la mise en œuvre du droit de préemption de l'Etat sur des appartements à la vente et mettre ainsi en avant une politique du logement proactive et ambitieuse.

Dans cette même perspective, les articles dédiés à la réalisation d'opérations domaniales intermédiaires connaissent une forte progression de leur dotation (+ 30,1 M€), soit des inscriptions portées à 40 M€ contre 9,9 M€ en 2018.

Les crédits pour la mise en œuvre de travaux d'amélioration des locaux et d'investissements en équipements nécessaires au maintien à niveau du CHPG voient également leur montant progresser de + 4,2 M€ (+ 57,6 %) pour atteindre 11,4 M€, de même que ceux dédiés à la reconstruction du Cap Fleuri (+ 2,9 M€).

Ces hausses sont partiellement relativisées par la diminution des dépenses liées à l'aménagement du Stella (- 4,5 M€), l'immeuble ayant été livré et l'école maternelle ayant ouvert ses portes en septembre 2018, ainsi que par celle des opérations l'Engelin (- 7,2 M€) et FANB Roqueville (- 7,9 M€), les inscriptions étant adaptées à l'écoulement des travaux qui se terminent.

f) L'équipement culturel ou divers

Ce chapitre progresse de + 15,4 %, soit - 5,1 M€ en raison principalement de l'augmentation des dépenses relatives à l'opération d'Entrée de Ville du Jardin Exotique (+ 3,9 M€) au regard de l'avancement des travaux, et de la majoration des crédits dédiés à la rénovation du Palais Princier (+ 1 M€). Les travaux de grosse rénovation du Grimaldi Forum nécessitent également une inscription à la hausse de + 486 K€.

En contrepartie, les travaux d'extension du Musée des Traditions s'achevant en 2018, une baisse est constatée (- 204 K€), ainsi que pour la Société Protectrice des Animaux (- 130 K€), le choix de l'emplacement du relogement du refuge étant toujours à l'étude.

g) L'équipement sportif

Ce domaine augmente de + 23,5 %, soit + 7 M€, en raison essentiellement de l'augmentation des dépenses liées à l'extension du quai Albert 1er (+ 5,1 M€) en vue de l'achèvement des travaux de la darse nord et à la réhabilitation complète du Stade Louis II (+ 2 M€).

h) L'équipement administratif

Les crédits pour les équipements dans le domaine administratif augmentent de + 16,9 M€, soit + 38,3 %. On note principalement :

- ✎ une majoration des crédits de + 16,4 M€ sur l'article dédié à la Transition Numérique (il s'agit de l'article précédemment attribué à la mise en œuvre du système d'information fusionné avec celui qui retraçait les crédits dédiés à la Ville Intelligente) ; une inscription de 26,9 M€ est ainsi destinée à donner les moyens nécessaires à ce projet d'envergure qui porte quatre missions majeures : développer les plateformes numériques de la Principauté, faire de Monaco une smart-city et une smart country, puis positionner la Principauté dans le monde pour développer des modèles économiques via sa stratégie numérique,
- ✎ une hausse de + 1 M€ des dépenses concernant la surélévation de la Sûreté Publique, ainsi qu'une progression de + 1,4 M€ au total sur les articles retraçant les dépenses liées à l'entretien et l'amélioration des Bâtiments Publics,
- ✎ une diminution de - 2,1 M€ des crédits dédiés à la Sécurité Nationale, compte tenu de la réalisation, en 2018, d'importants de travaux de sécurisation de sites sensibles, alors que ceux de la Sécurité Numérique progressent de + 707,5 K€.

i) Investissements

Ce chapitre intègre l'article créé pour assurer le financement du nouvel hôpital, celui-ci étant doté d'une inscription de 45 M€ (à l'identique de l'inscription faite en 2018).

Par ailleurs, 5 M€ ont été inscrits pour de potentielles acquisitions immobilières (identique à 2018), alors qu'aucune inscription n'a été faite pour d'éventuels rachats de biens au Fonds de Réserve Constitutionnel (- 5 M€).

j) L'équipement industriel et commercial

Ce chapitre est en diminution (- 2,1 M€, soit - 48,3 %). On note principalement :

- ✎ la fin des travaux du dépôt de Carros (- 1,8 M€), l'article n'est donc plus doté en 2019 ;
- ✎ la baisse de - 250 K€ des dépenses liées à l'apurement du CST concernant le sinistre du Parking du Quai Antoine 1er ;
- ✎ Enfin, le projet de rénovation du Centre Commercial de Fontvieille est doté de 2 M€, comme en 2018, afin de poursuivre la mise au point du projet.

III – Les Comptes Spéciaux du Trésor

Les Comptes Spéciaux du Trésor (C.S.T.), qui enregistrent des opérations temporaires comme par exemple les prêts et avances et les C.H.C., font apparaître un solde débiteur prévisionnel de 56.839.200 €, soit 51.053.000 € de recettes et 107.892.200 € de dépenses.

Le C.S.T. 81.20 « D.T.C. Promotion » est ramené en recettes à 590 K€ (soit - 200 K€) et en dépenses à 580 K€ (soit - 210 K€) en raison d'une diminution du nombre d'événements organisés par « Monaco Private Label ».

Le C.S.T. 81.25 « Développement des approvisionnements en eau » connaît une légère augmentation de + 100 K€ en recettes et une forte diminution en dépenses (- 2,8 M€). En effet, le reversement en recettes du Budget général de l'État sur l'article 021.900 « Eaux - extension du réseau » (5 M€) permettra de retracer la participation de l'Etat au titre de la rénovation de la station d'épuration des eaux, dont les travaux ont débuté en 2017. De plus, il est prévu une dépense de 1,3 M€ afin de participer aux investissements pour la sécurisation des approvisionnements et du droit d'eau de la Principauté.

Le C.S.T. 82.01 « Dons - DENJS » est porté en recettes comme en dépenses à 200 K€, compte tenu des recettes attendues en fonction de la programmation

du spectacle de la Journée Internationale des Droits de l'Enfant.

Le C.S.T. 82.18 « Contrat Habitation Capitalisation » connaît une hausse de + 770 K€ en recettes et est stable en dépenses. En effet, il a été inscrit en recettes en 2019, une somme forfaitaire de 4 M€ en prévision des futurs contrats qui pourraient être signés, tandis que l'estimation des dépenses reste stable à 5 M€.

Le C.S.T. 82.20 « Fiscalité de l'Épargne » est minoré de 4,99 M€ et est fixé forfaitairement en recettes et en dépenses à 10 K€ en raison de la mise en application, à compter du 1er janvier 2017, de l'Ordonnance Souveraine n°6.208 du 20 décembre 2016 qui substitue l'échange automatique d'information au mécanisme de la retenue à la source du fait des nouveaux accords internationaux qui engagent désormais la Principauté tant au regard de l'Union Européenne que de l'O.C.D.E..

Le C.S.T 82.30 « Fonds Vert National » est destiné à financer des projets en matière de développement durable orientés vers la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le développement des énergies renouvelables. Dans un souci de lisibilité de la politique menée à ce titre, il a été décidé, depuis le Budget Primitif 2018, de retracer directement sur le Fonds Vert National l'ensemble des dépenses dont le Fonds assure le financement, quelle qu'en soit la nature : subventions ou interventions publiques, opérations d'équipements ou d'investissements et dépenses de fonctionnement pour la mise en œuvre d'une action en faveur du développement durable. Aussi, le C.S.T. comprend au Budget Primitif 2019 un montant prévisionnel total de dépenses de 38,7 M€, soit 9,3 M€ pour des subventions ou interventions publiques, près de 15,9 M€ pour des opérations d'équipements ou d'investissements, et 3,5 M€ pour les dépenses de fonctionnement. Il comprend également 10 M€ qui correspondent aux remboursements précédemment évoqués de la SMEG. Ce C.S.T. sera abondé en recettes principalement par l'article 610.202 « Transition Énergétique » pour un montant de 24 M€ correspondant d'une part, à un versement à hauteur de 10 M€ équivalent à celui de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité (T.I.C.F.E.) et d'autre part, à un versement complémentaire du Budget de l'Etat à hauteur de 8,1 M€ dans le cadre de sa politique ambitieuse en matière de financement des projets de développement durable, ainsi que par

une contribution liée à la convention SMEG – Etat assise sur l'ancienne CSPE d'un montant de 5,9 M€.

Le C.S.T. n° 82.31 « Fonds Dépendance » a été créé au Budget Rectificatif 2018. Il est destiné à financer des actions en matière de dépendance. Ce C.S.T. sera abondé en recettes pour un montant de 2 M€. Un montant de 100 K€ est inscrit en dépenses pour la réalisation d'Études.

Le C.S.T. n° 83.61 « Avances Diverses » est porté en dépenses à 750 K€ car une avance d'un montant de 600 K€ est accordée au Grimaldi Forum pour la construction de terrasses. Il est à noter que le remboursement de cette avance se fera sur 5 ans de 2020 à 2025. Les recettes sont portées à 350 K€ afin de prendre en compte l'échéancier de remboursement de l'Automobile Club de Monaco (200 K€ en 2019, 2 M€ en 2020 et 1,8 M€ en 2021).

On note également que le C.S.T n° 84.10 « Avances dommages » est porté en dépenses à un montant de 46,3 M€ afin notamment de provisionner les montants nécessaires, d'une part, aux études et travaux concernant l'immeuble « Les Jardins d'Apolline » (24,9 M€), et, d'autre part, aux mesures financières d'accompagnement en faveur des occupants de cet immeuble (16 M€ correspondant à la compensation des loyers, des charges et des Contrats Habitation Capitalisation), et, enfin pour les relogements et déménagements de l'immeuble « L'Helios » (3,4 M€).

M. le Président.- Je vous remercie, Madame le Directeur.

Nous débutons l'examen du projet de Budget Primitif 2019.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, je rappelle, pour tous ceux qui interviendront au cours de ces séances consacrées au projet de Budget Primitif 2019, si vous en êtes d'accord, que nous reconduisons les mêmes dispositions que par le passé pour les temps de parole consacrés aux interventions, je rappelle qu'il s'agit de :

- six minutes par élu dans le cadre de la discussion générale, qui suivra la lecture du rapport de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale et la réponse du Ministre d'Etat à ce rapport,

- trois minutes ensuite par intervention sur un même sujet par chapitre budgétaire, étant entendu que plusieurs sujets peuvent être traités dans un même chapitre et que j'essayerai toujours d'être

aussi tolérant que nécessaire, pour ne brimer aucune volonté d'expression de tous les élus,

- et pour finir, et ça ne sera que le 19 décembre, dans le cadre du vote de cette loi de Budget, vous aurez trois minutes pour vos explications de vote finales.

Monsieur le Ministre d'Etat, c'est avec intérêt que le Conseil National a pris connaissance du rapport du Gouvernement qui accompagnait le fascicule budgétaire. Celui-ci fera l'objet d'une publication au Journal de Monaco avec l'ensemble de nos débats et, comme à l'accoutumée, par souci d'efficacité et de gain de temps ce soir, il ne sera pas lu en séance.

Avant de passer la parole au Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, Monsieur Balthazar SEYDOUX, pour la lecture du rapport qu'il a établi sur ce projet de Budget Primitif pour l'exercice 2019 au nom de sa Commission, je vous rappelle, chers collègues, que le Gouvernement a procédé à des inscriptions complémentaires sur ce projet de loi de Budget, dont le courrier informatif vous a été communiqué par voie électronique le 26 novembre dernier.

Un nouveau fascicule budgétaire modifié vous a été diffusé dès sa réception, le 6 décembre dernier.

Je vais sans attendre passer maintenant la parole au Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, Monsieur Balthazar SEYDOUX, pour la lecture du rapport relatif à cette loi de Budget Primitif 2019 qu'il a établi avec l'ensemble des élus membres de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Je vous rappelle que depuis le début de ce nouveau mandat, vous avez souhaité en être tous membres, donc, en fait la Commission des Finances, c'est aussi tout simplement l'ensemble du Conseil National. Il y a vingt-quatre inscrits sur vingt-quatre élus dans cette importante commission dont la mission première, est d'étudier les lois de Budget Primitif et de Budget Rectificatif.

Monsieur SEYDOUX, vous avez la parole, nous vous écoutons.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Monsieur le Président, Mes chers collègues, chers Monégasques.

Le projet de Budget Primitif 2019 a été déposé au Conseil National le 28 septembre 2018. La

Commission des Finances et de l'Economie Nationale a débuté son examen, sans attendre son renvoi officiel en Séance Publique, comme de coutume.

L'étude de ce projet de loi a donné lieu à la préparation, en commission, de 65 questions, communiquées au Gouvernement le 18 octobre 2018. Les réponses du Gouvernement à ces questions ont été reçues le 2 novembre 2018 et ont été débattues lors de trois séances privées, les 5, 8 et 12 novembre dernier, pendant près de 20 heures.

Ce Budget est le tout premier Budget Primitif étudié par cette mandature issue du suffrage des Monégasques, en février dernier. Il constitue donc un rendez-vous politique majeur de ce début de législature.

Cette opportunité permet d'évaluer, d'une part, la qualité des relations institutionnelles de notre Assemblée avec le Gouvernement, et, d'autre part, de faire le point, sur les avancées primordiales attendues, légitimement, par le Conseil National. Ce Budget Primitif est ainsi l'occasion de débattre avec l'exécutif gouvernemental des sujets essentiels qui concernent le pays, les Monégasques et les résidents de la Principauté, en prenant en compte leurs besoins ainsi que leurs aspirations, sur la base desquels notre majorité s'est engagée dès février dernier.

Conformément à la Constitution de notre pays à laquelle, faut-il encore le rappeler, ils sont viscéralement attachés, les élus abordent ce Budget Primitif 2019 avec la volonté de jouer pleinement le rôle de partenaire institutionnel du Gouvernement, pour le bien commun et dans l'intérêt général.

Rappelons que la Constitution, notre loi fondamentale, précise, dans le cadre de la monarchie constitutionnelle, les prérogatives du Gouvernement et du Conseil National. Elle dispose ainsi, dans son article 66, je cite, que « *La loi implique l'accord des volontés du Prince et du Conseil National.* ». Votre Rapporteur confirme que les élus abordent l'examen de la présente loi de budget en plein accord avec la lettre et l'esprit de ce texte. Ils entendent travailler en véritables partenaires du Gouvernement pour contribuer à trouver, avec lui, les solutions les mieux adaptées pour préparer l'avenir de notre pays. Ils regrettent que, trop souvent, il faille en passer par des phases de crispation avant d'être finalement entendus, certaines propositions légitimes étant interprétées, par le Gouvernement, comme des demandes excessives, certaines appréciations, pourtant justifiées, comme un manque de respect.

Oui, nous sommes fiers d'être monégasques et nous sommes les ardents défenseurs de notre modèle

économique et social avancé.

C'est pour qu'il le demeure que nous ne pouvons pas dire que tout ce qui est fait dans tous les domaines par le Gouvernement est toujours parfait et que tout ce qui n'a pas encore été fait et devrait l'avoir été, mérite de notre part des compliments et pourra bien attendre son jour.

Lors de nos échanges avec le Gouvernement, l'objectif qui nous anime a été et sera d'obtenir des réponses à nos questions et surtout des mesures concrètes. Ce ne sont pas des interrogations rhétoriques, mais bien l'expression des attentes de toute la population pour trouver, ensemble, des solutions convaincantes, afin de résorber, ensemble, la pénurie de logements, afin de ne plus subir de retards et de graves dysfonctionnements sur les chantiers publics, afin d'améliorer une qualité de vie, dont le sentiment collectif est qu'elle régresse depuis trop longtemps.

Notre plus grande exigence s'applique à nous-mêmes. Elle consiste à respecter la confiance des Monégasques au travers du mandat qu'ils nous ont donné, clairement, sur la base d'un programme connu de tous et à trouver, avec le Gouvernement, par la démarche du pas vers l'autre, les solutions équilibrées qui vont dans le sens de l'intérêt général.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale s'inscrit donc résolument dans une approche budgétaire pragmatique et raisonnable, tout en affirmant sa détermination pour obtenir des résultats concrets et dans les meilleurs délais possibles, pour le bien de tous.

Ce budget doit être envisagé à la lumière, en octobre dernier, du Budget Rectificatif 2018. À cette occasion, de nombreuses attentes ont été exprimées par les élus, amenant votre Rapporteur et plusieurs d'entre eux, à se prononcer défavorablement sur cette loi de budget, dans un geste responsable qui avait valeur de message.

Votre Rapporteur peut comprendre que le Gouvernement ait pu s'accommoder, par le passé, d'un Conseil National qui ne remplissait plus la plénitude de ses prérogatives et qu'il ait eu quelques difficultés à prendre la mesure du résultat des élections de février dernier, pour accepter un Conseil National qui a repris sa place, rien que sa place, mais toute sa place, celle qui lui est dévolue par notre Constitution.

Après quelques décalages en début de mandature, le Gouvernement avait entendu, à l'occasion du Budget Rectificatif, le Conseil National, en l'assurant

de sa volonté d'une « *coopération indispensable* » au bon fonctionnement de l'Etat. Votre Rapporteur peut indiquer que nous étions entrés dans une phase constructive nouvelle et que nos deux Institutions s'étaient rapprochés dans leurs analyses, en ce qui concerne les grandes lignes prioritaires de l'action de l'Etat.

Votre Rapporteur souhaite ainsi rappeler les avancées d'ores et déjà obtenues sur les propositions que les élus de la majorité ont soutenues lors des débats du Budget Rectificatif, à savoir le doublement du budget pour la prime de fin d'année en faveur des fonctionnaires et agents de l'Etat, ainsi que du personnel du Centre Hospitalier Princesse Grace, l'organisation d'un grand concert annuel gratuit pour la jeunesse, la revalorisation des plafonds de l'Aide Nationale au Logement, les nouvelles mesures financières d'accompagnement des compatriotes qui n'ont pas d'autre solution que de se loger dans le secteur privé et le renforcement des effectifs de la Direction de la Sûreté Publique, pour fluidifier la circulation aux heures de pointe, en attendant l'assurance de la pérennité de cette nouvelle mission de brigade de la circulation, qui fait ses preuves.

Votre Rapporteur souligne toutefois, que nous avons aussi entendu, de la part du Gouvernement, beaucoup de déclarations qui se voulaient encourageantes et qui, à ce jour, ne sont toujours pas concrétisées. Pour résumer, sur de trop nombreux sujets, les réponses demeurent « oui, mais » ou bien « oui peut-être, mais on ne sait pas quand ».

Aussi, beaucoup de chemin reste à parcourir. Nous savons que la première année d'un mandat est cruciale, si nous voulons effectivement lancer des projets structurants, qui demandent du temps et qui répondront pleinement au mandat que nous avons reçu.

Oui, il faut agir dès maintenant pour résorber la pénurie de logements dont souffrent bien réellement des centaines de familles monégasques, pour inverser la tendance en faveur d'une qualité de vie retrouvée, pour changer en profondeur la façon d'avancer ensemble sur des projets essentiels comme le Centre Commercial de Fontvieille ou le Larvotto.

Oui, c'est aujourd'hui qu'il faut, plus que jamais, remettre les Jeux au cœur des préoccupations de la S.B.M. et faire entendre la voix des clients aux actionnaires de Monaco Telecom.

C'est bien maintenant qu'il faut agir concrètement pour l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, mieux accompagner nos jeunes et conforter notre politique sociale auprès de nos aînés et de ceux

qui sont les plus fragiles.

Les bonnes intentions annoncées par le Gouvernement lors du Budget Rectificatif 2018 doivent désormais se traduire par des actes. Le Gouvernement effectue beaucoup d'annonces pour apaiser le Conseil National. Votre Rapporteur espère, en toute sincérité qu'il ne s'agit pas de gagner du temps, alors que nous attendons de la part du Gouvernement la mise en œuvre de mesures concrètes à très court terme.

De plus, lorsque certains dossiers semblaient avancer, on ne doit pas, en se rassurant avec de multiples explications juridiques ou techniques, repousser à plus tard ce qui peut être fait dès maintenant.

Votre Rapporteur a recherché la définition du terme concret. Il s'oppose, selon le dictionnaire, à l'abstrait, l'hypothétique ou le théorique. Autrement dit, il s'agit d'un fait réel et vérifiable.

Ainsi, sur le logement, par exemple, ce qui est concret pour nous, ce n'est pas d'évoquer de futurs projets éventuels de constructions, mais de poser la première pierre d'un immeuble domaniale et pour nos compatriotes, ce qui est concret, ce n'est pas la perspective d'un logement, mais bien le courrier qu'ils reçoivent au lendemain de la Commission d'attribution, celui qui va enfin leur attribuer l'appartement dont ils ont besoin.

Le Budget Primitif 2019, qui affiche pour la 7^{ème} année consécutive un excédent important, nous permet de disposer des capacités de financement de nombreuses opérations, en particulier, justement, dans le domaine du logement, sans jamais se départir de l'exigence qu'impose une gestion en bon père de famille.

Le Conseil National comme le Gouvernement partagent le même attachement à l'équilibre budgétaire. Le seul débat porte donc sur l'utilisation d'une partie de l'excédent. Doit-on toujours privilégier le Fonds de Réserve Constitutionnel et se priver ainsi d'investir pour le pays et le bien-être de sa population ?

Ainsi ce budget, en réalité très excédentaire, pourrait permettre, si nous sommes d'accord, notamment :

- de lancer la construction effective d'immeubles domaniaux,

- d'abonder des fonds dédiés pour la sauvegarde du régime de retraite des fonctionnaires et pour anticiper les conséquences de l'augmentation de l'espérance de vie et de la grande dépendance,

- d'investir pour notre jeunesse, notamment avec l'augmentation effective de 50 % de l'enveloppe budgétaire consacrée aux bourses d'études,

- de nous donner les moyens d'une stratégie d'urbanisme commercial avec plus de commerces de proximité et un centre commercial de Fontvieille à la hauteur de notre pays,

- de répondre aux demandes légitimes de notre formidable réseau d'associations,

- de développer la smart-city pour faciliter le quotidien et les démarches grâce au numérique,

- de soutenir une politique ambitieuse en matière de développement durable et de transition énergétique,

- de maintenir à niveau notre système de soins et de santé publique, dans l'attente de la livraison du nouvel Hôpital.

Sur tous ces sujets, la détermination des Conseillers Nationaux de la majorité est entière. Les élus attendent du Gouvernement qu'il passe, plus souvent, des déclarations d'intentions à leur mise en œuvre opérationnelle et planifiée, conforme à l'urgence des besoins.

Prenons l'exemple du dossier Ida. Après près de 10 ans d'études et de tergiversations, les conditions sont enfin réunies, sous l'impulsion finale du Conseil National, pour démarrer ce chantier primordial.

Les travaux pourraient effectivement débuter dans les prochains mois. Pourtant, le Gouvernement laisse entendre que l'ouverture du chantier ne pourrait intervenir que dans 2 ans, pour une livraison hypothétique 5 ans plus tard, c'est-à-dire au minimum dans 7 ans, en 2025-2026.

Citons à présent un effet d'annonce. Le journal nous apprend le 25 octobre, à la une, je cite « *les chantiers le samedi c'est fini* », répondant avec bonheur aux attentes de la population pour qui la dégradation de la qualité de vie constitue un sujet majeur de préoccupation. Erreur du journal, ou imprécision dans les explications verbales, on ne sait, mais la réalité est que le Gouvernement, qui avait annoncé la publication prochaine d'arrêtés ministériels pour encadrer les chantiers ne l'a toujours pas fait, au moment de l'approbation de ce rapport, le 28 novembre dernier. Cette annonce maladroite et prématurée dans la presse, qui a malheureusement suscité des attentes insatisfaites au sein de la population, pose la question de l'opportunité d'une communication publique, qui aura entraîné, *de facto*, une frustration.

En effet, nul ne peut douter que la qualité de vie s'est considérablement dégradée depuis plusieurs années, notamment par une augmentation massive des différents chantiers en Principauté et par l'absence de mesures significatives prises par les pouvoirs publics pour limiter les nuisances qui en résultent.

Le Conseil National sollicitait donc du Gouvernement, dès le Budget Rectificatif 2018, l'instauration de mesures nouvelles, plus strictes, et d'actions concrètes qui permettent à l'Assemblée de s'assurer que le Gouvernement a bien pris la mesure des enjeux.

Le Gouvernement indiquait, en retour, que des arrêtés ministériels, répondant aux attentes du Conseil National, devaient être édictés. Initialement prévue pour la fin du mois d'octobre, la publication de ces arrêtés ministériels a pris un certain retard.

Votre Rapporteur ose toutefois espérer, qu'entre le moment où il écrit ces lignes et la lecture de ce rapport en Séance Publique, ces arrêtés ministériels auront enfin été publiés au Journal de Monaco.

Suite à l'insistance des élus, qui en font un sujet majeur de ce début de mandature, le Gouvernement a accepté de communiquer le contenu de ces projets d'arrêtés ministériels, qui concernent, pour l'un, l'encadrement des chantiers et, pour l'autre, les bruits de chantiers. Ces derniers vont, en partie, dans le sens souhaité par l'Assemblée puisqu'ils prévoient :

- de sanctuariser des périodes sans travaux les plus lourds, les week-ends, la nuit, le mois d'août et les fêtes de fin d'année notamment,
- de renforcer les contrôles des nuisances sonores suivant les normes les plus contraignantes,
- un arsenal de sanctions réellement dissuasives,
- de rendre exceptionnelles les dérogations, alors qu'elles étaient devenues une variable d'ajustement des plannings des entreprises.

Mais sur une cinquantaine de chantiers en cours ou autorisés mais pas commencés, les élus regrettent que 19 chantiers ne soient pas concernés totalement par ces arrêtés. Il s'agit soit de chantiers publics d'intérêt général, soit, pour la plupart, de chantiers qui seront achevés dans l'année 2019, à l'exception notamment des travaux relatifs à l'extension en mer.

Les élus sont convaincus que pour être parfaitement efficace et compris par les résidents, ce dispositif devrait s'appliquer immédiatement à l'ensemble des chantiers et allier prévention, contrôle accru et sanctions exemplaires et dissuasives.

De plus, les éventuelles dérogations à certaines de ces règles devront demeurer exceptionnelles, être pleinement justifiées et strictement encadrées et contrôlées. Elles devront, en outre, être rendues publiques en toute transparence, afin que la population impactée en soit informée. Ainsi, le Conseil National demande à ce que les personnes touchées soient informées par le biais du Journal de Monaco, par l'intermédiaire des syndicats, par l'affichage dans les immeubles et sur les chantiers, par des réunions de quartiers ou encore par le site «Infochantiers».

A ce sujet, les élus ont appelé l'attention du Gouvernement sur la nécessité de faire évoluer le site Internet « Infochantiers » pour faciliter l'accès à une information actualisée et exhaustive. Il apparaît nécessaire de l'améliorer et de l'enrichir notamment avec les dates et horaires des travaux bruyants.

La Commission insiste sur la nécessité d'associer la population, de lui permettre d'alerter l'Administration ou directement les entreprises qui procèdent aux travaux, en mettant en place, par exemple, un référent dédié à cette mission, qui pourra être contacté autant que de besoin.

En outre, la majorité du Conseil National a demandé la création de 4 postes supplémentaires de contrôleurs, chargés de vérifier sur le terrain que les opérateurs respectent les règles édictées et de sanctionner les éventuels contrevenants.

A ce titre, le Gouvernement a informé le Conseil National qu'il procédait à des inscriptions supplémentaires au Budget Primitif 2019, pour la création de deux postes de contrôleurs au sein de la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité et pour des crédits permettant de faire appel à une entreprise extérieure, mettant à disposition des effectifs supplémentaires en charge de les accompagner dans cette nouvelle mission. Le Conseil National demande que ces crédits qui, pour le moment, se montent à 150.000 €, soient augmentés autant que de besoin dans l'année 2019, pour rendre les contrôles efficaces et rapides.

Dans la mesure où il s'agit d'une mission régalienne, la majorité du Conseil National avait fait savoir au Gouvernement qu'elle était plutôt favorable à ce que les contrôleurs soient des fonctionnaires assermentés. Pour autant, cette dernière, soucieuse de résoudre de manière rapide et efficace les problèmes liés aux nuisances des chantiers, se réjouit de la prise en compte des attentes qu'elle a exprimées depuis son élection.

Concernant des nuisances qui ont de lourdes conséquences sur la vie quotidienne de la population et pour lesquelles il existe une attente très forte des Monégasques et résidents, il va de soi qu'il n'aurait pas été envisageable de se prononcer sur ce budget, sans connaissance au préalable de ces mesures et sans qu'elles correspondent aux engagements pris par le Gouvernement devant notre Assemblée, mais aussi devant la population. Une première évaluation de l'efficacité réelle de ces mesures pourra intervenir à la rentrée de septembre, avant les débats concernant le Budget Rectificatif 2019. Le Conseil National demeurera donc vigilant, dans les prochains mois, pour évaluer le bilan concret de ces mesures, sur le terrain.

Venons-en à présent à des chantiers d'un intérêt public majeur et qui sont, à ce jour, soit à l'arrêt, soit très en retard. Le blocage complet de l'énorme dent creuse de l'Îlot Pasteur a des conséquences systémiques graves sur toute la Principauté. Par effet domino, tous les grands projets sont bloqués. La situation est très critique : îlot Pasteur, avec notamment le nouveau collège, mais également Darse Nord et Nouveau C.H.P.G.. Cela entraîne, par ricochet, le report des projets de l'îlot Charles III, du Centre Commercial de Fontvieille et de l'Annonciade II. Chantiers à l'arrêt, retards considérables, procédures trop longues et inadaptées, problèmes fonctionnels, le Gouvernement ne semble pas se donner les moyens d'inverser radicalement la tendance.

Faut-il rappeler, par exemple, que la crise des Jardins d'Apolline est connue depuis trois ans ?

Quand le Gouvernement va-t-il enfin prendre des mesures concrètes pour que les chantiers se déroulent normalement dans ce pays ? En partenaire toujours constructif, notre Assemblée sera aux côtés du Gouvernement pour le soutenir dans la mise en place des meilleures solutions.

Sur ce sujet, comme dans tous les grands dossiers qui animent nos débats, votre Rapporteur rappelle que le Conseil National, quand il respecte les engagements pris devant les Monégasques, lorsqu'il veille à leur prise en compte par le Gouvernement, n'est pas dans le « toujours plus », mais est dans son rôle, celui que lui confère la Constitution.

Il agit en partenaire responsable, aussi bien concernant le caractère raisonnable des dépenses qu'il propose d'engager, que par ses idées et l'impulsion qu'il apporte au développement continu des recettes de l'Etat.

De même, en partenaire institutionnel du Gouvernement, le Conseil National, quand il incite le Gouvernement à aller plus loin, à être plus audacieux, à faire preuve de davantage de volonté politique, joue tout son rôle. Enfin, lorsque le Conseil National informe les Monégasques de son action, il répond naturellement au besoin légitime de la population d'être informée, en toute transparence, de l'avancée des dossiers et de la restitution du travail de leurs élus.

C'est donc pleinement conscients des enjeux attachés à ce Budget Primitif 2019 que les élus du Conseil National abordent ces séances publiques, avec la volonté d'aboutir rapidement à des décisions concrètes, assorties d'un calendrier de mise en œuvre précis. Les séances privées avec le Gouvernement ont été guidées par cet objectif.

C'est dans cet état d'esprit de partenariat efficace entre le Gouvernement et le Conseil National que votre Rapporteur va, à présent aborder, dans le détail, les grands sujets contenus dans ce projet de loi de Budget Primitif 2019, en commençant par le chapitre des recettes.

Après ces propos introductifs, votre Rapporteur souhaite rappeler que ce Budget Primitif affiche des prévisions de recettes en hausse de + 10,6 % par rapport à celles du Budget Primitif 2018, les portant à 1.346.121.700 €. Dans le même temps, les dépenses augmentent et s'élèvent à 1.342.149.000 €, soit une hausse de + 10,4 % par rapport à l'an dernier. Ainsi, il est prévu un excédent théorique de recettes de 3,9 M€, contre 2 M€ au Budget Primitif 2018. En réalité, la non-exécution habituelle et normale d'une partie de ces dépenses, notamment celle des grands travaux, amène, en fin d'exercice, à des excédents bien plus importants.

La Commission a relevé au sein du Programme Gouvernemental d'Action 2019, la mise en œuvre de nouvelles orientations majeures dans le domaine, d'une part, de la transition numérique, avec la création de la « Délégation Interministérielle chargée de la transition numérique » et l'allocation d'un budget de 32,6 M€ pour l'ensemble de ses missions, et, d'autre part, de la transition énergétique, avec une inscription complémentaire de 12 M€, sujets sur lesquels le Gouvernement a le plein soutien du Conseil National.

La Commission a constaté avec satisfaction que tous les chapitres de recettes sont en hausse, les contributions progressent de + 13,5 %, les produits et revenus du domaine de l'Etat augmentent de + 0,4 % et les produits et recettes des services administratifs de + 3,5 %.

Ces excellents chiffres traduisent la bonne santé de l'économie monégasque, en croissance toujours soutenue, et ce dans un contexte économique mondial pourtant incertain. C'est lorsque les finances publiques présentent un excédent, que l'on peut envisager sereinement les investissements indispensables pour l'avenir.

C'est le cas du premier sujet que votre Rapporteur souhaite aborder. Il s'agit du logement des Monégasques, priorité absolue de la majorité, en rappelant, ce que l'on oublie trop souvent, que le secteur domanial constitue aussi un investissement, qui génère chaque année des recettes conséquentes. Sur le Budget Primitif 2019, l'ensemble du parc domanial de l'Etat devrait générer une recette de 75,5 M€, en hausse de 4 %.

La Commission se réjouit des efforts budgétaires conséquents prévus par le Gouvernement de 54,5 M€, inscrits pour l'acquisition de terrains ou d'immeubles, contre 5 M€ au Budget Primitif 2018, et de 40 M€ prévus pour la réalisation d'opérations domaniales intermédiaires.

Au total, ce sont donc 89,5 M€ supplémentaires par rapport au Budget Primitif 2018 que le Gouvernement prévoit de consacrer au logement de nos compatriotes. Votre Rapporteur constate avec satisfaction que la détermination de la majorité n'a pas été vaine et se traduit par ces inscriptions budgétaires significatives. Cependant, au-delà des crédits figurant au budget, les perspectives de prochaines opérations ont des échéances trop lointaines.

Certes, la surélévation des Jardins d'Apolline, en cours de réalisation, permettra de loger prochainement 45 familles. L'avancement du chantier permet, en effet, d'envisager la réception des blocs B et D dans le courant de l'été 2019 et des blocs A et C dans le courant de l'été 2020.

Néanmoins, plusieurs opérations majeures, indispensables si l'on veut résorber la pénurie, n'en sont encore aujourd'hui qu'au stade de la réflexion ou des études. Or, il y a urgence. A la prochaine Commission d'attribution des logements domaniaux, environ 400 dossiers seront présentés pour 90 appartements disponibles. On sait également que, chaque année, se rajoute une centaine de nouvelles demandes et qu'en se projetant à l'horizon 2022/2023, ce seront, en réalité, 800 foyers monégasques qu'il faudra loger.

Par ailleurs, des centaines de familles d'Enfants du Pays n'ont plus de solution de logement, faute d'appartements disponibles dans le secteur protégé, qui diminue sensiblement chaque année.

Afin de maintenir ce secteur, la majorité du Conseil National attend que le Gouvernement puisse revenir rapidement vers elle, en acceptant sa proposition de loi, n° 239, relative à la préservation du secteur protégé, avant le vote de ce Budget Primitif 2019. Votre réponse, Monsieur le Ministre, constituera un élément important pour la qualité des relations entre nos deux Institutions.

De plus, au vu de la pénurie de logements, toutes les solutions doivent être envisagées et il est aujourd'hui indispensable de démarrer rapidement de nouvelles opérations domaniales et d'optimiser les programmes.

Pour ceux qui douteraient du réalisme d'une telle ambition, votre Rapporteur souhaite rappeler qu'en 2003, lorsque le nouveau Conseil National avait été élu, il était confronté à une situation de pénurie similaire à celle que nous connaissons actuellement.

A l'époque, Gouvernement et Conseil National avaient décidé, en concertation, de recourir à la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, ce qui avait parfaitement bien fonctionné, avec les résultats positifs que l'on connaît. Les immeubles avaient été livrés dans les délais, avec une qualité correspondant aux attentes et des coûts contenus.

La Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, qui consiste à ce que l'Etat choisisse un opérateur privé et lui confie la construction, jusqu'à la livraison clé en main d'un immeuble, est une solution qui répond à une situation d'urgence et un besoin d'efficacité. Elle doit s'opérer dans des conditions de parfaite transparence et assurer la mise en concurrence des opérateurs qui présentent des garanties professionnelles nécessaires.

Ce dispositif peut sembler légèrement plus coûteux en début d'opération, mais cet écart est rapidement compensé par l'absence de retards ou de surcoûts en cours de réalisation de l'opération.

Ainsi, à l'époque, en 3 ou 4 années, la pénurie de logements domaniaux a été résorbée, avec notamment la livraison des immeubles Le Magellan, Les Bougainvilliers et Les Jacarandas.

Votre Rapporteur n'insistera pas sur les dépenses disproportionnées qu'ont pu atteindre, après coup, certaines opérations domaniales plus classiques.

Fort de ces exemples de réussite pour le Gouvernement et le Conseil National, la majorité demande que les grandes opérations nouvelles domaniales soient construites en Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, après des appels d'offres transparents, mettant les opérateurs en situation de concurrence équitable. Nous demandons donc que cette méthode,

qui a fait ses preuves, soit appliquée pour le Grand Ida et Testimonio III.

Autre recette qui a fait ses preuves : je rappelle qu'en 2003 également, il existait une réserve foncière, la zone A de Fontvieille, et qu'en plein accord avec le Gouvernement Princier, il a été décidé que, rien n'étant plus important que le logement des Monégasques, celle-ci devait être mobilisée pour des constructions domaniales.

Quel est en effet le fondement de la création d'une réserve foncière, si ce n'est de pouvoir la mobiliser en cas de nécessité publique ? Quel besoin est plus légitime que le logement de nos compatriotes, dont la situation le justifie, et qui plus est en période de pénurie ?

Aujourd'hui, la situation présente le même caractère d'urgence qu'en 2003. Aussi, dans le plan logement, nous demandons que tout ou partie d'une autre réserve foncière soit affectée à des logements pour les Monégasques.

Il pourrait s'agir, par exemple, des terrains abritant les serres du Jardin Exotique, dans le prolongement de l'Engelin, sur lesquels pourrait être construit rapidement un immeuble, ou de tout autre terrain que le Gouvernement pourrait proposer, permettant une opération d'envergure, sans délai.

Pour le moment, sur ce terrain de l'ancien parcours Vita, qui avait déjà pour vocation initiale d'être une réserve foncière, sont exposés des cactus, qui pourraient très facilement être délocalisés dans les serres, propriété de l'Etat monégasque, sur le territoire français limitrophe, où le climat méditerranéen est, de toute évidence, le même qu'à Monaco. Cette construction jouxterait le grand jardin public annoncé par le Gouvernement, couvrant le boulevard du Jardin Exotique, à l'entrée de ville, dont toutes les familles du quartier et celles de cette future opération indispensable, pourraient ainsi bénéficier. Rappelons que la couverture de la voie publique prévue par le Gouvernement, au pied de l'immeuble privé de l'entrée de ville, ainsi valorisé, prête à débat. Le nouvel immeuble domanial que nous appelons de nos vœux sur l'ancien parcours Vita devrait bien sûr préserver la qualité de vie des résidents de l'Engelin, en maintenant un espace suffisant entre les bâtiments.

Une opération supplémentaire pourrait, d'ailleurs, être imaginée dans la partie publique du projet d'entrée de ville, qui ne comporte à ce jour que des parkings et des bureaux.

Par ailleurs, sur le projet Testimonio II, en cours de construction, la majorité du Conseil National demande au Gouvernement que soit étudiée une surélévation de quelques étages qui permettrait de livrer, en 2021, plusieurs dizaines de logements supplémentaires.

Concernant le projet Testimonio III, le Conseil National demande au Gouvernement de démarrer, dans les meilleurs délais, la construction d'un grand immeuble supplémentaire comportant un nombre conséquent de logements.

Il invite le Gouvernement à poursuivre ses discussions avec les propriétaires de la villa située sur ce terrain et, dans la mesure où elles n'aboutiraient pas rapidement à un accord, de déposer, avant le vote de ce budget, ainsi qu'il s'y est engagé, un projet de loi déclarant cette opération d'utilité publique, comme il l'avait fait pour l'autre grand projet de remembrement permettant de lancer l'opération Grand Ida.

A ce sujet, la Commission des Finances est satisfaite de l'issue positive des négociations avec les propriétaires de la Villa Les Platanes, qui restait à acquérir, afin de permettre la réalisation de la phase 1 du projet Grand Ida, qui concerne le bas de rue Plati et qui permettra de réaliser 140 logements.

Cependant, le délai de 2 ans pour lancer des travaux préparatoires, annoncé par le Gouvernement, avec une livraison des logements en 2025, n'est pas acceptable pour les élus. Comment en effet imaginer un délai de deux années avant un premier « coup de pioche » sur ce projet qui fait pourtant l'objet d'études depuis 2010 et 7 ans, au total, pour livrer des immeubles domaniaux, à l'heure où des centaines de familles monégasques, dont la situation le justifie, sont en attente d'un logement répondant à leur besoin ?

Cet exemple démontre bien que les procédures publiques actuelles ne sont pas adaptées à la situation d'urgence que nous connaissons, ce qui amène votre Rapporteur à confirmer la nécessité d'opter pour la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, qui permettrait d'accélérer considérablement ce calendrier.

En ce qui concerne les opérations intermédiaires, dont l'intérêt est de permettre la livraison d'appartements domaniaux dans des délais plus rapides que les grands immeubles et d'assurer la diversification du parc domanial sur tout le territoire, trois opérations, totalisant 64 appartements sont en cours de réalisation : 25 logements au Soleil du Midi sur la partie haute de la rue Plati, livrés en 2019, 25 à la Villa Carmelha à Saint Roman, également

disponibles courant 2019 et 14 à l'Annonciade, dans l'opération Picapeira, livrés en 2020. Les Conseillers Nationaux seront vigilants quant au respect des délais de livraison de ces opérations.

Votre Rapporteur souhaite à présent mentionner plusieurs autres projets à l'étude :

- le projet « Villa Alice/Villa Jeanne », dans le secteur du Portier, qui pourrait permettre la réalisation de 15 appartements,

- celui des « Villa Les Lierres/Villa Nathalie », plus conséquent, qui permettrait de construire entre 25 et 50 logements dans le quartier de l'Annonciade.

Ces opérations nécessitant des acquisitions d'appartements, Gouvernement et Conseil National se sont accordés sur le délai du premier trimestre 2019 pour la concrétisation de ces achats. S'ils ne devaient pas aboutir, les opérations seraient néanmoins démarrées sur les terrains, qui sont déjà propriété de l'Etat.

Par ailleurs, la majorité du Conseil National souhaite, qu'outre les préemptions qu'il peut réaliser dans le secteur protégé, le Gouvernement ne cesse de rechercher des biens immobiliers pour accroître sa présence dans des quartiers à remembrer ou pour réaliser d'autres opérations. La majorité encourage le Gouvernement à mener une politique encore plus proactive dans ce domaine. Préempter, c'est déjà très bien, prospecter, ce serait sûrement encore mieux.

De plus, le Conseil National a le sentiment que, lorsqu'il s'agit d'un opérateur privé, les dérogations les plus larges aux règles d'urbanisme lui sont souvent accordées, permettant de majorer les volumes construits. L'interprétation des règles d'urbanisme par le Gouvernement semble être à géométrie variable.

En effet, lorsqu'il s'agit d'un projet domanial, le Gouvernement paraît ne pas s'accorder la même souplesse, en faveur du logement des Monégasques, comme plusieurs exemples sembleraient le démontrer. Votre Rapporteur invite donc le Gouvernement à tirer le plus grand avantage des terrains concernés, en optimisant les opérations publiques au profit d'un plus grand nombre d'appartements, sans jamais nuire à l'équilibre urbain.

Toujours en matière de logement, la Commission a constaté avec satisfaction le succès rencontré par le dispositif du Contrat Habitation-Capitalisation (C.H.C.), créé à l'initiative du Conseil National, permettant aux Monégasques de ne plus être obligés de payer un loyer à fonds perdus pour se loger dans leur pays. Ainsi, ils disposent d'un droit de propriété

aménagé, qu'ils peuvent transmettre à leurs familles, tout en bénéficiant de la sécurité attachée au droit d'occupation de leur logement. 931 C.H.C. ont donc été signés en 9 ans. Pour une nouvelle avancée, la majorité a demandé au Gouvernement que soit étudiée la possibilité pour les Monégasques d'acquérir également et selon la même méthode, l'emplacement de parking affecté à leur logement et en complément de leur C.H.C.. Elle demeure attentive à la réponse qui lui sera apportée par le Gouvernement à ce sujet.

En complément de la construction de logements domaniaux neufs, la majorité est satisfaite des mesures adoptées sous son impulsion afin de faciliter, en cette période de pénurie de logements domaniaux, l'accès au secteur libre d'habitation pour les Monégasques.

En effet, le Gouvernement va relever de manière substantielle les plafonds des loyers pour le versement de l'Aide Nationale au Logement (A.N.L.). De plus, il a accepté de prendre en charge les frais d'agence et de proposer un prêt à taux zéro pour le paiement du dépôt de garantie nécessaire à l'entrée dans les lieux et remboursable, si le locataire le souhaite, seulement à la fin du bail. Nous attendons donc la concrétisation de ces mesures, en début d'année prochaine.

Enfin, au sein des recettes, la Commission a relevé que 16,5 M€ sont inscrits au titre des produits de cession qui, rappelons-le, constituent les montants acquittés par les opérateurs privés, en échange de droits de surdensification d'immeubles, dans le cadre d'opérations de construction, qui excèdent les volumes autorisés dans la réglementation.

La majorité a demandé que le Gouvernement négocie, en échange de ces droits à bâtir, des appartements plutôt que des soultes financières, tout comme dans le cadre des lois de désaffectation.

Lors de nos débats, le Gouvernement nous a assurés qu'il avait entendu cette demande et qu'il négociait bien, désormais, des appartements.

Cependant, si à titre exceptionnel il n'était pas possible d'échanger des appartements dans l'opération car ils ne répondraient pas aux standards des domaines, le Gouvernement s'est engagé à ce que les soultes financières soient utilisées à l'avenir pour l'acquisition de logements. Cette mesure a déjà été appliquée à l'occasion de la loi de désaffectation de parcelles situées au 3 et 5 quai John Fitzgerald KENNEDY. Nous encourageons le Gouvernement dans la mise en œuvre de cette nouvelle politique, qui permettra de disposer d'appartements supplémentaires pour les Monégasques.

En conclusion, votre Rapporteur confirme qu'il faut, en matière de logement, passer d'une politique de réaction face à une situation de pénurie qui n'a pas été anticipée, à une stratégie prospective et de long terme.

Le Gouvernement peut donc compter également sur le soutien du Conseil National pour la mise en œuvre d'un plan de logement ambitieux, à moyen et long termes, pour nos familles et les générations futures, tel que cité par S.A.S. le Prince Souverain dans une interview récente.

Si les recettes du domaine immobilier sont en hausse, la Commission a, en revanche, relevé la baisse des recettes des monopoles, principalement due à des prévisions de - 4,8 % de la redevance de la Société des Bains de Mer.

Votre Rapporteur rappelle que la majorité du Conseil National est attachée à ce que la S.B.M. reprenne sa place de fleuron économique et social de la Principauté. Ainsi, poursuivant l'objectif de rendre les casinos de Monte-Carlo plus compétitifs et d'accroître le nombre de joueurs, la majorité du Conseil National a souhaité permettre à la société d'accorder des remises plus incitatives aux gros joueurs. Le Gouvernement a ainsi confirmé que les remises aux clients ne seront plus prises en compte dans le calcul de la redevance. Cette mesure sera appliquée dès l'exercice 2019/2020, pour un essai de trois ans.

Sur le plan du marketing, la majorité salue les mesures adoptées par la société, les efforts réalisés pour fidéliser et développer la clientèle, avec notamment le développement de tournois, l'organisation de soirées exceptionnelles et le recrutement de personnel dédié. La majorité demande la poursuite de ces efforts.

Elle considère, en outre, que ces mesures doivent s'accompagner de la mise en place d'écoles des jeux régulières, justifiées notamment par les prochains départs à la retraite. Comment en effet relancer les jeux sans avoir les personnels en nombre suffisant et adaptés pour le faire ?

En plus de ces recrutements de jeunes compatriotes, qui correspondent aussi au rôle social que doit jouer la S.B.M., les élus ont également sensibilisé le Gouvernement sur le respect de la convention collective et en particulier sur les règles en matière de plages de repos pour les employés de jeux. Par un cercle vertueux, le développement de la S.B.M. doit aussi bénéficier au tissu économique monégasque.

Les élus ont donc récemment appris, avec satisfaction, l'attribution du marché de transport des clients de la S.B.M. à un groupement de professionnels monégasques. Cette avancée permet à votre Rapporteur de rappeler l'importance que les élus attachent au respect de la priorité nationale, tant dans les marchés passés par les entités publiques et concessionnaires, qu'au niveau de l'embauche et des carrières des nationaux.

La redevance de la société à monopole Monaco Telecom connaît, quant à elle, une hausse de 3,6 %. Cependant, la Commission des Finances a relevé la baisse de près de 14 M€ des dividendes de l'opérateur versés à l'Etat pour financer la politique d'investissement de la société, qui a acquis le second opérateur de télécommunications, à Chypre. Tout en soutenant le développement de Monaco Telecom à l'international, nous rappelons qu'une partie des profits réalisés par cette société doit être utilisée pour améliorer les services et réduire les tarifs de l'opérateur, au bénéfice de l'ensemble des Monégasques, des résidents et des entreprises de la Principauté.

A ce titre, la majorité du Conseil National est satisfaite d'avoir obtenu des premières avancées : le forfait jeunes proposé à 3,99 € mensuels, ainsi que la gratuité des factures papier pour les aînés. De plus, les dirigeants de Monaco Telecom se sont engagés à mettre en place une offre « *triple play* », c'est-à-dire portant sur le téléphone fixe, l'accès internet et la télévision, d'entrée de gamme, à 39,99 € mensuels, avant la fin du premier trimestre 2019.

Au-delà de ces mesures, les élus membres de la Commission des Concessions de Services Publics ont sensibilisé à plusieurs reprises le Gouvernement et les dirigeants de Monaco Telecom sur la nécessité de s'adapter aux clients, en proposant des offres plus compétitives et diversifiées. De même, la situation de monopole de la société l'oblige en termes de service public et d'accessibilité pour tous.

Ainsi, la Commission rappelle également l'importance que les élus attachent au déploiement de la fibre optique et a bien noté que le coût global de celui-ci s'élève à 18 M€. La participation du Gouvernement a été calculée pour en couvrir un tiers, soit 6 M€, dont près de la moitié en 2019, le complément étant financé par l'actionnaire privé. Le Conseil National considère que ce déploiement stratégique pour l'avenir doit être effectué en priorité dans le secteur domanial.

Votre Rapporteur en vient, à présent, aux recettes du chapitre des contributions, qui totalisent plus

du milliard d'euros, niveau jamais atteint par le passé, soit 79 % du total des recettes. Ces prévisions traduisent la bonne santé de l'économie monégasque.

Cette tendance de forte croissance des recettes de l'Etat, qui perdure depuis 7 ans, permet de mener, de manière sereine, une réflexion sur les recettes qui feront la prospérité de Monaco à l'avenir. Celles-ci ne peuvent uniquement reposer sur l'immobilier et l'accueil de résidents fortunés. En effet, ce volet de notre économie, très prépondérant, ne doit pas être le seul ressort de la croissance monégasque.

Parmi les secteurs sources de recettes, votre Rapporteur souhaite évoquer le commerce de détail, pour lequel il incite le Gouvernement à mener, là aussi, une politique volontariste. Les élus considèrent nécessaire la définition d'un schéma directeur d'urbanisme commercial, afin de favoriser, par quartier et par type de commerce, le développement de la place monégasque, ce qui permettra de générer davantage de recettes de T.V.A., tout en satisfaisant les besoins des consommateurs de la Principauté et d'ailleurs.

A l'instar du logement, le Gouvernement doit être proactif en se portant acquéreur de fonds de commerce et en envisageant de créer un droit de préemption.

Le Gouvernement doit agir en tant qu'accélérateur de l'activité commerciale et accompagner les Monégasques qui ont choisi cette voie professionnelle. Cela permettra aussi de revitaliser les quartiers avec une offre utile et de proximité.

A ce titre, votre Rapporteur rappelle, qu'afin de favoriser l'ouverture des commerces de détail le dimanche, les élus du groupe majoritaire ont voté, le 4 décembre 2018, la proposition de loi n° 241, qui a pour objectif de répondre aux attentes des consommateurs, des commerçants et des salariés qui le souhaitent, de faire face à une concurrence régionale forte et de renforcer l'attractivité de la Principauté. Cette faculté d'ouverture, qui concernerait les seuls commerces de détail, ne serait possible que sur la base du volontariat avec des compensations attractives pour les salariés. L'intention des élus de la majorité est d'établir un dispositif d'inspiration libérale et fondé sur le libre choix de chacun, employeur comme salarié et consommateur, tout en préservant le caractère particulier du dimanche. Ce dispositif s'appliquerait à toute la Principauté.

En ce qui concerne les locaux commerciaux dans les domaines, le Conseil National a proposé au Gouvernement d'améliorer la procédure d'attribution, lors de la reprise de locaux existants.

Dans le souci d'une plus grande transparence et équité entre tous les Monégasques, la majorité du Conseil National a demandé une publication au Journal de Monaco des prix de cessions, et que les rachats soient discutés en Commission d'attribution des locaux domaniaux. Par ailleurs, le Gouvernement et le Conseil National se sont accordés sur l'intérêt de développer la réflexion sur le type d'activités envisagé, en amont de l'appel à candidatures, en lien avec la stratégie commerciale que nous venons d'évoquer.

Outre le schéma d'urbanisme commercial global, l'avenir du commerce en Principauté ne saurait se concevoir sans une réflexion approfondie sur les deux projets structurants du Centre Commercial de Fontvieille et du Larvotto.

Lors d'une Commission Plénière d'Etude sur la restructuration du Centre Commercial de Fontvieille, pour lequel une somme de 2 M€ est inscrite au Budget Primitif 2019, les élus de la majorité ont pu rappeler leur attachement à la réalisation d'un véritable nouveau quartier, avec un centre commercial attractif et incontournable du bassin azuréen, avec des logements, un cinéma de dernière génération d'au moins 4 salles dont plusieurs de grandes dimensions, un hypermarché de taille au moins égale à celui existant, de nouvelles enseignes porteuses et une offre de restauration adaptée, avec un parking à la capacité augmentée.

Le Conseil National sera vigilant sur les garanties et la visibilité qui seront apportées aux commerçants actuels, y compris pendant la période de transition, lors de laquelle ils doivent pouvoir poursuivre leur activité. Ce nouvel espace devrait être respectueux de son environnement, tant sur le plan paysager, que sur celui de la gestion des flux des visiteurs et des énergies, en somme, un centre commercial du 21^{ème} siècle, fonctionnant comme un véritable cœur du quartier.

Le Conseil National sera attentif au montage juridique et financier de ce projet, qui devra garantir l'égalité des chances des entreprises sollicitées par l'opérateur retenu, ainsi que le contrôle des délais et des coûts. Les élus seront également soucieux des dispositions prises pour assurer la continuité d'exploitation pendant les travaux.

S'agissant du Larvotto, qui fait l'objet d'une inscription de 3 M€, votre Rapporteur confirme l'urgence d'une restructuration afin que ce quartier soit à nouveau digne de l'excellence souhaitée pour Monaco et ses habitants. La Commission Plénière d'étude du 27 novembre 2018, demandée par le

Conseil National, a été l'occasion pour les élus de rappeler leur souhait d'une mise en œuvre rapide du projet et qu'il soit procédé à un appel d'offres, seule méthode qui garantit une utilisation rigoureuse de l'argent public et l'impartialité vis-à-vis de l'ensemble des opérateurs.

Dans l'intervalle, il convient d'accompagner les professionnels par une information complète avant et pendant le chantier, de les indemniser au plus juste par rapport au manque à gagner qu'ils connaissent et que les conditions locatives, après cette restructuration, soient réalistes et équilibrées. Les résidents du Larvotto doivent également bénéficier d'informations précises sur le déroulement des travaux.

Votre Rapporteur souhaite à ce sujet évoquer l'événement climatique exceptionnel, qui a touché de nombreux professionnels au Larvotto, mais aussi sur les quais de Fontvieille, et exprimer la solidarité des élus aux commerçants, qui ont dû faire face à des dégâts considérables touchant leurs installations et se sont trouvés en grande difficulté face à leurs assureurs, en l'absence de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle dans le droit monégasque.

La majorité du Conseil National n'a pas manqué de soulever, lors des séances privées avec le Gouvernement, la question de la prévention et de l'indemnisation lors de catastrophes et d'intempéries, telles que nous les avons connues avec le coup de mer causé par la tempête Adrian.

En effet, compte tenu des dérèglements climatiques, ces événements pourront malheureusement être appelés à se reproduire.

Aussi, le Conseil National demande-t-il au Gouvernement, d'une part, de mettre en place des mesures pour protéger à l'avenir les installations et limiter grandement les effets des éventuelles tempêtes futures.

A défaut, d'autre part, de cadre législatif relatif à l'état de catastrophe naturelle, le Conseil National a demandé au Gouvernement que tout soit mis en œuvre pour compenser cette absence, subvenir aux besoins immédiats des entreprises touchées et pour dédommager celles-ci, en prenant en charge le différentiel entre l'indemnité proposée par les assurances et la réalité des pertes subies.

En outre, il apparaît nécessaire aux élus de la majorité que soit engagée une réflexion afin de faire évoluer la législation en vigueur, qui montre son inadéquation et ses insuffisances, face à ces situations issues de phénomènes naturels nouveaux,

d'une grande intensité, qui devraient pouvoir être prises en charge par les assurances des sinistrés.

Dans un autre domaine, la majorité du Conseil National a sollicité la création d'une Commission d'attribution des licences de taxis, sur le modèle de la Commission d'attribution des locaux domaniaux commerciaux, qui se prononcerait sur la délivrance des autorisations. Elle évaluerait les candidatures sur la base de critères objectifs transparents et le Conseil National serait représenté en son sein. L'Assemblée remercie le Gouvernement d'avoir fait connaître son accord sur ce point et demeure dans l'attente de la création de cette Commission avant la prochaine attribution. Les élus ont par ailleurs relayé les difficultés signalées par les professionnels du transport face à la concurrence des taxis et véhicules de transport avec chauffeur (VTC) étrangers.

Le Gouvernement a fait part de son intention d'augmenter sensiblement le prix de la vignette pour les VTC étrangers et d'adopter un ensemble de mesures destinées à lutter contre la fraude, avec la mise en place d'une vignette par véhicule, non falsifiable. En complément de ces mesures indispensables, le Conseil National considère qu'il est important d'intensifier les contrôles.

Par ailleurs, malgré les efforts de la grande majorité des taxis, qui font leur travail de manière très professionnelle, force est de constater que le service n'est pas suffisant, particulièrement en haute saison. De nombreux résidents nous le font savoir. Aussi, pour améliorer le service de taxis, l'Assemblée avait proposé de permettre aux titulaires d'une licence de disposer, s'ils le souhaitent, d'un deuxième véhicule de type 100 % électrique, pour les courses intramuros uniquement et pour cette période de la haute saison.

Elle se tient dans l'attente de la concrétisation de cette mesure, qui permettrait au taxi principal, de recruter un conducteur pour ce deuxième véhicule et d'offrir ainsi un service renforcé à la clientèle, probablement d'avril à octobre.

Par ailleurs, le nouveau centre d'affaires domaniale, dénommé « MC Boost », proposition du programme de la majorité, a fait l'objet d'échanges avec le Gouvernement au cours desquels il a pu confirmer son ouverture pour l'automne 2019. La majorité du Conseil National souhaite que l'accès à ce centre d'affaires, dont les loyers doivent être modérés, soit réservé aux seuls Monégasques en nom personnel, ainsi qu'aux personnes morales ayant pour gérant un Monégasque et dans lesquelles un compatriote possède au moins 60 % des parts. La location des

espaces nous semble devoir être proposée pour une durée illimitée dans le temps.

Votre Rapporteur en vient à présent aux dépenses qui s'élèvent à 1.342.149.000 €, en hausse de + 10,4 %. L'ensemble des chapitres est en augmentation, plus précisément, de 17,3 % pour les dépenses d'équipements et d'investissements, de 4,6 % pour les dépenses de fonctionnement et de 12,7 % concernant les interventions publiques.

Les dépenses d'équipement et d'investissements, qui représentent près de 33 % du total des dépenses, sont destinées à financer tous les projets structurants pour le pays et doivent faire l'objet d'une attention particulière.

La Commission des Finances souligne que les inscriptions les plus significatives concernent : l'acquisition de terrains et immeubles pour 54 M€, les Opérations Intermédiaires de logements pour 40 M€, l'îlot Pasteur pour 38 M€, la transition numérique pour 26,8 M€, la rénovation du Stade Louis II pour 20 M€, la fin des travaux de l'établissement d'enseignement privé F.A.N.B. pour 11 M€, le maintien à niveau du C.H.P.G. pour 11 M€ et la construction du Cap Fleuri II pour 11 M€ également, la surélévation du bâtiment de la Sûreté Publique pour 6 M€ et le début de la mise aux normes de sécurité de l'Héliport pour 4 M€.

Nous le constatons, les chantiers publics structurants sont de plus en plus nombreux, complexes et dépendants les uns des autres, pour des montants extrêmement importants. Nous soulignons également un certain nombre de difficultés que votre Rapporteur a pu exposer précédemment. Une refonte profonde des règles et procédures régissant la conduite des marchés publics est donc indispensable.

Votre Rapporteur rappelle que les élus de la majorité ont sollicité une révision des critères d'adjudication des marchés publics, en privilégiant la notion de « mieux disant ». Celle-ci devrait être préférée à celle du « moins disant », ce qui permettrait une évaluation des offres sur des critères multiples, préalablement communiqués aux soumissionnaires et intégrant, notamment, des notions de compétences, de références et de capacité de l'entreprise pour réaliser les travaux projetés.

En outre, la sous-traitance devrait être mieux encadrée et les contrôles sur les chantiers renforcés afin d'éviter les retards importants et les dysfonctionnements, parfois très graves, comme sur les Jardins d'Apolline et Hélios, que nous constatons actuellement et qui sont inacceptables.

Outre le retard de l'îlot Pasteur, que nous avons déjà relevé, qui doit notamment accueillir le futur collège et les services administratifs, qui est à l'arrêt et qui bloque les projets du Centre Commercial de Fontvieille et de l'Annonciade II, qui ne peuvent débiter. Le chantier du nouvel hôpital accuse, lui, un retard de plus de trois années, alors que nous n'en sommes qu'à la phase dite 0, c'est-à-dire « de dévoiement de la route ».

Le chantier de la Darse Nord, après 6 mois d'arrêt, est relancé avec une réduction regrettable du nombre de places de parkings, passant de 270 à 160, soit une perte de 110 emplacements, alors que le stationnement dans ce quartier de Monaco est une réelle préoccupation. La Commission n'a pu que s'étonner que les difficultés de chantier soient dues à la présence d'eau sur le port et n'aient pas été anticipées. Elle constate que, pour cette opération d'un coût global de 100 M€, le prix définitif reste le même, ce qui implique, de fait, une augmentation d'un tiers du coût de construction de la place de parking.

Votre Rapporteur n'oublie bien évidemment pas les désordres des Jardins d'Apolline et de l'immeuble Hélios, pour lesquels est inscrite au Budget Primitif 2019 la somme de 46,3 M€ pour les travaux, les relogements et les mesures financières d'accompagnement des occupants et à laquelle doit être ajoutée une inscription complémentaire de 4 M€, pour des travaux supplémentaires liés au sinistre des Jardins d'Apolline et pour les réparations de l'immeuble l'Hélios, tel qu'indiqué par le Gouvernement dans un courrier du 22 novembre 2018. Le Conseil National réitère la nécessité de tirer tous les enseignements, par la prise de mesures concrètes, pour que plus jamais ne puissent se produire de telles crises de la construction.

S'agissant du nouveau C.H.P.G., le Conseil National est extrêmement préoccupé par le retard pris par le chantier, qui entraînera une livraison de la première tranche estimée à 2024-2025. Il demeurera attentif à ce que toutes les adaptations nécessaires aux évolutions technologiques du secteur de la santé soient prises en compte.

Dans l'attente, tous les moyens doivent être mis en œuvre pour maintenir la qualité de l'offre de soins du C.H.P.G.

Le Gouvernement peut compter sur notre Assemblée pour voter les crédits nécessaires afin de conserver un plateau technique à la pointe du progrès, de répondre à la nécessité de nouvelles prises en charge, par la création d'unités dédiées, notamment

l'unité de soins pour adolescents en psychiatrie et d'entretenir et d'améliorer la qualité des bâtiments existants, disposer des moyens humains adéquats, afin que les patients du bassin de recrutement de notre hôpital puissent continuer à bénéficier de soins d'excellence. Elle est favorable à l'inscription de 11 M€ prévue au Budget Primitif 2019, en ce sens.

Les élus ont été surpris que les deux grands projets de rénovation, qui sont ceux de l'Héliport et du Stade Louis II, n'aient pas encore fait l'objet d'un programme détaillé qui puisse leur être présenté, alors même qu'ils représentent, respectivement, des crédits au programme triennal d'équipement public de 78 M€ et 86 M€.

En l'absence d'une communication d'informations plus détaillées de la part du Gouvernement sur le projet de l'Héliport, la majorité du Conseil National ne saurait évidemment s'opposer aux travaux de sécurisation indispensables de la zone de décollage et d'atterrissage. En outre, les élus n'ont pas manqué de faire savoir qu'ils considéraient l'Héliport comme l'une des portes d'entrée importante de la Principauté, ce qui justifie aussi une rénovation à la hauteur de l'image de Monaco.

S'agissant du Stade Louis II, la Majorité confirme qu'elle est favorable à la restructuration et à la modernisation de cette enceinte sportive, notamment pour mettre à niveau les installations pour les ligues de Football et de Basket-ball, pour la Fédération de Natation, ainsi que pour toutes les associations sportives qui bénéficient de ces équipements. La majorité est attachée à toujours favoriser un meilleur accès au sport pour tous.

Il lui apparaît cependant essentiel que l'impact de ces travaux sur le voisinage soit pleinement pris en considération, au regard de la vie quotidienne des résidents.

En effet, ces derniers n'ont pas été suffisamment protégés par rapport aux conséquences de ces travaux, en particulier durant la période estivale. La situation est parfois insupportable pour les riverains des immeubles qui surplombent le chantier : bruit, poussière, odeurs, vibrations, débordements horaires, gêne pour les piétons, les poussettes et les personnes handicapées...

Votre Rapporteur rappelle que le Conseil National a sollicité qu'une information des locataires du Stade, comme des riverains, accompagne les différentes phases du chantier.

De surcroît, elle souhaite la mise en place de mesures de protection, comme la pose de doubles-

vitrages performants, aux normes les plus récentes et l'installation de la climatisation pour les appartements mitoyens du chantier, puisque celui-ci va s'étaler sur de nombreuses années.

Votre Rapporteur tient à présent à évoquer, plus précisément, le problème de la dégradation de la qualité de vie, pour lequel la majorité a fortement sensibilisé le Gouvernement, dès son élection et a proposé différentes pistes d'amélioration.

Ainsi, concernant la mise en place d'une brigade de la circulation souhaitée par la majorité, la Commission des Finances a noté avec satisfaction la création des 10 postes prévue au Budget Primitif 2019 au sein de la Direction de la Sûreté Publique, en plus du plan Sûreté Publique 2020. Elle souhaite, à cet égard, rendre hommage au travail et à l'implication des agents qui interviennent actuellement pour la fluidification de la circulation et elle est convaincue que les nouveaux effectifs permettront de pérenniser cette mesure, sans affecter les autres missions des agents. En outre, la Commission approuve la surélévation du bâtiment de la Sûreté Publique, qui lui permettra d'accueillir les effectifs supplémentaires, nécessaires au maintien d'un haut niveau de sécurité.

Toujours dans le domaine de la qualité de vie et des nuisances sonores, les élus ont à nouveau sensibilisé le Gouvernement sur le contrôle du bruit des véhicules de particuliers, pour lequel ils souhaitent que des sanctions plus dissuasives soient appliquées, en particulier lors d'événements à l'occasion desquels des débordements ont été constatés par le passé. A ce titre, ils demandent au Gouvernement une anticipation et une vigilance particulières pour les manifestations à venir.

Dans le domaine de la mobilité et afin d'améliorer l'accès à la Principauté, notamment pour les salariés, la majorité du Conseil National demande au Gouvernement de lancer enfin un appel d'offres en vue de mettre en place une liaison maritime entre Nice, Monaco et Menton, qui permettrait d'alléger le trafic routier aux entrées de la Principauté. Plusieurs opérateurs sont venus récemment rencontrer le Président du Conseil National pour présenter des projets très convaincants, à la fois sur le plan de la fiabilité, du nombre de salariés intéressés et du déficit limité d'exploitation, pleinement justifié pour un nouveau mode de transport en commun.

Pour conclure sur ce sujet essentiel de la qualité de vie, votre Rapporteur confirme que la majorité du Conseil National est très attachée à un développement économique respectueux de la qualité de vie en Principauté. Elle a ainsi proposé la mise en place

d'un indice de la qualité de vie sur lequel elle espère que sera menée une réflexion commune avec le Gouvernement. Les représentants des Monégasques entendent être aux côtés du Gouvernement, afin que l'Etat garantisse à nouveau la tranquillité pour les résidents, en faisant passer l'intérêt général et l'attractivité de Monaco avant l'intérêt d'acteurs privés.

Votre Rapporteur en vient à présent aux dépenses de fonctionnement, qui regroupent l'ensemble des crédits nécessaires à la bonne marche des services de l'Etat, au titre desquels figurent les frais de personnel.

La Commission des Finances souhaite saluer le travail et l'implication des fonctionnaires et agents de l'Etat. La majorité du Conseil National a soutenu, dans le contexte actuel d'importants excédents budgétaires, le doublement du budget de la prime de fin d'année, que le Gouvernement a accepté. Il se traduira par une prime augmentée davantage pour les traitements les plus modestes : 650 € pour les indices les plus bas, 500 € pour les traitements intermédiaires et 350 € pour les plus hauts revenus.

En outre, très attachés au maintien du pouvoir d'achat des fonctionnaires, les élus sont favorables aux majorations d'indice de 1 % en janvier 2019 et de + 0,9 % en juillet, prévues par le Gouvernement, tout en souhaitant qu'elles soient réajustées, si nécessaire, en fonction de l'inflation réellement constatée.

Le Conseil National a également sensibilisé le Gouvernement sur la situation particulière de certains de nos compatriotes retraités de la Direction de l'Aménagement Urbain et qui n'ont pas été titularisés dans le cadre de l'exercice de leur fonction, le statut de la D.A.U. ne le permettant pas. En effet, une fois à la retraite, ces personnels monégasques dépendent de la Caisse Autonome des Retraites et ne bénéficient, par conséquent, ni de la prime de fin d'année, ni du 13^{ème} mois. Eu égard au faible nombre de compatriotes concernés, pas plus d'une vingtaine, il semblerait juste de mettre en place une allocation complémentaire, qui viendrait compenser l'absence de prime de fin d'année et de 13^{ème} mois.

S'agissant des retraites des fonctionnaires, votre Rapporteur rappelle que 200 M€ sont actuellement placés dans un fonds dédié, afin de prévoir leur financement futur.

Les élus souhaitent que le Gouvernement aille plus loin, avec un Fonds de Retraite des Fonctionnaires (F.R.F.) plus important, qui seul permettra, à terme, de dégager le rendement nécessaire pour financer et garantir l'avenir des retraites. Pour déterminer

le montant nécessaire à terme, les élus sont dans l'attente de la communication de l'étude d'acteurs commandée par le Gouvernement.

Il est convenu qu'une Commission des Finances et de l'Economie Nationale soit organisée en début d'année prochaine, afin que le Gouvernement présente aux élus les résultats de cette étude et que puissent être évaluées les sommes nécessaires au financement futur des retraites de la Fonction Publique.

Dans le cadre des débats qui vont donc s'ouvrir, les élus du groupe majoritaire, tout en s'assurant que les retraites des fonctionnaires soient pérennisées dans le temps, s'attacheront à ce que les avantages existants pour les fonctionnaires soient pleinement conservés.

Enfin, la majorité du Conseil National est favorable à la construction d'un pavillon du service public, lieu central bénéficiant à tous les usagers. En effet, cet immeuble regrouperait en un lieu unique, sur l'îlot Charles III, dernière partie des délaissés SNCF, de nombreux services publics, actuellement situés en plusieurs endroits de la Principauté et offrirait de nombreux atouts, tels que la facilitation de l'accès des usagers, la rationalisation des locaux et équipements et une meilleure circulation de l'information entre les équipes administratives.

Toujours au titre des dépenses de fonctionnement des services administratifs, les Conseillers Nationaux saluent la création d'un Comité et la désignation d'un Délégué pour la promotion et la protection des droits des femmes, qui constituent une étape supplémentaire vers l'égalité entre les femmes et les hommes. En effet, eu égard à l'importance des missions qui sont conférées à ce poste, la majorité regrette que le fonctionnaire nommé à cet effet et dont nous connaissons les compétences et la motivation, ne soit pas positionné au même titre que le Délégué interministériel pour la transition numérique et n'exerce pas, par ailleurs, ses missions à plein-temps.

S'agissant des inégalités en matière salariale, si les cas particuliers sont traités par le Haut-Commissaire à la protection des droits, des libertés et à la médiation, la majorité du Conseil National appelle à la création d'une Commission de réclamations sur les inégalités salariales et au lancement d'une vaste campagne nationale de sensibilisation sur cette question. Cette Commission réunirait, outre le Haut-Commissaire et le Délégué pour la promotion et la protection des droits des femmes, des élus du Conseil National et du Conseil Communal, ainsi que des représentantes

des associations féminines de la Principauté œuvrant pour cette cause.

Le dernier chapitre des dépenses, qui représente 23 % du total, est celui des interventions publiques. Au sein de ce chapitre, une des augmentations majeures concerne les bourses d'études, dont les crédits sont majorés de 47 % suite à la demande de la majorité du Conseil National. La Commission a bien pris note que le barème existant est modifié, afin de mieux tenir compte de l'éloignement, de la cherté de la ville où l'étudiant effectue ses études et des frais réels de scolarité. Dans ce domaine essentiel pour la formation de nos jeunes, la majorité souhaite que personne ne soit laissé sur le bord du chemin. Elle tient à ce que toutes les bourses d'études augmentent dans des proportions importantes.

La majorité a donc demandé au Gouvernement de disposer de simulations pour s'assurer que cela sera effectivement le cas. Par ailleurs, les élus souhaitent que les démarches et documents demandés pour les dossiers soient simplifiés, que les délais de versement des bourses soient raccourcis et que le complément pour les bourses 2018/2019 soit versé aux familles le plus rapidement possible.

Par ailleurs, la loi n°1.425 du 6 mai 2016, portant création d'une aide financière de l'Etat facilitant l'accès des étudiants à l'emprunt, permet aux jeunes Monégasques de bénéficier d'un soutien financier complémentaire à l'allocation de bourses d'études.

Nonobstant le bénéfice de cette aide, l'attention des élus a été appelée par certains requérants, sur les délais d'instruction de ces demandes de prêt étudiant. Là encore, une accélération et une optimisation des procédures permettraient aux jeunes de disposer des fonds dans des délais plus courts.

Lors des séances privées avec le Gouvernement, le Conseil National a également débattu de l'orientation scolaire et de l'accompagnement de nos jeunes vers le monde de l'entreprise. Les élus, soucieux qu'ils soient accompagnés le mieux possible, ont interrogé le Gouvernement sur les mesures envisagées dans ce domaine.

Ils ont demandé de renforcer les moyens humains et matériels du Centre d'Information de l'Education Nationale et de s'orienter vers le « coaching » individualisé des élèves.

De plus, les missions de la Commission d'Insertion des Jeunes Diplômés ont été discutées, afin que tous les moyens nécessaires lui soient octroyés, dans le but de poursuivre l'excellence de sa mission depuis sa création en 2010.

Dans le domaine scolaire, le Conseil National est très attaché au maintien de la qualité de l'enseignement en Principauté. Il a donc sensibilisé le Gouvernement sur le nouveau protocole intitulé « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations », adopté par la France, qui touche les détachés de l'Education Nationale française. Il est essentiel de conserver les conditions favorables qui permettent d'attirer à Monaco les meilleurs professeurs pour la formation de nos jeunes.

De plus, votre Rapporteur tient à souligner les travaux de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, qui ont permis de concrétiser l'organisation du premier concert annuel gratuit « MC Summer concert » qui se tiendra, le 15 juillet 2019, avec la venue de l'artiste KUNGS, choisi par les élèves de la Principauté.

Au-delà de cet événement attendu par la jeunesse, le Conseil National a demandé au Gouvernement d'élargir le Pass'Sport Culture à une tranche d'âge de 11 à 25 ans, de diversifier les activités proposées et d'étendre celui-ci à toutes les vacances scolaires.

Par ailleurs, soucieux de la santé de nos jeunes, les élus de la Majorité ont demandé que la part des produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective, notamment scolaire, introduite par la loi du 15 décembre 2011, soit significativement augmentée et devienne prépondérante. Rappelons qu'actuellement cette part n'est que de 20 %, ce qui, aujourd'hui, est insuffisant.

Dans le domaine sportif, la majorité se réjouit que les élus puissent désormais faire partie de la sous-commission de la Commission Nationale des Sports et ne manquera pas de défendre encore plus efficacement les demandes de subvention, dûment justifiées des associations sportives.

Dans le domaine éducatif et culturel, la Commission a relevé l'augmentation des subventions de toutes les grandes institutions culturelles financées principalement par le budget de l'Etat que sont le Pôle Danse, l'Opéra de Monte Carlo, le Nouveau Musée National et le Printemps des Arts. Il convient de remarquer que la plus forte progression concerne l'Institut Océanographique avec des crédits majorés de 74,7 %, qui permettront la poursuite de son nouveau pôle de développement et le financement des campagnes « Les Explorations de Monaco ».

Les Conseillers Nationaux tiennent à saluer le dynamisme nouveau du Musée Océanographique, qui est à mettre à l'actif de son Directeur et de son équipe. Quant aux campagnes scientifiques, ils ont pris acte, avec satisfaction, de la création de

la S.A.M. dénommée « Société des Explorations de Monaco », afin de gérer ces explorations, ce qui devrait leur conférer davantage de retombées médiatiques et scientifiques.

Dans ce domaine, nous saluons aussi le dynamisme et l'excellence des équipes du Centre Scientifique de Monaco, dont les élus ont pu visiter les locaux et rencontrer les dirigeants et les équipes scientifiques.

Par ailleurs, la majorité se félicite que des inscriptions complémentaires pour une somme de 260.000 € aient été prévues, à la demande du Conseil National, au bénéfice de diverses associations sportives et culturelles, ainsi que l'Assemblée en a été informée par le Gouvernement, par courrier du 22 novembre 2018.

En outre, votre Rapporteur souhaite appeler l'attention du Gouvernement sur l'ancien local de l'Association des Jeunes Monégasques, situé au Métropole, que le Prince Rainier III avait attribué à cette Association et qui est aujourd'hui libre de toute occupation depuis 4 ans. Dans la mesure où il ne trouve pas preneur pour une activité commerciale, compte tenu de sa localisation, mais aussi car il pourrait être très utile pour la vie associative, le Conseil National souhaite que sa vocation associative initiale se poursuive. Il s'agirait, par exemple, de créer une Maison des Jeux de l'Esprit, regroupant les activités de bridge, backgammon, Scrabble, échecs et burraco, notamment, qui rassemblent en Principauté plus de 400 pratiquants.

Par ailleurs, les élus souhaiteraient que le Gouvernement étudie l'opportunité d'une réédition de la Nuit Blanche chère au Président de la Commission de la Culture et du Patrimoine, qui a su participer, lors de sa première édition, au positionnement de la Principauté comme l'un des hauts lieux de l'art contemporain.

La majorité du Conseil National considère, par ailleurs, que le Fort Masséna constitue une occasion unique de créer un Fort des Arts et de la Culture Monégasques (FAC), qui deviendrait un lieu emblématique de travail pour les artistes et les associations, qui disposeraient d'ateliers ainsi que d'espaces d'expositions.

Comme votre Rapporteur l'a évoqué en introduction, le maintien d'un système de santé d'excellence et une prise en charge de nos aînés la plus adaptée à leur bien-être en favorisant, autant que possible, le maintien à domicile, sont des priorités de la majorité du Conseil National.

Ainsi, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale est satisfaite de l'inscription d'une somme de 2 M€ sur le Compte Spécial du Trésor dédié au financement de la grande dépendance. Néanmoins, le Gouvernement envisage d'utiliser une partie de ce fonds pour financer des projets d'e-santé.

La philosophie initiale du fonds dépendance ayant été de mettre des sommes de côté pour financer un futur vieillissement de la population, le Conseil National souhaite débattre avec le Gouvernement de la destination future des montants affectés à ce fonds.

Les élus ayant été rendus destinataires récemment d'études sur le vieillissement de la population, ainsi que des options de création de futurs établissements pour personnes âgées, l'année 2019 sera mise à profit afin de débattre entre nos deux institutions des meilleures solutions pour anticiper la prise en charge de nos aînés : créations d'EHPAD, mesures en faveur du maintien à domicile, e-santé et équipements domotiques, feront en particulier l'objet de nos discussions.

Dans le domaine de la santé, le Conseil National est soucieux, tout comme le Gouvernement, d'offrir aux adolescents en souffrance un lieu d'accueil en milieu hospitalier qui leur soit spécifiquement dédié. Le Gouvernement s'est engagé à commencer les travaux de l'unité pour adolescents en psychiatrie, de manière anticipée par rapport à ce qui avait été envisagé, soit dès 2019, engagement qui satisfait les élus.

Pour les personnes souffrant d'un handicap, la Commission a pris note que des audits sont en cours sur l'accessibilité des bâtiments publics et seront achevés en fin d'année 2018.

Le Conseil National considère qu'il est impératif que ces derniers soient accessibles à tous, quel que soit le handicap concerné. De plus, la liste d'attente s'étant rallongée pour l'accès à des appartements adaptés, nous demandons que soit envisagée l'adaptation de certains appartements dans le secteur domanial, dans les meilleurs délais, dans la mesure où les appartements adaptés prévus à cet effet à l'Engelin, ont été utilisés pour y reloger les locataires handicapés des Jardins d'Apolline. Certaines personnes handicapées sont en effet actuellement quasiment bloquées dans leur domicile situé en étage, sans ascenseur et sans qu'on leur propose de solution.

Enfin, dans un autre domaine qui concerne l'ensemble des politiques publiques, la transition numérique apparaît comme une nouvelle priorité

du Gouvernement et du Conseil National, pour laquelle les crédits sont augmentés de 157 %. Les élus soutiennent pleinement le développement des télé-services en vue de simplifier les formalités administratives pour les usagers, dans l'attente de la réalisation du Pavillon du Service Public. Ils considèrent que tout doit être mis en œuvre pour faciliter les démarches du public, simplifier le quotidien des habitants et améliorer la qualité de vie, à travers des projets de *smart city*. Capteurs de bruit, analyse du trafic routier, application mobile pour connaître les moyens de transport disponibles avec les temps de parcours, sont autant d'exemples de projets concrets qu'ils souhaitent voir aboutir dans les meilleurs délais.

Les élus saluent, à cet égard, le dynamisme et la compétence du Délégué interministériel chargé de la transition numérique, sous l'impulsion duquel de premières mesures ont déjà été mises en œuvre. Nous nous félicitons de la qualité des échanges entre le Délégué et la toute nouvelle Commission pour le Développement du Numérique, mise en place au Conseil National, en février 2018.

Pour conclure, votre Rapporteur a détaillé, tout au long de son rapport, les mesures et actions concrètes attendues par les élus de la majorité. Il s'agit de demandes raisonnables et responsables, qui correspondent aux attentes et aux besoins des Monégasques et des résidents.

Au-delà de l'examen de ce Budget Primitif 2019, les élus ont demandé au Gouvernement que leur soient présentées les études prospectives qu'il a réalisées, notamment avec des projections démographiques et d'emplois, selon plusieurs scénarii, sur le territoire monégasque à l'horizon 2030. Cette vision prospective à long terme nous semble primordiale pour l'avenir de la Principauté.

C'est dans cet état d'esprit que nous partageons, qu'un nouveau *think-tank* sera prochainement créé par le Conseil National, comme l'avait déjà annoncé le Président lors de son discours d'installation, le 22 février dernier. Celui-ci aura pour vocation de formuler des propositions en matière de développement économique et budgétaire, comme cela avait déjà été réalisé en 2009 avec « Monaco 2029 », dont beaucoup de projets ont été depuis mis en place, avec succès.

De manière générale, il semble que le Conseil National ait été entendu sur le fond par le Gouvernement.

Le Gouvernement doit, à présent, le démontrer par des réponses constructives et concrètes aux

nombreuses questions et demandes soulevées dans ce rapport.

Le Conseil National, pour sa part, souhaite être une institution d'avant-garde sur les questions de société et la progression des droits sociaux, un véritable *think-tank* pour le développement économique, comme nous venons de le voir, en veille permanente pour la défense de la qualité de vie, et un partenaire proactif sur le plan législatif.

Si le modèle économique de la Principauté est une belle réussite, nous souhaitons que le Gouvernement fasse preuve d'audace. Il nous faut ensemble, sous la Haute Autorité du Prince Souverain, préparer, avec optimisme et volontarisme, le futur de la Principauté.

S'il y a bien un dossier sur lequel nous serons extrêmement vigilants, c'est celui de la négociation d'un éventuel accord d'association avec l'Union Européenne. Alors que cette organisation économique et politique fait débat partout, avec des résultats dont chacun sera juge, la majorité du Conseil National sera particulièrement attentive à la défense de la priorité monégasque, de la condition de nationalité pour l'accès à certaines professions et à la préservation de nos spécificités.

Notre majorité est très vigilante sur les négociations qui sont actuellement en cours, entre le Gouvernement et les autorités européennes, relatives à la conclusion d'un éventuel Accord d'Association.

Aujourd'hui, sans accord, notre modèle économique et social est une réussite à nulle autre pareille, et il y a des divergences profondes entre les modèles économiques et sociaux européen et monégasque. Nous estimons donc qu'il n'y aucune urgence dans ce domaine.

Le Conseil National a des idées et propose des solutions. Le Gouvernement aussi. Alors, continuons de les partager pour le bien du pays, de nos compatriotes et de tous les résidents.

Je le répète, pour atteindre des objectifs ambitieux, le Gouvernement peut compter sur le Conseil National, il n'est en aucun cas un frein. Partout où il y a des blocages, le Conseil National est là pour contribuer à les supprimer.

Dans un monde où tout s'accélère et cela dans tous les domaines, communication, information, transports, le rythme institutionnel doit s'élever lui aussi. Conseil National et Gouvernement doivent progressivement avoir la même appréhension du temps. C'est la raison pour laquelle, maintenant que le Conseil National est en ordre de marche et qu'il avance vite, notre relation institutionnelle aura

besoin que le Gouvernement accélère les études, le démarrage des opérations, la prise de décisions et leur application. Travaillons ensemble et en temps réel, pour le bien commun.

La Commission rappelle l'importance de ce premier Budget Primitif, qui structure véritablement la qualité de notre relation institutionnelle.

C'est maintenant que tout se joue pour le logement des Monégasques, pour retrouver une qualité de vie digne de ce nom, pour des appels d'offres qui avantagent les mieux-disants, pour une mise à plat complète de la façon dont le Gouvernement conduit les chantiers publics, pour accélérer efficacement la livraison de logements domaniaux grâce à la méthode de la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, pour continuer de relancer les Jeux à la S.B.M., pour préparer la mobilité de demain, maintenir l'excellence de nos soins, préparer l'avenir des fonctionnaires et de nos aînés, avancer sur l'égalité femme-homme, investir sur notre jeunesse, renforcer notre attractivité commerciale et lancer tous les projets structurants de demain.

Nous serons attentifs à vos réponses à ce rapport, Monsieur le Ministre, et bien évidemment, l'ensemble de mes collègues en tiendra le plus grand compte pour se déterminer lors du vote, qui interviendra le 19 décembre prochain, à la fin de l'examen de ce Budget Primitif 2019.

M. le Président.- Je vous remercie et vous félicite, Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, pour votre excellent rapport, très complet, qui résume parfaitement les échanges que nous avons eus en Commission Plénière d'Etude, ces dernières semaines, avec le Gouvernement. Bravo aussi pour votre lecture dynamique de ce rapport, ce qui n'est jamais un exercice facile.

Je vais à présent donner la parole au Ministre d'Etat pour sa réponse aux nombreuses questions qui ont été posées par l'Assemblée, tout au long de votre intervention.

Mais avant de passer la parole au Ministre d'Etat, je voudrais préciser que le Gouvernement a transmis le 7 décembre, au Conseil National, la réponse du Ministre d'Etat au rapport que l'on vient d'écouter de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale et que le Secrétariat Général du Conseil National s'est immédiatement chargé de le diffuser par voie électronique auprès de tous les Conseillers Nationaux, pour leur parfaite information. Nous avons donc tous pu prendre connaissance des

positions et des réactions du Gouvernement, que va nous livrer maintenant publiquement le Ministre d'Etat, à ce rapport sur le Budget Primitif 2019.

Il est temps, à présent, d'écouter Monsieur le Ministre d'Etat pour sa réponse.

M. le Ministre d'Etat.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, Mesdames et Messieurs, chers amis.

Je tiens également à remercier Monsieur Balthazar SEYDOUX et les membres de la Commission qu'il préside pour ce rapport particulièrement détaillé, dont on peut saluer l'exhaustivité.

Ce travail nous donne l'occasion de revenir en Séance Publique sur l'ensemble des sujets que nous avons évoqués – et le plus souvent solutionnés – lors de nos échanges privés, ce dont je me réjouis.

Votre rapport permet ainsi d'aborder la question plus générale des relations entre le Conseil National et le Gouvernement, en tous les cas c'est ce que j'ai compris, et d'en tirer un bilan satisfaisant.

Comme l'a récemment rappelé Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II, nos débats, je cite : « *doivent être guidés par l'intérêt général* », ils doivent être, je cite : « *toujours positifs mais apaisés aussi* ». C'est bien l'état d'esprit du Gouvernement et c'est pourquoi je n'entrerai pas ce soir dans une discussion vaine sur la paternité de certaines mesures. Si elles sont bonnes, elles le sont pour tous.

Je le répète : il n'y a pas de crispation, et je souhaite que nous poursuivions notre travail dans un climat courtois et serein, comme de véritables partenaires au service d'une même cause. Cette cause qui nous réunit, c'est le bien-être, la sécurité et la prospérité des Monégasques et des résidents de ce pays. C'est de faire en sorte que Monaco poursuive son remarquable développement, en se modernisant, tout en préservant son modèle et ses spécificités.

Gardons toujours cela en tête avant de nous laisser aller à certains commentaires ou avant de critiquer une nouvelle mesure, au motif qu'elle ne correspondrait pas à 100 % aux attentes des uns ou des autres. Travailler à l'intérêt général, c'est rechercher des solutions équilibrées en composant avec plusieurs types de considérations, parfois contradictoires. C'est bien ce que nous faisons !

Vous souhaitez par ailleurs, Monsieur le Rapporteur, que le Gouvernement accélère la vitesse de ses prises de décision. N'oublions pas, à cet égard,

un élément fondamental : nous ne sommes pas, vous, le Conseil National et, nous, le Gouvernement dans le même temps d'action. Le Conseil National inscrit ses demandes et propositions dans la durée de sa mandature, ce qui est parfaitement légitime. Le Gouvernement agit quant à lui sur le moyen terme, selon les instructions du Prince et la politique qu'Il lui assigne.

C'est d'ailleurs l'une des forces du régime institutionnel monégasque et un fondement de la prospérité de la Principauté : pouvoir mener des politiques ambitieuses et cohérentes sur de longues périodes. Gardons-nous de confondre vitesse et précipitation, et continuons à nous rejoindre sur l'essentiel.

J'en viens maintenant au cœur de ce projet de Budget Primitif 2019.

Le premier constat qui s'impose, et que vous faites à juste titre, Monsieur le Rapporteur, c'est l'excellente santé des finances publiques de la Principauté.

Comme vous l'avez précisé, suite aux inscriptions complémentaires, l'excédent de recettes prévisionnel de l'exercice 2019 est proche de 4 M€. Avec des finances publiques « dans le vert » depuis 2012, nos excédents cumulés nous permettent d'investir dans des projets structurants. C'est ce que nous faisons pour l'ensemble de nos priorités, qui sont aussi les vôtres : le logement des Monégasques, la qualité de vie, la santé, l'éducation, la culture, les travaux publics, l'activité économique d'une façon générale, la transition énergétique, le numérique, la sécurité...

Nous disposons pour cela de recettes diversifiées, qui résultent de la vitalité de nombreux secteurs d'activité. Parmi ces recettes, Monsieur le Rapporteur, vous mettez en avant l'importance de celles qui sont issues du parc domanial de l'Etat.

Juste une remarque sur le plan économique, leur importance doit être cependant relativisée : le parc domanial ne représente que 5,6 % des recettes de l'Etat. Ce qui prouve bien que son objectif n'est pas la rentabilité, mais bien de permettre aux Monégasques de continuer à vivre confortablement dans leur pays. C'est pourquoi et vous l'avez mentionné nous y consacrerons cette année pas moins de 100 M€.

Vos propositions sur ce projet de budget portent principalement sur les dépenses. Je vais leur consacrer l'essentiel de mes réponses. Mais je veux toutefois souligner que le fait de pérenniser et développer nos recettes constitue également un axe fondamental de nos actions.

Après ces considérations d'ordre général, je vais à présent m'attacher à répondre aux questions que vous nous avez posées, Monsieur le Rapporteur.

Comme elles sont nombreuses, et comme vos explications ont été claires sur chacun des points évoqués je vais éviter autant que possible de m'engager dans un développement long et fastidieux. Cela ne veut pas dire éluder les questions, bien au contraire, mais simplement vous apporter ou vous confirmer de manière synthétique les éléments demandés.

Je structurerais ensuite mon propos autour des grands thèmes qui reviennent à plusieurs reprises dans le rapport, à savoir les travaux publics, la qualité de vie et le logement.

En marge de votre développement sur ce thème du logement, vous avez rappelé, Monsieur le Rapporteur, le souhait du Conseil National d'examiner la possibilité que l'emplacement de parking puisse être désormais inclus au contrat « habitation-capitalisation ».

Le Gouvernement vient de prendre connaissance de cette demande très récente, qui mérite un examen approfondi. Mais je crains qu'elle soit difficile, voire impossible à mettre en œuvre, compte tenu en particulier de la disparité des situations.

En effet, certains emplacements de parkings sont situés dans l'enceinte de l'immeuble, alors que d'autres dépendent de parkings publics, par nature inaccessibles. Mais nous allons regarder.

S'agissant de la S.B.M., le Gouvernement partage en tous points la volonté du Conseil National que cette société conserve son image de fleuron économique et social de la Principauté. C'est la raison pour laquelle nous avons accédé à sa demande, également relayée par le Conseil National, de déduire les remises octroyées de l'assiette de la redevance pendant une période de test de trois ans.

Le Gouvernement se félicite comme vous des efforts faits par la S.B.M. en matière de marketing. Nous souhaitons qu'ils se poursuivent, en utilisant notamment les sommes résultant de la baisse de la redevance liée à la déduction des remises de son assiette que je viens d'évoquer.

S'agissant plus particulièrement de la question des écoles des jeux, question qui a souvent été évoquée lors de nos commissions tripartites, nous y sommes comme vous favorables sur le principe, notamment pour leur rôle social. Mais il me semble qu'il appartient à la S.B.M. de juger du meilleur moment pour les lancer, au regard notamment des

postes disponibles et des besoins avérés pour la bonne marche des jeux.

S'agissant enfin du marché de transports des clients de la S.B.M., nous nous félicitons comme vous que cette société ait retenu un groupement de professionnels monégasques, comme nous l'avions d'ailleurs préconisé, respectant ainsi la priorité nationale sur ce marché particulier, comme sur l'ensemble des autres prestations externalisées.

Pour ce qui concerne Monaco Telecom, je me félicite comme vous du dialogue positif et constructif qui a marqué les réunions de la Commission des concessions de services publics, ainsi que des avancées déjà effectives, que vous avez d'ailleurs reprises et annoncées.

Nous veillerons à l'application de celles qui doivent intervenir au début de l'année prochaine. Et nous veillerons à ce qu'une partie des profits du Concessionnaire continue à être investie dans les nouvelles technologies, avec notamment la 5G qui couvrira l'ensemble de la Principauté à l'été 2019, ce qui constituera une première mondiale pour un pays.

Les efforts continueront également pour le déploiement de la fibre, qui a déjà commencé.

Son planning global sera présenté à cette même Commission de Concessions en tout début d'année 2019, avec un focus particulier sur sa mise en œuvre dans le secteur domanial.

J'en viens à présent à un sujet sur lequel il convient de s'étendre un peu plus, à savoir l'attractivité commerciale de la Principauté.

Nous considérons comme vous que le développement du commerce de détail doit constituer une des pistes de diversification de nos recettes. Mais nous devons respecter un équilibre délicat, entre la libre concurrence des activités privées et la conduite de politiques ciblées. Cette préoccupation nous a conduits à prendre des dispositions urbanistiques imposant des commerces de détail au rez-de-chaussée des immeubles situés dans des artères à vocation commerciale, dispositions validées par l'Observatoire du Commerce.

L'une des missions de cet Observatoire consiste précisément à produire un schéma directeur d'urbanisme commercial, quartier par quartier, dans le cadre de sa réflexion sur différentes pistes d'amélioration de l'attractivité de l'offre monégasque. Nous continuerons à nous appuyer sur ses travaux et nous continuerons à accompagner les Monégasques qui créent une première activité commerciale indépendante, dont des commerces de détail.

A cet égard, la création d'un droit de préemption de murs de locaux commerciaux va être étudiée avec la plus grande attention. Il s'agit d'une idée effectivement intéressante, à laquelle nous sommes plutôt favorables, et dont je vous remercie.

Comme évoqué à l'occasion des débats sur le Budget Rectificatif 2018, je vous confirme que les cessions concernant des locaux domaniaux feront désormais l'objet d'un appel à candidatures lancé par le Gouvernement, sur la base d'un montant correspondant à une moyenne des trois derniers chiffres d'affaires. Elles seront examinées dans le cadre de la Commission consultative d'attribution des locaux commerciaux domaniaux.

Notre soutien aux activités commerciales a également pour objectif de rendre nos commerces compétitifs face à la concurrence régionale et internationale. Ceci passe notamment par la mise en place d'un dispositif pour l'ouverture du dimanche.

Le Gouvernement a été très récemment destinataire de la proposition de loi, n° 241, relative à l'ouverture des commerces de détail le dimanche qui a été adoptée, la semaine dernière, le 4 décembre 2018. Elle sera prochainement étudiée, et une réponse sera naturellement apportée dans les délais constitutionnels. Il a également reçu vos amendements sur le projet de loi qu'il a déposé sur le même sujet, le 19 octobre.

Nous allons donc pouvoir poursuivre nos échanges et j'espère que, dans ce domaine également, nous arriverons à trouver un juste équilibre entre les impératifs économiques des différents opérateurs, les droits des salariés et le respect des équilibres sociaux, culturels et philosophiques qui doivent nous guider sur ce sujet.

Notre attractivité passe aussi par la modernisation de nos équipements et de nos quartiers. Je constate avec satisfaction que le Conseil National est, sur ce point également, en phase avec les réflexions que nous avons engagées autour de la restructuration et de l'extension du Centre Commercial de Fontvieille, ainsi que sur la rénovation du complexe balnéaire du Larvotto.

Ces deux opérations constituent des opportunités uniques. Elles doivent permettre un développement de l'activité commerciale dans une démarche qualitative et ambitieuse d'aménagement urbain, d'attractivité et d'animation pour la Principauté. C'est pourquoi les échanges d'informations avec le Conseil National sur ces deux sujets majeurs seront réguliers, durant toutes les phases de réalisation de ces deux projets d'avenir. Les élus ont d'ores et

déjà pu apprécier en Commission Plénière d'Etude, vous l'avez rappelé, la qualité des projets. Et il est entendu que les actuels commerçants seront eux aussi étroitement associés, afin que leur activité puisse se poursuivre pendant les travaux et bénéficier des infrastructures qui seront réalisées.

S'agissant plus particulièrement de la rénovation du Larvotto, le Gouvernement souhaite démarrer les travaux le plus tôt possible, c'est-à-dire dès l'automne 2019.

Dans un souci de cohérence et d'efficacité, nous pourrions profiter pour cela de l'apport financier privé de la S.A.M. Anse du Portier résultant de l'accord complémentaire, comme cela a été expliqué, obtenu après la signature du contrat de concession pour l'extension en mer.

Les sommes en question seraient consacrées à des travaux en offre de concours contrôlés par les services de l'Etat.

Pour l'ensemble des autres lots, une procédure classique d'appel d'offre serait lancée. Toute autre solution repousserait de plus d'une année, mais nous sommes à votre disposition, la rénovation de ce lieu emblématique de la Principauté. Ce serait en définitive dommage, y compris pour les commerçants du secteur.

J'en viens à présent aux conséquences de la tempête Adrian sur certains commerces du littoral, et sur les mesures de protection à prendre pour l'avenir.

Je veux dire tout d'abord que cette tempête fut pour nous, comme pour toutes les personnes touchées, un événement très grave. Dès le 30 octobre au matin, tous les services concernés étaient mobilisés pour la réalisation des mesures d'urgence et de nettoyage. Dès le 30 octobre, nous avons clairement indiqué, par la voix de Jean CASTELLINI et de Marie-Pierre GRAMAGLIA, que nous serions, aux côtés des personnes sinistrées et que l'Etat compenserait les sommes non remboursées par les assurances. Ces opérations sont en cours, certains sinistrés sont déjà en voie de recevoir cette compensation de l'Etat. D'autres dossiers vont suivre. Une fois de plus, le Gouvernement est totalement en phase avec les attentes de la population et du Conseil National.

S'agissant de la possibilité d'introduire en droit monégasque l'état de catastrophe naturelle, une étude avait été antérieurement réalisée, qui pointait la difficulté de dupliquer à Monaco, du fait du nombre très limité d'assurés, le système français basé sur la création d'un fonds dédié. Mais

je comprends parfaitement votre inquiétude, c'est pourquoi le Gouvernement va à nouveau examiner cette question. Comme vous le soulignez, ce coup de mer et les perspectives d'un climat dérégulé doivent nous inciter désormais à prendre des mesures de prévention.

A cet égard, la rénovation du complexe balnéaire du Larvotto, qui vous a été présentée renforcera significativement la protection du site de par la mise en place de géotubes et la rehausse du niveau des commerces. C'est l'un des intérêts principaux de ce projet en dehors de sa qualité architecturale.

Je souhaiterais faire à présent un point sur les transports, et plus particulièrement les taxis que vous avez évoqués et qui contribuent également à la vie économique de la Principauté. Le Gouvernement confirme l'accord qu'il avait fait connaître à l'occasion des discussions sur le Budget Rectificatif 2018 concernant la création d'une commission consultative d'attribution des licences de taxi, dans laquelle le Conseil National serait représenté. Celle-ci sera créée dès que possible et le Conseil National sera consulté dès les prochaines attributions.

S'agissant de l'éventuelle attribution d'un deuxième véhicule en saison estivale, la création d'une flotte de taxis électriques a été évoquée en concertation avec l'Association des Exploitants de Taxis Indépendants de Monaco le 9 octobre dernier. Il s'agirait effectivement d'autoriser un deuxième véhicule de type « 100 % électrique » par artisan taxi, aux couleurs de Monaco, pour les courses intra-muros.

Le Gouvernement souhaite que cette flotte soit mise en place pour l'été 2019 et va mettre en œuvre les moyens nécessaires pour la publication des textes.

Par ailleurs, les conditions de délivrance de l'autorisation accordée aux professionnels étrangers vont être modifiées, en rendant la vignette obligatoire par véhicule et non par société, et en faisant figurer, pour permettre le contrôle, la mention de la plaque d'immatriculation. Cela facilitera la tâche des fonctionnaires de police, dont les contrôles seront renforcés.

J'en viens à présent à Monaco Boost, projet d'Etat dont l'ouverture est prévue à l'automne 2019. Complément nécessaire à MonacoTech, dont il partage les locaux, Monaco Boost pourra accueillir des projets portés par de jeunes Monégasques, ainsi que des *start-up* qui seraient ainsi « ex cubées », pour reprendre l'expression à la mode, afin de les garder en Principauté à leur sortie de MonacoTech.

En effet, l'objectif de MonacoTech ayant été d'anticiper l'économie de demain à Monaco, l'incubation et l'accélération de *start-up* doivent s'accompagner de solutions transitoires pour celles qu'il semble opportun de conserver en Principauté, avant que leur évolution éventuelle ne leur permette de se localiser dans un centre d'affaires ou dans un local commercial traditionnel. Les modalités d'accueil envisagées pour cela continueront à faire l'objet d'échanges avec le Conseil National, avant leur mise en œuvre effective.

J'en viens à présent aux importants sujets relevant du Département des Affaires Sociales et de la Santé que vous avez évoqués.

Pour ce qui concerne la qualité de l'offre de soin du C.H.P.G., le Gouvernement remercie le Conseil National d'être favorable à l'inscription de 11 M€ dédiés aux investissements de maintien à niveau de l'établissement.

Le Gouvernement s'attache, comme il en avait pris l'engagement, à inscrire annuellement les crédits suffisants pour faire face à ces investissements, tout en conservant un ordre de grandeur raisonnable de 10 M€ par an – voire plus si nécessaire – en l'espèce cette année et la juste répartition entre travaux, équipement biomédical et systèmes d'information.

Cet effort sera bien entendu poursuivi jusqu'à la livraison du nouveau C.H.P.G., voire intensifié dès 2020, avec la montée en puissance nécessaire à la réussite de cet objectif.

La création d'une unité visant à accueillir, dans les meilleures conditions, les adolescents nécessitant une hospitalisation psychiatrique demeure, pour nous comme pour vous, une priorité.

Le Programme Technique Détaillé de cette opération a été communiqué à l'Architecte, et les études de maîtrise d'œuvre ont d'ores et déjà débuté. L'engagement pris par le Gouvernement d'un démarrage des travaux dès 2019 est confirmé.

Par ailleurs, le recours à la e-santé, dont on a beaucoup parlé, est désormais incontournable pour améliorer le confort et la sécurité des personnes âgées à leur domicile, qu'il s'agisse de la domotique ou des objets connectés. Ceux-ci seront donc largement développés, en partie grâce au Fonds dépendance créé notamment à cet effet, puisqu'il a été acté que celui-ci serait consacré à la prise en charge financière, à long terme, du coût de la dépendance. Le Fonds dépendance permettra également de contribuer à la construction et à l'aménagement d'établissements supplémentaires d'accueil pour personnes âgées

dépendantes.

En effet, l'étude d'actuaire réalisée en 2011 et récemment mise à jour a démontré qu'il était impératif d'envisager la construction à moyen terme d'une résidence de type EHPAD supplémentaire. Sa localisation reste à déterminer, même si quelques pistes sont à ce stade déjà privilégiées. Le Gouvernement confirme sa disponibilité pour apporter au Conseil National toutes les précisions complémentaires qui pourraient s'avérer utiles, suite à la communication à l'Assemblée d'un dossier complet consacré à cette étude.

S'agissant des appartements adaptés aux personnes à mobilité réduite, la liste d'attente pour ce type d'appartements est importante et c'est une préoccupation constante du Gouvernement que de pouvoir répondre à ces demandes légitimes dans les meilleurs délais.

Chaque fois que cela est nécessaire, des travaux sont effectués et cofinancés sur les crédits du Département des Affaires Sociales et de la Santé, pour rendre accessibles les logements occupés dans le secteur privé ou domanial par des personnes à mobilité réduite. Et le Gouvernement confirme le principe selon lequel chaque nouvelle opération domaniale comportera un quota d'appartements adapté, quota s'élevant à 1 T2 ou 1 T3 tous les 30 appartements. Cela permettra la mise à disposition de près d'une dizaine d'unités à moyen terme.

J'en viens maintenant aux sujets concernant la Fonction Publique.

Je me félicite, en premier lieu, des mesures que nous avons prises, ensemble, en faveur du pouvoir d'achat. Il s'agit là d'un bon exemple de concertation entre le Gouvernement et le Conseil National, qui a permis d'aboutir à des mesures équilibrées et socialement justes.

Pour ce qui concerne plus particulièrement les Monégasques retraités de la Direction de l'Aménagement Urbain (D.A.U.), nous avons entendu votre demande d'examen de leur situation et de versement d'une allocation complémentaire. Vous le savez, c'est une situation complexe qui mérite un examen approfondi compte tenu des implications sur la position statutaire des intéressés qui relèvent non pas du régime de retraite de l'Etat mais de celui de la Caisse Autonome des Retraites.

Ce sujet mérite incontestablement que nous en discutions et dès le début de l'année prochaine, échéance que nous avons fixée ensemble, nous trouverons pour cette question une réponse qui

permettra à la question de trouver une réponse satisfaisante dans le cadre du système de retraite des fonctionnaires.

Nous vous présenterons, à cette occasion, les résultats de l'étude d'actuaire, et nous pourrons échanger sur l'intérêt de créer un Fonds.

Mais dans l'attente et à titre d'exception, nous sommes favorables à verser aux Monégasques retraités de la D.A.U. la prime exceptionnelle en cette fin d'année, dont le caractère n'est pas pérenne car il dépend de la situation de nos finances publiques.

En bénéficieront également les Monégasques retraités qui perçoivent l'allocation supplémentaire ou forfaitaire versée par l'Office de Protection Sociale.

Pour finir de vous répondre sur les sujets concernant la Fonction Publique, je vois que le Président VALERI se réjouit de cette annonce et je m'en réjouis de concert, je souhaite vous dire que le Gouvernement partage en tous points l'approche du Conseil National quant à la nécessité de pouvoir disposer à terme d'un Pavillon du service public, c'est une excellente idée. Il est important que l'Administration puisse disposer des meilleures conditions de travail et que l'accès des usagers aux différents services soit facilité. Reste à trouver le bon emplacement, pour un immeuble qui réunirait un maximum de ces services. L'îlot Charles III constitue à cet égard une option qui pourra être prise en compte dans le cadre de la constitution du programme.

J'en viens au Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes, que vous avez évoqué et que j'ai eu l'honneur d'installer le 30 novembre dernier, et dont je veux, comme vous, souligner l'importance.

Je suis très heureux de constater l'implication du Conseil National sur ce sujet. Vous avez souhaité, et nous l'avons bien volontiers accepté, que Mesdames Brigitte BOCCONE-PAGES, Vice-Présidente, que Madame Nathalie AMORATTI-BLANC, Présidente de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille, et que Madame Béatrice FRESKO-ROLFO, Membre de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, siègent à ce Comité et je veux les en remercier.

Vous regrettez néanmoins le positionnement du Délégué, je devrais dire de la Déléguée. Je veux pour ma part souligner ici que la position de Madame Céline COTTALORDA au Secrétariat Général du Gouvernement lui garantit justement la

possibilité d'interagir aussi bien avec les services du Gouvernement qu'avec les entités institutionnelles ou la société civile. Et je peux vous assurer que je veillerai personnellement à ce qu'elle dispose du temps nécessaire pour accomplir sa mission.

Je suis entièrement d'accord avec vous, Monsieur le Rapporteur : les droits des femmes ne se négocient pas, ni ne se défendent pas à temps partiel.

Je précise en outre que le sujet des inégalités entre les femmes et les hommes sera traité d'un point de vue général par le comité. Les cas particuliers relèvent en effet, comme vous l'avez rappelé, de la compétence du Haut-Commissaire à la protection des droits, des libertés et à la médiation, Madame EASTWOOD.

Vous appelez enfin, Monsieur le Rapporteur, à la création d'une Commission de réclamations sur les inégalités salariales. Dans le cadre de ses travaux, le Comité sera certainement amené à étudier l'opportunité de mettre en place une telle commission, tout comme il aura la charge de lancer des campagnes de sensibilisation sur le sujet.

Pour cela, et comme nous l'avons annoncé le 30 novembre lors de l'installation de ce Comité, une étude va être diligentée par l'I.M.S.E.E. sur les inégalités salariales dans les secteurs privé et public. Cette étude va nous aider à mieux connaître la situation réelle pour mesurer l'ampleur et la nature des faits, et ainsi mieux agir, mieux réagir.

Je souhaite à présent répondre aux différentes questions concernant l'éducation, le sport et la culture que vous avez évoqués.

Concernant l'orientation, tout d'abord. Le Gouvernement attache, comme le Conseil National, une très grande importance à cette question d'orientation.

La réforme du baccalauréat réclame une réflexion sur les missions du Centre d'Information de l'Education Nationale et les moyens de les mener à bien. Cette réflexion est en cours et prendra naturellement en compte les possibilités offertes par les outils numériques, et les nouveaux axes d'approche de ces questions, dont le coaching individualisé que vous évoquez.

Par ailleurs, la qualité de notre enseignement est un élément important de notre modèle social. Le Gouvernement y est très attaché et y consacre des moyens conséquents. Notre système exige notamment le recrutement d'enseignants de qualité.

Je vous rassure, nous avons été alertés sur les

conséquences de l'introduction du dispositif P.P.C.R. en France. Comme le Conseil National, nous n'envisageons pas de fragiliser le système éducatif monégasque, ni de remettre en cause l'attractivité de notre Education Nationale. Je vous confirme qu'un dispositif ayant reçu l'assentiment du Directeur de l'Education Nationale, je devrais dire la Directrice de l'Education Nationale a été mis en place. Il vise à conserver, dans un esprit d'équité, le grade et le classement des enseignants lors de leur détachement.

J'en viens à la question du bio à la cantine. Le Gouvernement souhaite, comme vous, que la part d'aliments issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective soit accrue. Les objectifs des prochains marchés en ce domaine seront corrigés dans ce sens. Je note cependant que nous sommes d'ores et déjà en avance sur les exigences contractuelles, mais nous pouvons là encore faire mieux.

Pour ce qui concerne, enfin, les bourses d'études, comme nous l'avons déjà évoqué lors des séances du budget rectificatif, leur barème a été entièrement revu afin de majorer sensiblement le montant de chaque bourse attribuée. Le budget global a été majoré de 50 %.

Comme souhaité, des simulations ont été communiquées aux membres lors de la Commission des Bourses lors des réunions du 23 octobre et du 29 novembre derniers. Au titre des seules allocations forfaitaires, je peux vous annoncer que la progression est au moins de 35 %.

Le Gouvernement va désormais mettre en application ces nouvelles dispositions et ainsi pouvoir accélérer les versements.

En ce qui concerne le prêt étudiant et plus particulièrement l'amélioration des délais d'instruction, je vous confirme publiquement que nous avons demandé aux services compétents de veiller à améliorer cette disposition.

S'agissant du Pass'Sport Culture, les deux services compétents se sont rapprochés pour étudier la faisabilité des extensions que vous suggérez, tant en ce qui concerne les tranches d'âges que les activités proposées.

Le Département de l'Intérieur ne manquera pas de revenir vers la Commission de la Jeunesse pour la tenir informée des mesures qui pourront entrer en application.

Par ailleurs, je vous confirme que des réflexions sont actuellement en cours afin de déterminer le futur usage du site du Fort Masséna, tant intérieur qu'extérieur, ainsi que l'idée, favorablement

retenue par le Gouvernement, et qui fera plaisir à notre doyen comme vous l'avez noté, Monsieur le Rapporteur, d'étudier la possibilité de programmer dans les prochaines années, une nouvelle édition de la Nuit Blanche.

Comme cela a été envisagé, ces sujets pourraient faire l'objet d'un échange avec les élus lors de la tenue d'une séance de la Commission de la Culture, à programmer au cours du premier trimestre de l'année prochaine.

S'agissant des anciens locaux de l'Association des Jeunes Monégasques, bien que la possibilité demeure d'attribuer le local à une activité de commerce de détail génératrice de recettes, le Gouvernement a pris bonne note du souhait du Conseil National de l'affecter à un usage associatif pour des jeux de l'esprit dont j'ai même découvert qu'il en existait un que je ne connaissais pas.

Une utilisation telle que vous l'évoquez ou à un autre usage associatif n'est pas à exclure *a priori*. Une décision sera prise dans le courant du premier semestre de l'année prochaine.

Ayant je crois répondu à toutes les questions ponctuelles que vous posiez, je souhaite à présent aborder le premier grand thème du rapport, à savoir les travaux publics, aussi bien sous l'angle des chantiers que des procédures de marchés.

Je voudrais tout d'abord faire un point sur le projet Grand Ida. Je suis d'accord avec les propos de Monsieur le Rapporteur. Oui, ce dossier a fait l'objet de nombreuses études, qui ne sont pas et c'est là où je diverge avec vous Monsieur le Rapporteur, pour autant des tergiversations.

Mais je crois que l'honnêteté doit nous conduire à considérer que les responsabilités sont en la matière partagées, car il fut longtemps difficile de connaître, lors des précédentes législatures la position de l'Assemblée. Aujourd'hui, je pense que les choses sont plus claires et que nous pouvons avancer. Bien que tous ces changements de programme nous aient, c'est vrai, coûté en temps, je persiste à penser que notre réflexion actuelle sur un remembrement à l'échelle du quartier est une bonne chose, au vu du nombre de logements domaniaux escomptés, c'est-à-dire 140.

D'autant plus que nous disposons désormais du foncier nécessaire, grâce à l'action concertée du Gouvernement et de votre Assemblée, Monsieur le Président. Cela n'empêche malheureusement pas qu'il nous faille encore un peu patienter avant de débiter le chantier, car certaines études sont encore

nécessaires. Si le Conseil National en est d'accord, nous allons les engager en même temps que nous désignerons l'opérateur chargé des travaux. C'est la seule façon de faire, si nous souhaitons permettre une livraison d'ici à la fin de l'actuelle mandature. Je vous propose de nous concerter à ce propos.

Monsieur le Rapporteur évoque également l'appel d'offres de l'îlot Pasteur qui, par ricochet, retarde nombre d'opérations publiques. Nous le regrettons comme vous, mais nous ne pouvons qu'assumer la décision que nous avons prise.

Cet appel d'offres a été déclaré infructueux, suite à un surcoût de 27 M€ sur le seul lot « terrassement gros œuvre » constaté à l'ouverture des plis. Qui pourrait reprocher au Gouvernement de veiller aux deniers publics ? Je ne pense pas que ce soit votre intention. Je vois que Marie-Pierre rigole mais c'est un sujet sérieux, Marie-Pierre, de veiller aux deniers publics, ça été une affaire très difficile, je ne pense pas que ce soit votre intention, mais nos procédures, il est vrai, ont besoin d'être modernisées. Nous travaillons donc très concrètement pour remettre de l'ordre dans les chantiers, en particulier dans ceux du nouveau C.H.P.G. et dans celui de la Darse Nord.

Après une phase nécessaire de diagnostic, nous abordons aujourd'hui la question des relations contractuelles, tous les acteurs étant mobilisés à ce sujet.

Si je reconnais bien volontiers ces retards, et ce qu'ils doivent à certains de nos choix, je tiens néanmoins à préciser que, sur l'opération Darse Nord, il n'y a pas eu six mois d'arrêt du chantier. Il est possible de parler d'un manque d'anticipation quant à la présence d'eau en bordure de port, mais laissez-moi tout de même vous le dire, Monsieur le Rapporteur, c'est faire peu de cas des professionnels qui ont travaillé sur ce projet, notamment un de vos membres dans l'Assemblée, notamment au niveau de la maîtrise d'œuvre.

Comme nous vous l'avons expliqué en C.P.E. grands travaux, le parking dispose de trois niveaux sous la mer, parfaitement conçus pour se préserver de l'influence maritime.

En revanche, il est très difficile de déterminer le chemin parcouru pour des veines d'eau en amont du projet et qui rejoignent la mer. Ces venues d'eau doivent être asséchées lors de la construction du parking. Nous avons donc fait le choix de ne pas dépenser 20 M€ supplémentaires pour traiter ce sujet et, compte tenu du surcoût déjà enregistré sur ce chantier, de nous limiter à un projet plus restreint, et plus respectueux des contraintes de site.

Le chantier du nouveau C.H.P.G. a lui aussi du retard, ce que je regrette comme vous. Mais cela semble malheureusement le lot de nombre de chantiers hospitaliers – et ce n'est pas une excuse –, de cette envergure, qui pratiquement tous ont connu des difficultés. A cela s'ajoute pour Monaco la complexité particulière du site. Nous faisons au mieux, au plus vite, dans un environnement extrêmement contraint. Evitons donc toute caricature sur notre incapacité supposée en la matière, même si, je le réaffirme, nous devons mieux faire.

J'en viens à présent à la modernisation des règles de passation des marchés publics, qui sera, j'espère, une source d'amélioration de nos processus de construction. Sans attendre la formalisation des procédures réglementaires, les règles de consultation ont déjà évolué et nous ont conduits à écarter le moins-disant à plusieurs reprises.

Les conditions permettant de favoriser le choix du mieux-disant seront encore renforcées sur les appels d'offres pour l'îlot Pasteur, Pasteur, j'ai bien dit Pasteur.

En accord avec Madame GRAMAGLIA, de nouvelles dispositions seront testées lors de ces prochains appels d'offres : les entreprises soumissionnaires devront justifier et démontrer l'adéquation dans leurs offres des moyens humains et matériels mobilisés durant toute la durée du chantier, ainsi que de la sous-traitance. Nous interdirons de sous-traiter plus de la moitié du lot concerné et c'est un point important.

Enfin, nous demanderons aux entreprises de se grouper si leurs moyens propres ne suffisent pas, et ce, quel que soit le plafond accordé par la commission de classement.

Nous pondérerons également les offres en fonction :

- des critères de transition énergétique pour les lots techniques,
- de la qualité des engagements pris par les entreprises pour limiter les nuisances, les bruits, et optimiser la logistique des chantiers et leur impact sur la circulation.

Comme vous pouvez le constater, ces mesures sont concrètes. Elles ont vocation à préfigurer les dispositions générales que le Gouvernement entérinera définitivement dans les prochaines semaines. Reprises dans une ordonnance souveraine, elles intégreront même une référence expresse à la notion d'attribution au mieux-disant, vous l'avez souhaité, nous aussi nous le faisons.

Parallèlement, dans le but de moderniser les règles prévues par l'Ordonnance Souveraine n° 2.097 du 23 octobre 1959 réglementant les marchés de l'État, le Gouvernement déposera d'ici la fin de l'année, dans les délais constitutionnels impartis, un projet de loi synthétisant les aspects législatifs issus de la proposition de loi du Conseil National.

J'en viens à présent à un autre grand thème important du rapport, à savoir l'amélioration de la qualité de vie sous tous ses aspects et vous avez eu raison de souligner le fait que c'était sous tous ses aspects.

Monsieur le Rapporteur, vous admettez que de nombreuses dispositions figurant dans les arrêtés ministériels vont dans le sens que vous souhaitiez.

Ces deux arrêtés ministériels, publiés vendredi dernier et qui entreront en vigueur dès le 2 janvier prochain, imposent en effet des obligations nouvelles, et notamment l'interdiction de travaux le samedi et les mois d'août pour toute nouvelle opération et pour la très grande majorité des opérations existantes. Notre cadre de vie en sera directement amélioré.

Ces textes marquent aussi le lancement d'une dynamique d'amélioration des techniques utilisées pour limiter les nuisances. Les entreprises et les maîtres d'œuvre seront pleinement mobilisés sur cet objectif. L'efficacité de ces dispositifs pourra être évaluée grâce à la mise en place obligatoire d'une étude préalable des bruits de chantier réalisée par un acousticien et surtout par la mise en place d'instruments de suivi du niveau sonore du chantier, qui deviendront pour l'Administration des outils de contrôle.

Il s'agit donc d'un dispositif cohérent, dont l'année 2019 sera la phase de test. Nous serons particulièrement vigilants sur son application, et nous lui apporterons toutes les améliorations nécessaires. Vous regrettez que cette nouvelle réglementation ne s'applique pas à 19 chantiers en cours.

Toutefois, comme vous l'aurez constaté, il s'agit principalement de chantiers publics, c'est-à-dire d'intérêt général, ou de quelques chantiers à livrer en 2019, dont le prolongement dans le temps nuirait précisément à l'amélioration de la qualité de vie. Je pense notamment, pour donner un exemple, à l'Hôtel de Paris et au One Monte Carlo, tous deux très attendus, tant au titre de la qualité de vie des résidents de la Principauté que pour libérer la circulation dans ce quartier. Le dispositif sera suivi, évalué, amélioré sur le long terme. Des contrôles fréquents et permanents seront effectués. A ce titre nous avons cette année prévu deux postes de

contrôleurs supplémentaires à la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité ainsi qu'un budget de 150.000 € pour des prestations permettant une présence permanente sur le terrain. Je sais que de votre côté vous auriez préféré une solution légèrement différente.

Le Gouvernement n'en fait pas une question de principe et verra avec vous s'il convient de compléter ce dispositif au Budget Rectificatif, ce que nous ferons sans aucun problème, avec un ou deux postes supplémentaires ou l'inscription d'un crédit supplémentaire.

Le dispositif prévoit également une amélioration de la communication, dans le sens que vous appelez. Une refonte du site « infochantiers » est intégrée à la feuille de route de la transition numérique du Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, en lien avec la D.I.T.N.. Cet outil déjà très complet sera étoffé, et les dérogations horaires y seront publiées. Dans un souci d'information et de transparence, le potentiel d'utilisation de ce site sera développé.

Concernant la brigade de la circulation, le Gouvernement confirme que les effectifs complémentaires inscrits au budget 2019 permettront de concilier les actions de fluidification de la circulation sur le terrain et les missions essentielles de sécurisation du territoire.

En ce qui concerne les manifestations et les nuisances sonores des véhicules, des modifications réglementaires afin de renforcer l'attirail répressif en la matière devraient être promulguées dans le courant du premier semestre, même trimestre 2019. Ces mesures devraient être de nature à dissuader les incivilités génératrices de désordres ou de nuisances constatées.

S'agissant du chantier du Stade Louis II, il a pu occasionner des nuisances réelles, notamment durant l'été dernier. Je vous confirme que des réunions d'information seront préalablement organisées pour les prochaines phases. Un audit énergétique de l'immeuble « Les Eucalyptus », conformément au cahier des charges de la nouvelle réglementation thermique monégasque, est en cours de réalisation. Ce document précisera les actions potentielles à entreprendre pour améliorer les performances acoustiques et thermiques des façades donnant sur le Stade, notamment au niveau des fenêtres.

Sur ce chantier, les services de l'Etat vont au-delà des contrôles classiques pour vérifier que les entreprises respectent les contraintes qui leur sont imposées : un suivi en temps réel est effectué par

des caméras et des capteurs phoniques, s'il y a des dépassements constatés à partir des enregistrements, les pénalités contractuelles seront appliquées. Afin de diminuer dès à présent les nuisances pour l'immeuble voisin un dispositif d'écran phonique sur la hauteur du chantier des loges sera expérimenté.

Par ailleurs, toujours dans le domaine de l'amélioration de la qualité de vie, la réflexion sur l'éventuelle création d'une liaison maritime a été approfondie par le Gouvernement.

Nous avons rencontré des opérateurs pour tenter de mettre au point des solutions crédibles de desserte de la Principauté. Il s'agit en effet de s'assurer de leur faisabilité technique, de la crédibilité des modèles économiques envisagés, mais aussi de l'efficacité du moyen de transport proposé. Mais n'oublions pas que la Principauté n'est pas seule dans cette affaire. Pour la desservir, il faut bien un port d'attache côté français, en particulier Nice, le plus crédible en la matière selon l'avis de la totalité des opérateurs.

Aussi les services de l'Etat ont-ils rencontré à deux reprises le gestionnaire du port de Nice. Ce dernier n'est pas favorable, à ce jour, à l'établissement d'une telle desserte. De fait, le Gouvernement prendra l'attache du Président de la Métropole Nice Côte d'Azur pour combiner les orientations souhaitées par la Principauté à celles de la partie française, nous essaierons là encore de trouver des solutions pragmatiques.

S'agissant de la création d'un indice de la qualité de vie, le Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme entame une démarche sur le cadre de vie incluant les problématiques de bruits et de nuisances.

Cette initiative s'appuiera sur un diagnostic des attentes des usagers qui sera lancé au premier semestre 2019. Elle permettra de mieux comprendre leurs attentes spécifiques, et de mieux y répondre. Dans la mesure où aucun indice existant au plan international n'est adapté à notre situation, cette démarche pragmatique apparaît en effet préférable.

Des échanges pourront intervenir avec le Conseil National fin 2019 pour partager l'avancée de la réflexion sur cette thématique. J'achève ce point en vous confirmant que le Gouvernement envisage de désigner dès le début de l'année 2019 un responsable des relations avec les usagers de l'Administration.

C'est un point très important, ses principales missions seront de proposer au Gouvernement des solutions destinées à améliorer ces relations, mais également de recevoir directement les réclamations

et doléances. Cette personne sera un relais entre l'Administration et les usagers, professionnels ou particuliers. Elle pourra notamment apporter son savoir-faire pour mieux accompagner les différents projets en cours. La relation Administration-administrés, vous le soulignez trop souvent a peut-être été un peu distendue.

J'en viens à présent au sujet qui se trouve au cœur de nos préoccupations à tous : je veux bien entendu parler de la politique du logement.

Avant d'aborder point par point les questions posées par Monsieur le Rapporteur, je voudrais vous apporter des précisions quant au Plan national pour le logement des Monégasques récemment annoncé par Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain.

Le Gouvernement a effectivement travaillé à l'élaboration d'un plan particulièrement ambitieux par rapport aux besoins actuels et futurs, sur les 15 prochaines années.

Son objectif est de nous permettre, pour les décennies à venir, de ne plus être confrontés à une tension dans ce secteur, en prévoyant des constructions domaniales régulières et anticipées. Pour cela, l'idée directrice est de privilégier des grandes opérations sur des sites appartenant à l'Etat, de manière à minimiser l'impact sur le foncier disponible en Principauté. Il nous faut en effet répondre à l'évolution démographique tout en maintenant un secteur privé dynamique et en veillant à l'équilibre de nos finances publiques.

Ce plan, dont les grandes lignes viennent d'être approuvées, fera bien entendu l'objet d'une présentation et d'échanges avec le Conseil National, dès le début de l'année 2019. Il nécessitera en effet pour sa mise en œuvre le vote d'importants moyens budgétaires sur les prochaines années.

Dans le cadre de cette vision à long terme, il pourrait s'accompagner, comme Monsieur le Rapporteur l'a demandé, d'une présentation des études prospectives plus larges réalisées à l'horizon 2030, avec notamment des projections démographiques et des projections en termes d'emplois. Les idées et propositions des élus seront bien évidemment les bienvenues, car il s'agit d'un sujet déterminant pour l'avenir des Monégasques et de la Principauté.

Comme vous l'avez souligné, ce sujet d'intérêt général et d'importance vitale doit être abordé de manière dépassionnée, avec ouverture et détermination, et il le sera. Je me félicite donc du soutien du Conseil National à la mise en œuvre de ce Plan national pour le logement.

Pour en revenir aux questions plus précises du rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale sur ce thème du logement, et dans l'attente de nos futurs échanges sur ce Plan national, je souhaiterais simplement indiquer ou confirmer ce soir quelques éléments.

Le Gouvernement est favorable à la surélévation de l'opération Testimonio II. Il a fait travailler les opérateurs et je peux vous annoncer qu'elle sera possible. Elle devrait porter sur cinq étages et permettre la construction d'une trentaine de logements supplémentaires. Nous sommes en train d'en discuter les modalités avec les personnes concernées.

Le Gouvernement souhaite également engager rapidement la construction d'une autre tour domaniale de grande capacité à proximité. Il a, pour ce faire, déposé un projet de loi déclarant d'utilité publique ces travaux en espérant, comme pour la Villa les Platanes, que cela permettra une négociation à l'amiable dans des conditions acceptables avec les propriétaires de la Villa Florida. A défaut, il lancera en début d'année prochaine une solution alternative dont nous avons déjà parlé, à savoir une construction sur les terrains dont l'Etat est propriétaire, et à la distance la plus éloignée possible du futur bâtiment Testimonio II, d'une autre tour que nous appelons pour l'instant Testimonio II *bis*.

Le Gouvernement a entendu la demande du Conseil National d'utiliser une réserve foncière pour une opération domaniale complémentaire. Si nous considérons que la solution de l'utilisation des serres du Jardin exotique n'est pas la plus adaptée, ni la plus souhaitable, je vous annonce ce soir que nous serons en mesure, dès le début de l'année prochaine, d'apporter une solution concrète, satisfaisante et assurant une livraison dans les délais souhaités. Des contacts avec un opérateur ont été engagés très récemment, comme vous le savez, Monsieur le Président, pour un immeuble de plus de 50 appartements, et je vous remercie de votre confiance. Le Gouvernement tiendra cet engagement sur ce dossier.

J'en viens à présent à l'important sujet des règles et procédures de construction. Vous souhaitez la généralisation du recours à la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée. Le Gouvernement, comme l'a dit le nouveau Directeur des Travaux Publics, n'en fait pas une question de principe.

Néanmoins, les conclusions que vous semblez tirer des audits réalisés après les nombreuses opérations de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, lancées il y a

quelques années, ne sont pas aussi positives que vous le pensez.

Mon propos n'est pas d'écarter l'option de la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, bien au contraire, mais de veiller pour ces prochaines opérations à minimiser les risques et difficultés. Le Gouvernement n'hésitera donc pas à y avoir recours, si toutes les garanties sont acquises et si des gains de temps en termes de livraison sont effectivement possibles.

C'est d'ailleurs l'un des points qu'il nous faudra aborder ensemble, lors de l'examen du Plan national pour le logement des Monégasques.

Par ailleurs, s'agissant des droits à construire pour les opérations publiques, le Gouvernement partage votre sentiment sans retenue, et s'attache, dans le respect des équilibres urbains, à les optimiser sur les terrains appartenant à l'Etat. Cette optimisation a été mise en application à chaque fois que le contexte le permettait. C'est ainsi que les terrains supports des opérations l'Engelin et Testimonio II ont été valorisés, sans pour autant déstabiliser les équilibres du quartier.

De même, les projets d'urbanisation de l'îlot Charles III et du quartier Annonciade II, propres à accueillir des densités très importantes, seront réalisés au-delà des hauteurs classiquement admises en Principauté, sans sacrifier la configuration et la qualité des espaces publics.

Pour ce qui concerne la politique de préemption, celle-ci est déjà prospective depuis maintenant plusieurs années, avec, outre la dimension sociale qui perdure, les décisions prises sur le fondement d'une vision urbanistique à court, moyen, et long terme pour certains îlots, ou dans le cadre de remembrements. Nous voyons comme vous dans la préemption une politique efficace pour anticiper sur des opérations d'intérêt public, voire pour moderniser certains quartiers.

S'agissant de la négociation lors des opérations de surdensification, je vous confirme que les modalités préconisées par le Conseil National ont déjà été mises en œuvre. Ces modalités auparavant optionnelles seront désormais la règle, avec comme objectif d'obtenir des logements correspondant aux mêmes standards que ceux réalisés par le Gouvernement pour les Monégasques, ou, à défaut, d'utiliser les sommes obtenues pour acquérir des logements avec les mêmes caractéristiques.

Par ailleurs, s'agissant de la proposition de loi sur le secteur protégé, la décision de transformation en projet de loi a été adressée au Conseil National le 6 décembre dernier.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, Mesdames et Messieurs, au moment de conclure mon propos, je voudrais vous dire un mot de l'important sujet que vous avez également abordé, de nos relations avec l'Union européenne.

Monsieur le Rapporteur, vous appelez le Gouvernement à faire preuve, je cite : « d'audace » et à préparer, je cite toujours « avec optimisme et volontarisme, le futur de la Principauté ». En souhaitant bâtir un cadre juridique et politique stable avec l'Union européenne, c'est exactement ce que nous cherchons à faire.

Il est normal d'accepter le dialogue qui a été proposé par notre plus grand partenaire commercial. Bien entendu, un futur partenariat ne pourra être scellé que s'il respecte, et vous l'avez dit et nous partageons ce point de vue, l'identité nationale de Monaco. C'est pour nous comme pour vous un principe intangible.

Le pacte social qui lie le Prince et les Monégasques n'est effectivement pas négociable. Nos spécificités seront préservées, le négociateur Monsieur Gilles TONELLI, qui est absent, y est vigilant, et j'y suis moi-même vigilant. Nous nous y sommes engagés devant vous, et nous nous y engageons encore aujourd'hui.

La négociation d'un accord avec l'Union Européenne fait l'objet d'une information régulière et transparente du Conseil National et je souhaite que cela continue. Vous avez donc connaissance, dans le détail, de chaque avancée. Des échanges constructifs avec le Conseil National sur ce dossier ne pourront que nourrir utilement les travaux menés.

Arrivé au terme de mon propos, j'espère avoir répondu, au nom du Gouvernement, à toutes les questions posées par Monsieur le Rapporteur. Si certaines réponses ne vous ont pas paru suffisamment précises, je m'en excuse d'avance, nos discussions au cours de ces prochaines soirées nous permettront, j'en suis certain, de lever les quelques incertitudes qui demeureront.

Je tenais pour ma part à vous exprimer avec la plus grande franchise la position du Gouvernement sur tous ces points, dans un esprit de transparence et surtout d'ouverture par rapport aux propositions du Conseil National. La discussion ne s'éteint pas avec mon allocution, bien au contraire.

Je n'ai pas à vous démontrer que les paroles du Gouvernement sont chargées de la responsabilité de faire, qu'en conséquence elles sont toujours dans la mesure.

Elles traduisent un engagement concret et fiable de l'Etat. Elles s'inscrivent dans une vision cohérente, optimiste et volontariste de l'avenir de la Principauté à court, moyen et plus long termes. Je pense que le Gouvernement a démontré par les actes sa détermination à avancer dans ce sens, quelques exemples comme vous l'avez fait, Monsieur le Rapporteur.

Le projet de loi déclarant d'utilité publique l'opération Testimonio III a été déposé sur le bureau de l'Assemblée le 3 décembre.

Une réponse positive vous a été adressée le 6 décembre pour transformer en projet de loi la proposition relative à la préservation du secteur protégé.

Les arrêtés ministériels relatifs aux chantiers ont été publiés au Journal de Monaco du 7 décembre et je le rappelle, prendront effet au début de l'année prochaine.

Au-delà de ces actes concrets les plus récents, qui vont dans le sens de l'intérêt général, des échéances passionnantes nous attendent dès le début de l'année prochaine.

La plus importante concerne sans doute les échanges que nous aurons très bientôt sur le Plan national pour le logement des Monégasques, car il a pour but de régler pour des décennies cette question qui se trouve au premier rang de vos préoccupations et de celles du Gouvernement.

Je vous remercie de votre écoute.

M. le Président.- C'est moi qui vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse au rapport de la Commission des Finances, qui s'inscrit dans un contexte effectivement constructif et apaisé.

Comme vous le dites vous-même, je vous cite : « *il n'y a pas de crispation* » entre nos deux Institutions. Et j'ajouterai qu'il n'y a pas non plus de surenchère de la part du Conseil National.

Nous respectons tout simplement nos engagements et notre rôle institutionnel, en défendant des propositions toujours réalistes et raisonnables, qui correspondent aux attentes et aux besoins légitimes des Monégasques et des résidents. Et je rappelle que les avancées que nous demandons se placent dans un contexte d'excédent budgétaire important et de croissance continue du Fonds de Réserve Constitutionnel.

A titre d'exemple, prenons deux mesures qui nous étaient fortement demandées par nos compatriotes

et qui seront très appréciées par eux, que vous avez confirmées ce soir :

Tout d'abord, l'augmentation de 50 % de l'enveloppe consacrée aux bourses d'études, appliquée dès le prochain versement, afin de mieux accompagner nos jeunes dans leur formation supérieure.

Ensuite, le doublement de l'enveloppe consacrée à la prime de fin d'année des fonctionnaires et des retraités de la Fonction Publique, qui méritent d'être associés aux bons résultats du budget de leur Etat employeur. Si l'on cumule le coût total de ces deux mesures, je le répète, non pas pour les minimiser, parce qu'elles sont attendues et importantes pour les Monégasques, mais elles représentent moins de 3 % de l'excédent budgétaire réel de l'an passé. C'est vous dire que nous sommes raisonnables.

Avant de revenir, de manière synthétique également, sur les nombreuses réponses positives que vous apportez aux questions soulevées par le rapport de la Commission des Finances, permettez-moi de vous dire, Monsieur le Ministre, qu'il faut que le Gouvernement soit conscient que notre Assemblée sera naturellement toujours plus disposée à souligner les avancées dans l'action du Gouvernement, les mesures positives que vous prenez, plutôt qu'à devoir émettre des critiques ou des réserves.

Mais pour autant, comme le dit la célèbre citation de BEAUMARCHAIS, je l'aime beaucoup, vous le savez : « *Sans liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur* ». Alors, comprenez, Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, que cette Assemblée soit capable, dans toute son amplitude, de faire les deux, c'est son rôle, c'est justement tout son rôle de partenaire institutionnel indépendant, libre de sa parole, indépendant du Gouvernement, sans jamais se départir – et vous avez raison Monsieur le Ministre – du respect réciproque que nous nous devons et nous y veillerons.

Après plusieurs mois pour rapprocher nos points de vue sur les enjeux majeurs de la législation, vous comprendrez aussi que nos Institutions doivent se mettre d'accord sur un rythme qui prenne en compte nos approches respectives de l'action publique. Pour résumer, il nous faut traiter les urgences dans le temps court et préparer l'avenir dans le temps long, sous la Haute Autorité du Prince Souverain. Certes, il ne faut pas que le Conseil National confonde vitesse et précipitation, et nous nous efforçons d'en tenir compte dans toutes nos propositions.

De son côté, vous conviendrez que le Gouvernement ne doit pas confondre le juste temps utile et nécessaire à la réalisation d'actions, avec un risque de lenteur excessive, qui pourrait confiner à l'immobilisme.

Le Gouvernement, je n'en doute pas, est capable de comprendre aussi qu'il y a des urgences, comme par exemple la nécessité de loger, dans les meilleurs délais, les foyers monégasques qui sont en attente d'un logement domanial correspondant à leur besoin. Réciproquement, ne doutez pas un instant que le Conseil National comprend tout à fait qu'il faille évidemment s'intéresser au long terme, temps long, qui seul permet la mise en place des grands projets structurants qui conditionnent l'avenir de Monaco et le futur.

Comme je le disais à l'instant, votre réponse, Monsieur le Ministre, nous apporte clairement de nombreux motifs de satisfaction. Sans en refaire une énumération exhaustive, je citerai quelques mesures pour illustrer mon propos.

Le maintien de l'excellence de l'enseignement pour nos enfants en préservant, vous l'avez entendu chers collègues, les professeurs détachés de mesures françaises qui auraient pu rendre leur recrutement moins attractif.

L'extension de la prime de fin d'année des fonctionnaires et des retraités de la Fonction Publique, à nos compatriotes retraités de la Direction de l'Aménagement Urbain et bénéficiaires d'une allocation de l'Office de Protection Sociale. Ce ne sont certes que quelques dizaines de Monégasques, mais ce sont tous des compatriotes qui ont des retraites modestes et donc, c'est un geste que nous apprécions. C'est vrai, vous l'avez remarqué et je n'ai pas pu m'empêcher de le faire ressentir lorsque vous l'avez annoncé.

Ensuite, la volonté partagée par le Gouvernement de créer un pavillon de service public, qui regroupera de nombreuses entités administrative pour améliorer l'accueil des usagers et, selon toute vraisemblance, pour l'instant en tous les cas, c'est notre hypothèse à nous, sur l'îlot Charles III.

L'accord du Gouvernement aussi, pour augmenter la part de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective, notamment scolaire et ce n'est pas anodin, afin de toujours faire plus pour la santé de nos enfants.

La décision de créer une nouvelle maison de retraite, afin d'anticiper la demande croissante de lits en EPHAD pour nos aînés. Sur ce sujet, le Conseil

National demande bien sûr à être associé pleinement au choix de sa localisation, et non pas seulement d'être informé après coup.

Mais la priorité absolue de notre mandature reste bien évidemment le logement et, avant tout, les décisions concernant la construction d'immeubles domaniaux. A ce sujet, nous notons avec satisfaction et j'en suis certain, je ne serai pas démenti par notre Président de la Commission du Logement, Monsieur Franck LOBONO, nous notons donc avec satisfaction, l'accord du Gouvernement pour :

Surélever de cinq étages l'opération Testimonio II, afin de permettre la livraison d'une trentaine de logements supplémentaires, c'est du concret, c'est pour 2022. Ça fait en tout 180 logements pour Testimonio II, grâce à cette surélévation ;

Engager rapidement la construction d'une tour voisine, alors dite Testimonio III c'était l'ancienne appellation ou vous nous dites, ce soir, Testimonio II *bis*, peu importe le nom, mais j'ai bien compris la nuance avec ou sans la Villa Florida, le III ce serait avec la Villa Florida et le II *bis* sans la Villa Florida, comme ça c'est clair. Nous souhaitons donc cette opération II *bis* ou III de Testimonio. Ce sont près de 200 logements à la clé. Si tout va bien, c'est en parallèle ou presque, c'est donc en 2022, je l'espère et je le pense. D'ailleurs, nous vous remercions, Monsieur le Ministre, pour le récent dépôt du projet de loi déclarant d'utilité publique cette opération. On pourra peut-être éviter de s'en servir, mais ce fût une stratégie payante pour la Villa Les Platanes pour le Grand Ida, je pense que l'on a bien raison, ensemble, de continuer dans cette voie ;

Engager enfin, vous nous l'avez confirmé, la construction du projet « Grand Ida ». Là il s'agit de 140 appartements domaniaux, nous l'espérons, livrés à la fin de l'année 2022, peut-être début 2023.

En ce qui concerne la méthode de construction de ces grands immeubles, c'est souvent la clé de l'avancée de ces chantiers, les Monégasques et leurs élus n'ont pas la mémoire courte. Rappelez-vous, face à une situation de pénurie identique en 2003, lorsque je fus élu pour la première fois Président du Conseil National avec la majorité de l'époque, le Gouvernement Princier et le Conseil National, d'un commun accord, ont opté pour la méthode dite de la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD), consistant à déléguer la construction de ces immeubles à des

entreprises générales qui ont fait leurs preuves. Il faut savoir que je me suis un peu documenté et partout autour de nous, en Europe, les travaux publics s'occupent des ponts, des infrastructures, des parkings, des routes, mais certainement pas de la construction d'immeubles. Donc, ce que nous demandons, c'est une logique qui est quasi générale autour de nous en Europe. Nous confirmons – et l'expérience nous l'a démontré – que cette méthode permettra la livraison d'appartements de qualité, dans des délais rapides à condition qu'on la confie à des entreprises performantes – et cette condition-là, elle est évidemment indispensable – et notamment à des entreprises qui, dans ce pays, sont installées chez nous et on fait leurs preuves, justement dans les MOD, dans le début des années 2000. La MOD, c'est vrai, on nous dit qu'elle peut engendrer un léger surcoût, du moins en apparence, au démarrage. Mais, quand on regarde l'évolution d'un chantier en maîtrise d'ouvrage publique, quand on regarde les délais qui sont souvent du double, quand on regarde les dérapages sur les réclamations, donc le coût supplémentaire demandé en cours de chantier, quand on regarde les retards de livraison, eh bien, je ne suis pas certain du tout qu'il y ait un vrai surcoût avec la MOD, si cela est géré par des entreprises performantes.

Nous vous demanderons, au cours de ces débats, Monsieur le Ministre, nous y reviendrons lors de l'examen du chapitre consacré au Département de l'Équipement, que ces deux opérations décisives soient bien réalisées suivant cette méthode et je crois comprendre que vous nous l'avez confirmé, mais d'une manière qui permet quand même l'interprétation. Donc je vous demanderai de bien vouloir nous préciser votre pensée, lorsque nous reviendrons à cet important sujet.

Par contre, il faut bien aussi qu'on ait quelques regrets, quelques divergences. Nous regrettons votre décision de ne pas mobiliser une partie de la réserve foncière de l'ancien parcours Vita, au Jardin Exotique. On y reviendra dans le détail lors de l'examen du chapitre. Mais nous prenons acte, ça c'est positif, de votre engagement, dès le début de l'année prochaine, dites-vous, d'apporter une solution partielle de substitution, avec un immeuble de plus de 50 appartements, soit une opération d'envergure moyenne, alors que sur la réserve foncière on pouvait au moins réaliser 100 ou 150 appartements sur le terrain des serres, la réserve foncière du parcours Vita au Jardin Exotique. Pour compenser ce qui aurait pu être réalisé sur une partie de cette réserve foncière, nous apprécierions

que vous nous proposiez une opération moyenne supplémentaire, de même dimension, ça ferait donc une centaine de logements et donc ça compenserait en grande partie, voire en totalité, ce qui aurait pu être réalisé sur la partie des serres, la plus proche de l'immeuble l'Engelin.

En ce qui concerne le secteur protégé, nous remercions le Gouvernement Princier de nous avoir informés de sa décision de transformer en projet de loi notre proposition de loi, n° 239, relative à la sauvegarde de ce secteur. D'ici un an selon le délai constitutionnel prévu pour que le Gouvernement dépose un projet de loi, quand il accepte de reprendre une proposition de loi du Conseil National, nous pourrions ainsi avoir un débat sur l'ensemble du secteur protégé, incluant la fin du rôle social imposé jusqu'à ce jour aux petits propriétaires et prenant en compte notre volonté de maintenir, en Principauté, une population stable d'Enfants du Pays. Vous l'aviez dit, Monsieur le Rapporteur, la réponse du Gouvernement était attendue, elle était très importante pour nous et elle est positive, réjouissons-nous en ce soir.

En ce qui concerne la qualité de vie, nous sommes globalement satisfaits par la publication vendredi dernier de deux Arrêtés Ministériels concernant les chantiers. C'était une demande essentielle des Monégasques et des résidents, relayée par le Conseil National depuis notre élection en février dernier. Je salue particulièrement, en ce domaine, l'implication et le travail de Madame Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, et tout le travail de ses équipes. Nous savons que ces deux projets devenus désormais ces deux Arrêtés Ministériels, vous ont demandé beaucoup d'implication et de détermination. Merci Madame GRAMAGLIA.

Le premier Arrêté vise à encadrer les chantiers et pose le principe du droit à la tranquillité les soirs, les week-ends, ainsi que durant le mois d'août.

Le second vise à limiter les bruits des chantiers, notamment par l'utilisation d'engins les plus insonorisés possibles et plus généralement de toutes les techniques les plus modernes en la matière. Malheureusement, vous l'avez dit, Monsieur le Rapporteur, et Monsieur le Ministre l'a confirmé, le Gouvernement a dû prévoir certaines dérogations.

En fait, ce sont 19 chantiers en cours sur 50 qui auront des dérogations, il faudra donc quand même être vigilant. Il faudra quelques mois pour regarder sur place, sur le terrain, concrètement, et évaluer

l'efficacité de ces mesures. Nous voulons y croire bien sûr, mais il faudra faire un bilan à la rentrée 2019. Vous nous annoncez plus de communication sur les dérogations Monsieur le Ministre, notamment sur le site « Infochantiers », c'est une très bonne chose, il faut que les riverains soient au courant, quand ils ont un chantier sous leurs fenêtres, et sachent si oui ou non ça continue encore un samedi, si c'est autorisé exceptionnellement, à titre dérogatoire ou pas, par le Gouvernement. Nous resterons donc, vous l'aurez compris, vigilants et demanderons éventuellement des ajustements, si nécessaire. D'ailleurs, vous ne les excluez pas dans votre réponse, notamment sur le renforcement des postes de contrôleurs, deux postes ce n'est pas grand-chose et des crédits inscrits pour faire appel à des sociétés privées le cas échéant, 150.000 €, ça fait un peu plus de 10.000 € par mois, ce n'est pas grand-chose aussi, mais là aussi, vous nous dites que l'on pourra y revenir si nécessaire, donc c'est une bonne chose. On y reviendra plus longuement dans le cadre des débats chapitre par chapitre, je passe rapidement.

Nous sommes également satisfaits des annonces faites en ce qui concerne les procédures d'appel d'offres pour les chantiers publics et pour leur suivi par le Département de l'Équipement. Je constate, par exemple, que le choix du mieux-disant prédominera désormais, tout comme un meilleur encadrement de la sous-traitance. Là encore, nous y reviendrons au cours des prochaines soirées et il faudra évidemment demeurer vigilant dans les prochains mois, quant aux changements concrets que nous espérons tous, pour des chantiers publics qui se déroulent mieux, plus vite et avec moins de surcoûts.

Toujours concernant la qualité de vie, vous nous confirmez, dans votre réponse, le recrutement de 10 agents supplémentaires pour pérenniser les missions de régulation de la circulation par la Sûreté Publique, concernant ce qu'il est convenu d'appeler la brigade de la circulation. Il est incontestable que cette intervention humaine et coordonnée, de la part des agents de la Sûreté Publique, dont nous saluons le professionnalisme et l'efficacité - nous avons de la chance d'avoir cette sûreté en Principauté - eh bien leur action a permis d'améliorer considérablement la situation du trafic aux heures de pointe. Alors, j'entends que ce n'est pas assez, que ce n'est pas la seule solution. Certes, mais c'est un succès qu'il faut poursuivre.

Concernant un autre dossier majeur : la négociation d'un éventuel accord d'association avec l'Union Européenne, vous nous dites, Monsieur le Ministre, que, je vous cite, là encore « *le pacte social qui lie*

le Prince et les Monégasques n'est pas négociable, nos spécificités doivent être préservées. » Vous nous dites également, je vous cite encore « *le négociateur est vigilant, vous y êtes vigilant* ». Eh bien ça ne vous surprendra pas, nous partageons pleinement avec vous ces affirmations. Je vous confirme que le Conseil National est lui aussi particulièrement vigilant, et le restera tout le long de cette mandature, jusqu'au dernier jour de notre mandat, concernant la négociation en cours, pour la défense de nos spécificités et des droits des Monégasques.

Et pour nous aussi, c'est un dernier point que je veux aborder, développer les recettes budgétaires est essentiel. J'en veux pour preuve de nombreuses propositions de l'Assemblée visant à les développer.

Rappelons la proposition de loi sur la domiciliation gratuite d'une activité dans les Domaines, qui va créer de la richesse et donc des retombées de TVA.

Rappelons notre demande de créer un centre d'affaires domanial à loyer modéré pour les nationaux : le Monaco Boost.

Rappelons aussi notre proposition de loi, votée la semaine dernière, concernant l'ouverture du commerce de détail le dimanche, qui permettra de conserver en Principauté du chiffre d'affaires et de la TVA qui, pour le moment, basculent vers les commerces des Alpes-Maritimes et de l'Italie.

Rappelons, enfin, notre apport à la réflexion en cours, pour la restructuration du Centre Commercial de Fontvieille, qui va contribuer à une forte augmentation des recettes de TVA.

Pour conclure, à la croisée des chemins entre la prospective nécessaire pour la prise en compte du temps long et le développement indispensable à court terme des recettes budgétaires, je vous confirme la création prochaine d'un *think-tank* au Conseil National, sur le modèle de celui que j'avais déjà mis en place en 2009 et qui avait fait ses preuves. Monaco 2039, puisque nous allons travailler sur les vingt prochaines années. Donc, à partir de 2019, Monaco 2039 verra le jour l'année prochaine. Il contribuera, je le souhaite - comme son prédécesseur Monaco 2029 à l'origine notamment des propositions concernant le Conseil Supérieur pour l'Attractivité, l'Institut Monégasque de la Statistique et des Etudes Economiques ou bien encore le télétravail - à apporter des idées nouvelles qui pourront être mises en œuvre par le Gouvernement, favorisant ainsi le développement de l'économie de notre pays. J'y reviendrai dans le détail, avec sa composition et ses objectifs, l'année prochaine.

Ce sera là aussi, Monsieur le Ministre, l'occasion de faire jouer au Conseil National son rôle de partenaire institutionnel constructif du Gouvernement Princier.

Je vous remercie pour votre attention et je vais à présent vous donner la parole, chers collègues, et ouvrir la discussion générale sur ce projet de loi relatif au Budget Primitif 2019.

La tradition, vous le savez, est que nous commencions d'abord par le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, Monsieur SEYDOUX. Puis, je vois se lever la main de la Vice-Présidente, puis du Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, Monsieur GRINDA me la demande, je vous note, puis Mesdames DITLOT et BERTANI. Vous la levez tous en même temps. Je vous rassure, vous parlerez tous et vous aurez tous le même temps de parole.

Je vous rappelle que nous avons décidé 6 minutes maximum par élu. J'ai commencé à ma gauche, je vais peut-être suivre par ma droite pour qu'il n'y ait pas de frustration et ensuite, je finis par le centre. Donc Madame FRESKO-ROLFO, Monsieur EMMERICH, je vois aussi se lever la main de Monsieur RIT - et je ne veux pas l'oublier - Madame GIBELLI, Messieurs BARDY, LOBONO et ROSE, Madame AMORATTI-BLANC, Monsieur MOUROU. Tout le monde s'exprimera, ne vous inquiétez pas, Madame ALIPRENDI-DE CARVALHO et Madame GRISOUL. Allez, nous attaquons... Monsieur VAN KLAVEREN ? Monsieur le Doyen ? Mais oui, puis Monsieur BREZZO...

M. le Ministre d'Etat.- Tout le monde...

M. le Président.- Oui mais dans cet ordre-là, ainsi il n'y aura pas de surprise.

Nous écoutons tout d'abord le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, Monsieur SEYDOUX.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers Monégasques.

J'ai bien pris connaissance de la réponse très encourageante de la part du Ministre d'Etat au rapport de la Commission des Finances. Je vous en remercie.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre propos effectivement synthétique sur tous les sujets mais qui donne le ton de cette soirée et des suivantes. Comme vous, nous souhaitons être efficaces et précis, comme vous, nous pensons que ce qui compte c'est de poursuivre notre travail dans un climat courtois et serein, pour la sécurité et la prospérité des Monégasques et des résidents de notre pays.

A travers les différents chapitres de cette loi de budget, l'ensemble des sujets que les Monégasques nous ont demandé de porter, de défendre ou simplement d'étudier seront évoqués dans cette enceinte.

Je voudrais profiter de cette intervention pour remercier l'ensemble des permanents du Conseil National pour la qualité de leur travail et plus particulièrement toutes les personnes qui m'ont considérablement aidé dans la rédaction de ce rapport, elles se reconnaîtront.

Je tiens aussi à remercier l'ensemble de mes collègues pour leur travail en Commission des Finances, que ce soit tous mes collègues de la majorité mais aussi les Conseillers Nationaux des minorités qui ont fait preuve de courtoisie et de patience.

Et puis, je voudrais remercier le Président du Conseil National, pour ce qu'il nous permet d'apprendre et de construire, avec une ligne politique claire et déterminée, avec une majorité qui a déjà obtenu beaucoup de résultats dans de nombreux domaines.

Votre réponse, Monsieur le Ministre, montre que l'esprit du partenariat qui a prévalu à nos précédents échanges budgétaires lors de séances relatives au Budget Rectificatif, ce partenariat institutionnel, disais-je, continue de s'affirmer entre le Gouvernement et le Conseil National.

Pour autant, en tant que Président de la Commission des Finances, j'espère que les bonnes intentions très collégiales du Gouvernement seront traduites par des actes concrets comme la détermination rapide d'un calendrier de livraisons domaniales liées aux opérations Grand Ida et Testimonio III ou Testimonio II *bis*, notamment.

J'espère que nous serons donc en mesure, le 19 décembre prochain, de nous prononcer en faveur du budget, pour autant que le Gouvernement aura fini de nous convaincre sur les points qui méritent au travers de ces débats, soit des éclaircissements, soit des engagements tangibles.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Président.

Nous écoutons à présent la Vice-Présidente, Madame Brigitte BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Monsieur le Président, je vous remercie.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Monsieur le Président, mes chers collègues, chers amis, chers compatriotes.

Nous entamons, ce soir, l'examen du premier projet de loi fixant le Budget Primitif de l'Etat pour le Conseil National renouvelé il y a tout juste 10 mois.

Une majorité rajeunie et féminisée, Mesdames, alliant expérience et regard neuf sur la vie publique, a pris les choses en main pour faire redémarrer notre Institution, celle de la représentation des besoins et des attentes de nos compatriotes. Si j'utilise le mot « redémarrer » c'est parce que des années de division et d'effacement avaient fini par placer le Conseil National en mode passif.

Alors certes, l'activité législative, la technique juridique, avait, elle, repris sa place depuis deux ans. Mais le politique, lui, avait disparu de la circulation. C'est grâce à quelques élus mais aussi aux permanents du Conseil National qui n'ont jamais failli, que nous avons pu, à notre arrivée, nous concentrer sur l'aspect politique, afin de faire prendre en compte par le Gouvernement, qui avait pu en perdre l'habitude, la plus grande partie possible de nos demandes légitimes. Des demandes qui se fondent sur un résultat électoral très net, lui-même, aboutissement d'une démarche d'écoute et d'échanges dont on peut dire qu'elle est indissociable de la trajectoire politique du Président du Conseil National.

Cette démarche, elle nous permet à toutes et à tous ici, de nous faire les relais actifs et responsables de ce qu'il nous faut améliorer pour nos compatriotes.

Il ne s'agissait pas de « rééquilibrer » les choses, car cela pourrait laisser penser que Conseil National et Gouvernement seraient en quelque sorte en compétition. Il n'en est rien. Mais pour le Gouvernement, avancer sans le contrepoint, l'avis et parfois la contradiction du Conseil National, n'est pas en phase avec ce que la Constitution a prévu pour l'exécutif gouvernemental comme pour la représentation nationale.

Depuis notre installation, le Gouvernement peut à nouveau compter sur une Assemblée forte et unie

afin de trouver la pleine mesure de ce qui doit être un partenariat institutionnel efficace, juste et regardant dans la même direction, même si nous ne sommes pas toujours d'accord.

Mes collègues interviendront durant ces séances publiques sur l'ensemble des sujets qui sont relatifs à notre programme politique, afin d'en discuter avec le Gouvernement, en toute sérénité, dans le cadre du pas vers l'autre voulu par notre Souverain et tel que prévu par l'esprit et par la lettre de notre Constitution. La recherche de l'intérêt général ne doit jamais nous faire défaut. Les élus de majorité sont là, Monsieur le Ministre, pour apporter leurs idées, défendre leurs convictions, chercher à comprendre et donc demander légitimement toutes les informations et explications utiles pour cela.

Mes collègues et moi-même sommes très impliqués au travail et avons pour ambition que chacun des points du programme sur lequel nous avons été élus soit pris en compte dans le cadre de la politique menée par le Gouvernement.

Durant les séances privées que nous avons eues pour préparer l'examen de cette loi de budget en séances publiques, ou encore durant les Commissions Plénières d'Etudes thématiques que nous avons organisées au Conseil National, il y a peut-être eu parfois des écarts de forme ou d'intensité dans la façon de présenter les choses ou de défendre un point de vue. Ces façons de s'exprimer ont pu, parfois, être perçues comme des postures inutilement agressives. Ce surplus d'implication, cette audace énergique, ces répétitions, parfois, ont pu heurter. Rassurez-vous, il n'a jamais été dans notre intention, collective ou individuelle, de mettre en cause ou de dénigrer la qualité du travail accompli par les membres du Gouvernement.

Nous allons examiner ensemble de nombreux sujets, chacun dans notre rôle, sans jamais oublier que nous devons défendre un modèle économique et social avancé envié de tous, sans perdre de vue que la vitalité économique soutenue par la politique de l'Etat nous permet d'avoir des finances saines et excédentaires, sans jamais oublier non plus que la structure même de notre pays s'appuie sur le principe fondamental de la priorité nationale auquel je tiens tant : pour l'emploi, le logement, l'installation et l'exercice des professions réglementées, ainsi que pour toute notion d'aide sociale.

Beaucoup d'avancées ont été obtenues par la majorité Primo! depuis 10 mois, dans de nombreux domaines. Beaucoup reste à faire, à court et moyen termes. Je suis convaincue, Monsieur le Ministre, que

nous y arriverons ensemble.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame la Vice-Présidente.

Nous écoutons à présent, le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, Monsieur Christophe ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, mes chers compatriotes.

Comme l'a dit le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, le premier Budget Primitif d'une mandature est un moment décisif.

Un moment décisif, car la loi de budget, qui inclut le programme triennal, décide des moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre des politiques publiques pour notre Principauté. C'est bien en début de mandat, que les élus peuvent et doivent, dans le strict respect de la Constitution, trouver un accord avec le Gouvernement pour défendre le programme sur lequel ils ont été élus par leurs compatriotes, notamment sur des projets structurants à long terme comme celui du logement ou des équipements publics.

Ainsi, comment voter une loi de budget sans faire de politique ? Comment ne pas se faire les porte-paroles de nos compatriotes, auxquels nous devons rendre compte, tout en réaffirmant notre attachement indéfectible et notre fidélité à notre Souverain ? C'est là tout le sens de notre engagement, qui trouve sa justification dans l'article 66 de notre Constitution.

Bien évidemment, les représentants de l'Assemblée ne sont pas les seuls détenteurs de la vérité et si leur mandat n'est que de 5 ans, leur responsabilité comme celle du Gouvernement n'est pas limitée dans le temps. Il est donc indispensable que nos Institutions avancent ensemble et puissent à tout instant faire le pas vers l'autre.

Votre réponse au rapport de la Commission des Finances, Monsieur le Ministre, va dans ce sens et engage, sous la Haute Autorité du Prince, la politique du Gouvernement. Comme cela a été dit, depuis maintenant 7 ans, le budget est excédentaire, ce qui nous permet d'envisager avec une certaine

sérénité la réalisation de projets structurants et la sécurisation de notre modèle social, sans avoir recours au Fonds de Réserve Constitutionnel.

Les recettes sont à la hausse, provenant pour 79 % des contributions, essentiellement la TVA, témoin de notre dynamisme économique. Les dépenses sont également à la hausse avec, outre les frais normaux de fonctionnement, une part importante dévolue aux politiques sociales, à la santé, à l'évolution des équipements publics et au logement.

Ainsi, en tant que Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, je ne peux qu'accueillir favorablement les majorations de crédit entre autres pour l'Office de Protection Sociale, traductions en chiffres des avancées concernant l'accompagnement des personnes handicapées et la majoration des aides résultant du vote des lois n° 1.410 et 1.441 et tout récemment du projet de loi n° 965 avec la création de diverses allocations compensatoires visant, entre autres, à avancer sur l'égalité entre femmes et hommes, sur laquelle nous échangerons, je l'espère, très bientôt.

Au sujet de la santé, la poursuite des investissements pour le maintien à niveau du C.H.P.G., rendus indispensables par les retards du nouvel hôpital, et pour le développement de nouvelles unités, notamment de l'Unité d'Accueil pour adolescents dans le service de psychiatrie ou de l'Unité de Soins Palliatifs, sont de réelles avancées. Elles s'inscrivent d'ailleurs pour certaines dans le Schéma d'Orientation Sanitaire 2017-2022, véritable plan quinquennal du Gouvernement pour la santé, enfin réactualisé, qui tient compte et doit tenir compte en priorité des besoins réels des résidents et du bassin de recrutement naturel de notre établissement hospitalier public.

Au titre du social, deux sujets me semblent particulièrement sensibles, celui des retraites et en particulier celle des fonctionnaires, ainsi que celui du traitement de la dépendance.

Sur le premier sujet, nous restons convaincus de la nécessité de créer un Fonds de Retraites des Fonctionnaires et demeurons dans l'attente de la communication de l'étude d'actuaire et des propositions du Gouvernement, qui feront l'objet de toute notre attention en 2019, avec comme préoccupation la préservation des acquis. A ce titre, une attention particulière devra être portée à la situation de nos compatriotes travaillant à la Direction de l'Aménagement Urbain comme vous l'avez d'ailleurs mentionné dans votre réponse.

Sur le second sujet, la réactualisation de l'étude actuaire de 2011, qui se voulait rassurante, confirme l'accroissement de la dépendance et la nécessité non seulement de construire, à court terme, au moins un nouvel Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), mais surtout de développer les moyens permettant le maintien, aussi longtemps que possible à domicile, ceux-ci incluant le développement de l'e-santé. A ce titre, j'insiste sur la nécessité de disposer de davantage d'appartements adaptés conformément à l'Arrêté Ministériel n° 2017-893 portant application de la loi n° 1.441 relative à l'accessibilité du cadre bâti, du fait de l'allongement de la liste d'attente et pas seulement suite aux sinistres des Jardins d'Apolline.

Je n'aborderai pas ce soir, faute de temps, je n'ai que six minutes, les sujets liés au travail, mais les questions de la représentativité syndicale, des conventions collectives, des accords d'entreprises ou encore des conditions d'ouverture des commerces de détail le dimanche, feront sûrement l'objet de discussions ultérieures.

Pour finir, je ne m'attarderai pas sur les problèmes de logement, des chantiers et de la qualité de vie en Principauté, d'autres l'ont déjà fait ou le feront plus largement. Il s'agit là de préoccupations majeures de notre majorité, sur lesquelles nous ne fléchirons pas.

Vos réponses, Monsieur le Ministre, à nos demandes et aux attentes de nos compatriotes sur ces sujets, vont également dans le bon sens et sont autant d'avancées à mettre au crédit d'une collaboration positive entre les élus et le Gouvernement.

J'espère, Monsieur le Ministre, que nos échanges confirmeront ces bonnes dispositions et me permettront de voter sereinement cette loi de Budget.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBINO.

La parole est à présent à Monsieur Jean-Louis GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Madame, Messieurs les Ministres, chers collègues, chers compatriotes.

Permettez-moi de débiter mon propos par une page d'histoire.

C'est le 8 février 1869, voici 150 ans, que le Prince Charles III décida de supprimer les impôts directs en Principauté. Généreuse autant qu'audacieuse, cette mesure fit le bonheur des Monégasques mais assura également la prospérité de notre pays jusqu'à aujourd'hui et pour très longtemps encore.

C'est habité avec ce souvenir que nous devons aborder nos travaux. Pour que se poursuive notre prospérité, au sein d'un monde incroyablement complexe, il nous faut faire preuve de qualités parfois antinomiques : sagesse et audace, lenteur dans la réflexion et agilité dans la réaction. Notre responsabilité est grande et elle commence par la sauvegarde du bien-vivre ensemble.

Pendant les cinq années de la précédente mandature, j'ai été Président de la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie. J'ai donc mis beaucoup d'énergie pour faire aboutir le Code de l'environnement, finalement voté en novembre 2017 après dix ans d'atermoiements, mais aussi pour faire comprendre au Gouvernement que l'incinération en ville n'était pas une solution acceptable.

Je pense avoir été quelque peu entendu car ce qui nous avait été présenté comme « arbitré » dès février 2013 fait toujours l'objet d'études approfondies de la part du Gouvernement. Il serait temps d'avancer concrètement et de nous présenter le prochain cahier des charges pour l'usine de traitement des déchets.

Par ailleurs, j'ai très tôt attiré l'attention des pouvoirs publics quant à la détérioration sensible de notre cadre de vie essentiellement dû à la multiplicité des chantiers publics ou privés qui rendraient la circulation *intra-muros* toujours plus difficile et qui, par des nuisances sonores toujours plus nombreuses, exaspéraient tous les résidents du pays.

J'ai été un élu minoritaire et les majorités successives n'ont que très mollement relayé mes alertes.

Si j'aborde en préambule cette problématique du cadre de vie, c'est parce que j'ai bien entendu que la majorité allait s'en emparer sérieusement, en faisant même, et c'est heureux, une exigence. Alors, quelle ne fut pas ma déception à la lecture des deux arrêtés ministériels concernant les chantiers. Ce sont des mesures insuffisantes qui seront d'autant plus incompréhensibles pour la population.

En effet, elles instaurent un tel nombre d'exceptions que sur un si petit territoire, nous aurons dans la même rue parfois, et dans le même quartier sûrement un chantier à l'arrêt et un chantier au travail. Les nuisances seront là et on se sera donné

bonne conscience finalement à peu de frais.

J'y reviendrai en cours de débat mais j'exhorte dès à présent tous mes collègues élus à ne pas se laisser faire et à se battre, comme je l'ai fait quasiment seul pour l'usine d'incinération, pour que l'on respecte enfin dans ce pays, un droit à la tranquillité par quartier, je dis bien par quartier, réclamé par tous mais peu entendu.

Toujours minoritaire, c'est manifestement mon karma, la majorité a souhaité me confier la Présidence d'une nouvelle Commission dédiée au Fonds de Réserve Constitutionnel et à la modernisation des comptes publics, vaste et passionnant programme qui engage notre avenir, le Fonds de Réserve Constitutionnel, et notre présent puisque cette modernisation évoquée a pour but de nous présenter des budgets plus accessibles et donc mieux compréhensibles par les élus. Cette modernisation doit également permettre au Gouvernement de mieux décider. C'est donc un sujet de toute première importance qui influera d'une façon ou d'une autre sur notre vie quotidienne.

Les mieux informés savent que, depuis ma première élection, je n'ai voté aucun budget au motif principal que l'ensemble des dépenses et des recettes publiques n'y était pas, contredisant *de facto* notre Constitution. Pour cette nouvelle mandature, et en fonction de mes nouvelles responsabilités, j'ai décidé d'être plus pragmatique et de juger « sur pièces ». J'attends donc du Gouvernement des réponses et des engagements clairs sur les deux problématiques qui me préoccupent.

Sur le Fonds de Réserve Constitutionnel, l'engagement absolu qu'il ne serve pas de budget bis, échappant donc au vote des élus, et qu'aucune dépense ne puisse s'y faire sans une approbation nette du Comité Consultatif.

Sur la modernisation des comptes publics, j'attends un calendrier tout en étant bien conscient de l'ampleur du chantier qui prendra plusieurs années. J'attends aussi que le Gouvernement prenne l'engagement ferme et solennel de ne plus procéder, dans le cadre des politiques publiques, à un système de troc du type « je te donne un terrain et des droits à bâtir, tu me donnes des logements, une crèche, un poste de police, des commerces, etc... », tout ceci n'apparaissant pas au budget de l'Etat et échappant donc au vote de la Haute Assemblée.

J'ai cru comprendre que mon discours était entendu et j'attends maintenant des engagements fermes et précis.

Une autre raison de mon vote négatif était dû au fait que les Conseillers Nationaux ne possédaient pas le droit d'amendement budgétaire, droit pourtant partagé par toutes les démocraties du monde. Le Souverain a clairement exprimé Sa position sur le sujet d'une modification constitutionnelle. Dont acte. Je n'invoquerai donc plus ce sujet comme un prétexte à un vote négatif mais je continuerai de me battre pour convaincre que cette avancée est indispensable au bon exercice de notre mission.

Pour avoir défendu cette position avec mes amis Bernard PASQUIER et Jean-François ROBILLON, je me souviens qu'à la fin de la précédente mandature, un ancien élu de poids, le Président de la Commission du Logement, avait publiquement déclaré que nous avions probablement raison. Tout espoir n'est donc pas perdu !

Pour conclure, je dirai que sur les sujets de société : chef de foyer, contrat de vie commune ou dépenalisation de l'IVG, la majorité s'engage dans la voie du dialogue et du débat public. C'est une bonne chose et je les en félicite.

La noblesse de nos travaux est, certes, de voter des budgets mais elle réside surtout dans notre capacité à tracer une route globale qui prépare l'avenir de notre pays. Ce pays que tous nous aimons du même amour. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur GRINDA.

Nous écoutons à présent, Madame Michèle DITTLLOT.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Monsieur le Président, chers collègues.

Laissez-moi vous dire combien je suis heureuse ce soir, nous allons très certainement enfin retrouver un cinéma digne de ce nom dans notre pays. Un multiplex de dernière génération correspondant à l'attente de l'ensemble de nos résidents dans le centre commercial restructuré de Fontvieille. Un projet comprenant cinq salles dont l'une sera dédiée aux films en version originale, afin de satisfaire les communautés étrangères présentes dans notre Principauté. C'est magnifique ! Ce projet a été présenté il y a peu de temps, ici même, dans cet hémicycle, par l'opérateur présélectionné.

J'attends maintenant avec impatience que les paroles soient suivies d'actes concrets.

Laissez-moi vous dire aussi, ce soir, ma satisfaction de constater que le Gouvernement, par un courrier récent, a répondu aux attentes du Conseil National en se montrant plus généreux vis-à-vis de certaines entités culturelles, et ce, particulièrement dans le domaine théâtral, en majorant les subventions accordées notamment à la Compagnie des Farfadets ou encore au Théâtre des Muses.

Laissez-moi vous dire encore, Monsieur le Ministre d'Etat, que je salue cette démarche de votre Gouvernement qui affiche sa volonté d'accompagner et de soutenir les associations culturelles.

Grâce à votre bonne gouvernance, nous avons la chance, une fois encore, d'avoir un budget excédentaire, alors n'hésitons pas à dépenser – je ne dis pas à gaspiller – mais à dépenser intelligemment pour la culture et pour les jeunes.

Alors, je vous propose la mise en place d'une véritable stratégie d'accompagnement des associations culturelles sur, par exemple les trois prochaines années, ce qui leur permettrait de développer leur créativité et d'anticiper leur programmation dans un meilleur confort. Ce plan triennal de la culture – si vous me permettez l'expression – profitera à la jeunesse de Monaco, puisque le Gouvernement pourra compter sur ces associations culturelles pour initier davantage encore nos jeunes aux arts et aux lettres.

Enfin, je me réjouis ce soir de l'évolution de la place de la femme dans notre Principauté. En effet, en votant lundi dernier le texte de loi étudié par la Commission des Droits de la Femme et de la Famille, présidée par Madame AMORATTI-BLANC, nous avons, Conseil National et Gouvernement, effectué un grand pas vers l'égalité hommes-femmes, un grand pas vers plus de justice et d'équité : la femme au foyer, mais cheffe, contribue à donner à celle-ci sa juste place dans la société, à tous les niveaux. Les femmes méritent de bénéficier des mêmes droits et des mêmes avantages que les hommes. Notre Principauté, moderne, tend aujourd'hui à être en harmonie avec l'évolution sociétale, ce qui me satisfait pleinement.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Merci, Madame DITTLLOT.

Nous continuons les prises de parole dans le cadre de la discussion générale sur ce projet de loi de Budget Primitif 2019 en arrivant, à présent, à Madame Corinne BERTANI.

Mme Corinne BERTANI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Monsieur le Président, chers collègues, chers Monégasques.

A l'occasion de cette Séance Publique qui ouvre l'examen du Budget Primitif 2019, j'ai choisi de revenir sur deux points particuliers, que j'ai déjà eu l'occasion d'aborder la semaine dernière lors de nos précédents échanges.

Le premier concerne l'urbanisme commercial de la Principauté, une notion qui mérite toute notre attention pour une réflexion stratégique entre nos deux Institutions. Car vous l'avez dit, Monsieur le Ministre, au sujet de l'Observatoire du Commerce, auquel je siége pour représenter le Conseil National. L'une des missions de cet Observatoire consiste précisément à produire un schéma directeur d'urbanisme commercial, par quartier.

Commençons donc avec le cœur de Monte-Carlo et le nouveau complexe immobilier et commercial : le One Monte-Carlo. Ce nouvel ensemble, qui abritera d'ici peu des boutiques de luxe qui, ces derniers temps, logeaient dans les jardins du Casino, permettra, d'une part, lors de sa livraison, de donner une nouvelle vie au quartier du Casino et, d'autre part, de réaménager les jardins qui surplombaient historiquement la Place du Casino. Cette structure, qui s'apprête à ouvrir, devrait par exemple être l'occasion de repenser l'axe commercial du boulevard des Moulins, de la place de Moulins, voire du début du boulevard d'Italie, et de l'avenue de la Costa de l'autre côté.

Je ne peux continuer sans évoquer le bâtiment de la Direction du Tourisme et des Congrès, dont les bureaux sont aujourd'hui occupés par des services de la Fonction Publique, alors que la DTC a été déplacée, quant à elle, à Fontvieille. Ce bâtiment est aujourd'hui inoccupé dans sa quasi-totalité. Alors, quelle est la stratégie envisagée à ce jour, afin de permettre de lui donner une seconde vie ? Qu'advient-il de ces locaux ? Vous aviez évoqué l'hypothèse de l'implantation d'un magasin multimarques. Qu'en est-il aujourd'hui ? Quand le Conseil National pourra-t-il espérer la présentation d'un projet ? Est-ce que ces choix se feront en lien avec la stratégie de restructuration du centre commercial de Fontvieille ? J'y reviendrai.

L'artère commerçante du boulevard des Moulins pose problème, son attractivité est en recul patent et les changements d'enseignes voire d'activités semblent s'accélérer. Ceci est une raison supplémentaire pour

penser un projet de restructuration de la place des Moulins.

En effet, cette place constitue un lieu emblématique de notre Principauté et devrait pouvoir devenir un ensemble tout à fait complémentaire avec les autres zones commerciales liées, que ce soit Monte-Carlo ou même le Larvotto.

Un projet d'ampleur modeste pourrait donner une véritable impulsion à cette place des Moulins et sans doute remettre le boulevard des Moulins sur la voie de l'attractivité. N'oublions pas que l'avenir se fera avec l'Annonciade II alors que la Tour Odéon a été littéralement posée dans un quartier sans commerces, sans penser à l'offre de vie quotidienne que cela implique. Il nous appartient de préparer l'avenir et de réfléchir, dès maintenant, à ce qu'il faut faire pour véritablement désenclaver cette partie de Monaco, que ce soit pour la circulation ou pour le commerce de proximité et de qualité.

Cette problématique, nous la retrouvons aussi au Jardin Exotique au moment où de grands ensembles immobiliers voient le jour comme l'Engelin, ou d'autres en construction en entrée de ville.

Pour ce qui concerne les deux grands projets de restructuration du Larvotto et du centre commercial de Fontvieille, beaucoup de choses ont été dites et le Gouvernement nous a donné des informations importantes durant nos échanges préalables. Même chose pour le Larvotto, avec un projet de rénovation qui est en cours de finalisation et dont nous attendons désormais des précisions sur les modalités financières et le calendrier opérationnel.

Concernant Fontvieille et son centre commercial, je rappellerai l'attachement des élus de la majorité à la réalisation d'un véritable cœur de quartier, qui mérite un centre commercial attractif, comprenant de nouvelles enseignes porteuses et un cinéma de dernière génération. Le Conseil National sera attentif, dans le cadre de cette restructuration, à ce qu'il puisse y avoir une continuité commerciale logique, depuis le centre commercial de Fontvieille jusqu'à la place d'Armes, la rue Grimaldi et bien sur la Promenade Honoré II jusqu'à l'allée Lazare Sauvaigo.

Et puis, je n'oublie pas également les quais : Antoine I^{er}, Albert I^{er} ou Jean-Charles REY, sur lesquels il faut penser à une offre de restauration stable. Ces dernières années, nous avons assisté à de nombreux changements concernant les commerces de bouche que l'on y trouve, ce qui, vous en conviendrez, ne contribue pas à l'attractivité de ces secteurs.

Je finirai – pardon je suis en retard – par l’incitation pour les propriétaires de locaux vides à ne pas faire de rétention foncière. La vacance des locaux commerciaux nuit inévitablement à l’attractivité de notre Principauté, d’autant plus lorsqu’il s’agit de locaux avec vitrines.

Ainsi, il est temps, selon nous, d’envisager le lancement d’une politique d’installation commerciale volontariste, afin de répondre aux besoins en commerces de détail par le rachat de boutiques disponibles. Ces locaux pourraient ensuite être loués par l’Etat en priorité à des commerçants monégasques, pour des activités attendues pour revitaliser les quartiers.

Cette politique de préemption des commerces pour maintenir les commerces de proximité prendrait tout son sens...

(Sonnerie)

M. le Président.- Je vous donne un joker, Madame BERTANI.

Mme Corinne BERTANI.- Merci...

Le Gouvernement pourra compter sur le Conseil National pour être un véritable partenaire dans le cadre de ces réflexions pour que le commerce en Principauté soit revigoré par une politique et une stratégie volontaristes et équilibrées.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci pour ce dépassement très limité de votre temps de parole.

On continue, nous arrivons à présent à l’intervention, dans ce débat général, de Madame Béatrice FRESKO-ROLFO.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers compatriotes.

Lorsque les candidats se présentent aux élections nationales, c’est qu’ils désirent se mettre au service de leur pays. Ils prennent alors pleinement conscience que notre système fonctionne grâce à la solidité de nos institutions. Lorsqu’ils sont élus, ils n’auront de cesse d’agir dans des domaines précis et de devenir une force de proposition.

Tout d’abord, ils porteront une attention particulière au développement de notre économie, à l’attractivité et à la gestion de nos finances publiques, car elles sont les garantes de notre souveraineté. Une mauvaise gestion mettrait en péril les particularismes et spécificités monégasques, en particulier dans le domaine de la protection sociale. Notre modèle socio-économique est une chance. En avons-nous conscience ? Oui, nous avons cette lucidité et l’honnêteté de reconnaître cette aubaine malgré le fait que notre cadre de vie ne soit pas des plus qualitatifs en ce moment, et vous en conviendrez, Monsieur le Ministre.

Un effort sera fait, et vous nous l’avez confirmé, mais j’ai besoin, comme de nombreux compatriotes, de connaître les délais nécessaires à la régulation des nuisances. Juste une visibilité sur la fin de ce tourment urbain.

Comment, sinon, proposer une politique environnementale responsable et incitative ? La Principauté se doit d’être exemplaire en ce domaine. J’attends donc du Gouvernement des actions précises, rassurantes de façon à rendre notre population optimiste pour demain.

Ensuite, les élus vont s’engager pour les Monégasques avec un regard particulier sur cette priorité nationale qui nous est si chère. Pourquoi est-elle si importante ? Nous sommes tout simplement, minoritaires dans notre propre pays. Notre exiguïté territoriale rend cette condition essentielle à notre maintien en Principauté. Elle doit donc être renforcée et respectée notamment par les sociétés concessionnaires ou recevant des subventions étatiques.

Nous avons des Monégasques de valeur, des jeunes, trouvons-leur leur juste place, laissons-les évoluer et pouvoir évoluer. Le Gouvernement se doit d’être une référence dans ce domaine.

Au-delà de cette considération que je fais à cet instant T, ce critère de « minoritaire » étant voué à disparaître un jour, il serait hautement préjudiciable pour nos compatriotes que le contrat d’association en cours de négociation avec l’Union Européenne, s’il était signé, ne fonde et ne fasse accepter ses réserves que sur ce seul critère au risque de les rendre un jour caduques. Je vous demande d’y être particulièrement attentif.

Par la suite, les élus ne tarderont pas à s’intéresser à la Fonction Publique.

Dans tous les services de l’Etat, les composants de l’Administration doivent être valorisés. Je l’évoquais

plus tôt, nous avons des Monégasques de valeur. Puis-je suggérer que vous augmentiez le nombre de postes à temps partiel dans l'Administration, ce qui serait hautement favorable aux femmes. Pour certaines Monégasques, les temps partiels seront une chance de garder un lien avec le monde du travail, et donc de faciliter leur réinsertion, et en même temps de pouvoir consacrer du temps à l'éducation de jeunes enfants. Nous sommes à Monaco, je ne doute pas que cela soit possible.

Je m'attarderai maintenant sur le corps enseignant.

L'Etat se doit d'être attentif à la carrière de nos enseignants monégasques et notamment leurs avancements, tout comme dans les autres services. Quant aux détachés français, vos propos, Monsieur le Ministre, devraient les rassurer mais, néanmoins, je vous engage à une meilleure communication avec eux car ils sont en attente d'informations relatives à leur avenir. Préservons nos enseignants pour garantir l'excellence éducative monégasque.

Et comme la Fonction Publique, c'est aussi des retraités et futurs retraités, les élus porteront bien entendu leur attention à ce que l'Etat se comporte comme n'importe quel employeur et assure la pérennité des retraites de ses employés. La création d'un fonds de retraite de la Fonction Publique prend ici tout son sens.

Quant aux aînés, ils ne seront pas oubliés par les élus, ne serait-ce parce que nous serons tous ici concernés. Les élus s'engageront à leur garantir une place de choix. La construction d'une maison de retraite dans un avenir proche est nécessaire. Les actions gouvernementales quant au développement du maintien à domicile sont une très bonne chose mais ne feront que repousser l'inévitable. Elles doivent être complémentaires.

Ce qui m'amène à évoquer le premier challenge des élus, le logement de la population.

Une vision à long terme est rendue nécessaire par la bonne lecture des prévisions démographiques. Une planification sur 15 à 20 ans est la seule solution tangible, et ce n'est pas faute de l'avoir demandée. J'ai entendu vos propos sur ce sujet et j'en ai pris acte.

Vous avez aussi évoqué la surélévation de Testimonio II, tout comme cela est en cours pour Apolline. Ne serait-il pas judicieux d'envisager des surélévations sur d'autres chantiers publics en cours lorsque cela est réalisable ? Si cela ne semble pas nécessaire aujourd'hui, que dire de demain ?

En ce qui me concerne, Monsieur le Ministre, je me suis engagée, dès le début de ce nouveau mandat, à continuer à faire progresser les droits des femmes. La nomination de la Déléguée à la promotion et à la protection des droits des femmes est une excellente nouvelle. Elle se situe dans la droite ligne des conventions relatives à la condition féminine et ratifiées par Monaco, que je soutiens en toute connaissance. Je vous remercie pour cet acte fort et ce beau message destiné aux femmes.

Les femmes ont besoin de soutien. En effet, elles ont souvent à supporter seules « la charge morale du foyer », des difficultés de carrière et des salaires inégaux. Oserais-je dire que leur carrière ne devrait pas être dépendante du bon ou mauvais choix de leur compagnon de vie ?

Pour conclure, lorsque nous nous présentons sur une liste aux élections nationales, c'est que nous souhaitons participer de manière active aux décisions qui seront prises.

Lorsque nous sommes élus, obligeons-nous à ne pas agir avec une perspective électoraliste à court terme et à maintenir une politique publique responsable.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame FRESKO-ROLFO.

La parole est à présent à Monsieur Jean-Charles EMMERICH.

M. Jean-Charles EMMERICH.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement Ministres, chers collègues, chers Monégasques.

Nous avons tous déjà été confrontés à un problème lié à la circulation en Principauté. En effet, les embouteillages sont de plus en plus fréquents. Diverses raisons peuvent expliquer cela.

Tout d'abord, les manifestations culturelles et économiques que Monaco a toujours connues, qui participent à son rayonnement sur la scène internationale mais qui attirent chaque année de plus en plus de visiteurs.

Par ailleurs, Monaco se transforme, s'agrandit et nous ne pouvons que nous en réjouir. Mais pour cela, de nombreux chantiers sont en cours, ils sont certes peut-être trop nombreux mais ils permettent la modernisation du bâti et l'amélioration de l'urbanisme et, pour certains, revêtent un caractère

indéniable d'utilité publique pour le pays, comme par exemple le chantier du nouvel hôpital.

Nous devons donc trouver des solutions pour accompagner ces changements, car aujourd'hui les problèmes de circulation occasionnent des nuisances pour les résidents mais risquent aussi de devenir un frein à l'attractivité de Monaco. Plusieurs pistes pourraient contribuer à réduire cet inconvénient. Certaines sont déjà à l'étude.

Tout d'abord, les parkings relais qui pourraient être placés aux abords de la Principauté, je citerai par exemple le site de « La Brasca » qui est idéalement situé, se trouvant juste à la sortie du tunnel de l'autoroute. Ces parkings pourraient être desservis par un système de navettes régulières qui transporteraient les personnes jusqu'à la Principauté.

Une autre piste, qui concernerait aussi bien les touristes que les personnes venant travailler en Principauté, serait de mettre en place un système de navettes qui utiliseraient, elles, les voies maritimes. Ces navettes pourraient très bien partir de Nice, comme évoqué, ou encore de Menton ou de Vintimille.

L'accès par les voies maritimes permettrait, non seulement de désengorger les rues de la Principauté, mais également les voies de circulation qui la desservent.

Tout ceci pourrait être ensuite accompagné d'une nouvelle réflexion sur un plan global de la mobilité douce en Principauté.

Le projet du Grand Ida, comme tous les projets futurs, doit être une opportunité pour réfléchir à un plan d'intégration de la mobilité douce. Ainsi, ce plan pour une intégration de la mobilité douce pourrait être un point de départ à l'établissement d'un plan global d'urbanisme pour l'ensemble de la Principauté.

Ces points de réflexion contribueraient non seulement à l'amélioration de la qualité de la circulation en Principauté mais aussi à une diminution non négligeable de la pollution, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de l'air.

Al'heure où l'environnement est une préoccupation de chaque instant, le développement du recours à la mobilité douce doit être une piste privilégiée.

La réflexion est déjà engagée mais il y en a encore beaucoup à faire. Les problèmes liés à la circulation doivent faire l'objet d'une attention particulière. C'est un enjeu d'intérêt général qui nous concerne tous et qui touche aussi à l'attractivité de la Principauté.

M. le Président.- Merci, Monsieur EMMERICH.

La parole est à présent à Monsieur Jacques RIT, pour nous donner son analyse.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Avant d'aborder ces trois longues séances au cours desquelles élus et Gouvernement vont tenter de résoudre ensemble nombre de points d'insatisfaction, il est légitime, à la lumière de l'actualité internationale des dernières semaines, de se poser une question : pourquoi Monaco est-il en bonne santé ?

Monaco est un micro-État, une ville-État dont l'extrême exigüité territoriale l'a, au cours des siècles, protégée de nombreux aléas. La grandeur limitée du territoire mène généralement à des relations plus ouvertes et plus commerciales que politiques sur l'extérieur, et permet un degré plus élevé d'autonomie décisionnelle. C'était là, déjà, il y a plus de 200 ans, le fruit des réflexions de Benjamin CONSTANT.

De plus, Monaco est une monarchie constitutionnelle. Le Prince représente l'identité, la continuité, la stabilité. Et, sans identité, sans cohésion, sans unité nationale, une démocratie ne peut exister.

Enfin, pour revenir à la taille infime de notre territoire, cette composante entraîne une augmentation constante de la valeur du mètre carré habitable. Ce phénomène, outre son rôle essentiel de moteur économique, a créé une valorisation des moindres parcelles du sol national, empêchant l'apparition de quartiers défavorisés, et rendant implicite une homogénéisation dans la répartition des résidents, toutes classes sociales confondues. Ainsi, une telle mixité ne laissait aucun espace où la lutte des classes aurait pu naître ou se développer. Enfin, prospérité rime le plus souvent avec stabilité dans l'histoire des États.

Je reviens maintenant à d'autres réalités, celles consignées dans le rapport de la Commission des Finances.

Tout d'abord, je précise que j'ai voté le texte de ce rapport en commission, simplement parce que je me sens, sur le fond, en accord avec beaucoup des très nombreuses demandes formulées dans ce document. Mais, et je m'en suis ouvert à la commission, j'ai développé dès la première lecture une allergie constitutionnelle à l'égard de la forme employée. Je précise que « constitutionnelle » est pris dans le sens médical du terme, sentant que la confusion pourrait naître dans certains esprits.

Je m'explique.

Un jour de 2003, je suis entré en politique, mais pas en religion. Quant à notre Constitution, elle entend disposer de celle qu'elle choisit pour l'Etat.

Et si la communication, entité éthérée, et amante diabolique du politique, peut déceimment sonner du cor à pleins poumons pendant les campagnes électorales, j'estime qu'elle n'a pas à monter en chaire dans un rapport de la Commission des Finances consacré au Budget de l'Etat.

Dans un tel environnement, cette communication devrait se faire subtile, et adopter la discrétion du Chambellan. À défaut de quoi ce texte, qui s'adresse pourtant au Gouvernement, aux élus et à tous les Monégasques sans distinction d'opinion ou d'antécédents de vote, prend l'aspect d'une succession de jugements sentencieux entrecoupés de phrases qui s'apparentent parfois à des oracles divins.

Monsieur le Rapporteur, je le répète, j'ai néanmoins voté ce rapport pour son fond. Et je puis vous assurer que je souhaite sincèrement m'impliquer aux côtés des autres élus dans le développement de bons projets pour Monaco, d'où qu'ils viennent, et à partir du moment où ils sont libres de droit d'auteur !

Lors des séances du dernier Budget Rectificatif, j'ai eu l'occasion d'exprimer ma satisfaction de percevoir un véritable souci d'évolution du Gouvernement en matière de rapports institutionnels. Je le percevais, mais il me semble maintenant le voir.

De votre réponse au rapport, Monsieur le Ministre, si je ne devais retenir qu'une chose, ce serait, d'évidence, la confirmation que vous nous apportez du lancement d'un plan national à long terme pour le logement des Monégasques tel qu'annoncé récemment par le Prince Souverain.

Il était fondamental que le Gouvernement reprenne la main face à ce que j'ai souvent qualifié de grande cause nationale. Et l'Exécutif semble maintenant bien décidé à avoir désormais l'initiative d'un domaine qui s'inscrit, de fait, dans ses prérogatives et missions.

La course de lévriers, dans laquelle une hypothétique opération domaniale joue le rôle du lièvre, et qui voit s'affronter depuis tant d'années les différentes formations politiques tout comme les majorités des législatures successives, va peut-être pouvoir prendre fin. Je ne voudrais pas clore ce sujet sans souligner, au-delà de tout clivage politique, le rôle fondamental d'incitateur ou pour plagier une enseigne connue, « *d'agitateur depuis 2003* », que le

Président VALÉRI a joué dans l'évolution des idées sur le sujet des logements domaniaux.

Et c'est aujourd'hui une évidence : faire que le logement des nationaux devienne bientôt un non-problème est une des clés d'une paix sociale pérenne à Monaco. Avec un rapport bardé de questions, et un retour écrit du Ministre chargé de réponses, le caractère excédentaire de ce Budget Primitif 2019 pouvait presque passer inaperçu, même s'il représente, une fois de plus, l'additif qui permet la transformation des engagements en réalisations concrètes.

Cependant, je tiens à citer une phrase extraite de votre réponse, Monsieur le Ministre, car elle traduit un engagement fort du Gouvernement dans le cadre des négociations de Monaco avec l'Union Européenne, je cite : « *Le pacte social qui lie le Prince et les Monégasques n'est pas négociable* ».

Même si nous en étions sûrs, la formulation de cet engagement ne peut que contribuer à rassurer les élus sur le niveau d'exigence que la partie monégasque entend afficher avant d'envisager la signature d'un accord d'association avec l'Union Européenne.

Avant de conclure, je soulignerai une fois de plus l'impatience qui est la mienne de voir s'ouvrir le débat en Commission des Finances, dans lequel nos deux Institutions vont pouvoir échanger sur un sujet...

(Sonnerie)

M. Jacques RIT. - ...laissé-pour-compte depuis trop longtemps maintenant, celui du futur des retraites de la Fonction Publique.

Je vous remercie.

M. le Président. - Merci Monsieur RIT. Nous écoutons à présent notre collègue, Madame Marie-Noëlle GIBELLI.

Mme Marie-Noëlle GIBELLI. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Monsieur le Président, chers collègues, chers amis.

L'occasion m'est donnée ce soir d'évoquer dans mon intervention le sujet du harcèlement. Véritable fléau sociétal qui touche beaucoup de nos jeunes.

Les conséquences de cette pression sociale sont parfois désastreuses, et certains jeunes vont même

jusqu'à mettre fin à leurs jours. Certes, à l'heure où les comportements à risques prennent de plus en plus d'ampleur chez nos jeunes, s'il revient aux parents, au corps enseignant et à l'ensemble des acteurs qui contribuent à l'éducation des enfants, de leur apprendre quels sont les comportements à adopter et ceux qui sont à proscrire, c'est bien à l'Etat qu'il incombe de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour sensibiliser les jeunes concernant ces comportements nuisibles graves, et accompagner ceux qui sont victimes de ces pressions qui conduisent, malheureusement, et encore trop souvent, à un mal-être profond.

Je me permets de citer, à ce titre, un ouvrage que j'ai pu récemment lire « Condamné à me tuer » dont le titre est très explicite. Mais, au-delà même de ces comportements à risques, c'est contre l'ensemble des conduites néfastes pour nos jeunes que la majorité du Conseil National s'efforce de proposer des mesures.

A ce titre, et dans l'attente du nouvel hôpital, nous resterons particulièrement attentifs à la mise en place de l'unité pour adolescents dans le Service de Psychiatrie. Comme vous le savez, ces adolescents sont, actuellement, pris en charge dans le service dédié aux adultes.

Le Conseil National se réjouit aujourd'hui de l'inscription, dans le cadre de ce Budget Primitif, des sommes qui permettront de créer cette unité pour adolescents, dont les travaux commenceront très prochainement, et vous le rappelez, Monsieur le Ministre, dans votre réponse au rapport établi par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale. Les moyens sont donc donnés. Cependant, nous aimerions à présent connaître les mesures qui seront mises en œuvre, et les délais dans lesquels ce projet se réalisera.

Vous en conviendrez, il est grand temps que ces jeunes en difficultés bénéficient de structures qui leur soient vraiment adaptées.

Je profite de ce sujet pour évoquer le retard pris sur le chantier du nouveau C.H.P.G., qui, je l'espère, pourra être rattrapé sur les prochaines phases et ce afin que la Principauté puisse être dotée d'un établissement moderne, à la pointe de la technologie.

Mais en attendant ce nouvel hôpital, il est impératif que tous les moyens soient mis en œuvre pour maintenir à niveau la qualité de l'offre de soins mais aussi la performance des plateaux techniques du C.H.P.G..

Je le répète, le Gouvernement peut compter sur le Conseil National pour voter les crédits nécessaires

en ce sens.

En outre, ainsi que l'a évoqué mon collègue Balthazar SEYDOUX dans son rapport, nous sommes satisfaits de l'inscription de 2 M€ sur le Compte Spécial du Trésor dédiée au financement de la grande dépendance.

Mais je tiens ce soir à réaffirmer la position de la majorité qui consiste à considérer que le Fonds de dépendance doit servir à financer la prise en charge du vieillissement de la population, et que les sommes qui l'alimentent ne doivent pas être utilisées pour des financements divers.

Toujours concernant les aînés, les élus de la majorité sont particulièrement attentifs aux établissements qui leurs sont réservés. Comme le bon achèvement du Cap Fleuri 2 en cours de construction, et qui offrira 80 chambres individuelles supplémentaires, mais aussi la reconstruction et l'agrandissement du Cap Fleuri 1, qui lui offrira environ 130 chambres individuelles. Ces deux établissements sont donc indispensables à court terme.

Cependant, nous devons avoir une vision à plus long terme. C'est pourquoi, nous avons sollicité d'être associés aux réflexions qui sont en cours concernant la future implantation d'une nouvelle maison de retraite pour nos aînés. Ce dernier point mérite aujourd'hui toute notre attention et devra être envisagé au plus vite, au regard de la population vieillissante.

Mais vieillir ne signifie pas forcément se retrouver immédiatement en maison de retraite. Certes, si la population vieillit, je dirais qu'une partie vieillit en « bonne santé ». Il convient, alors, de renforcer la prévention du vieillissement et de mettre tout en œuvre pour que nos aînés puissent être le plus longtemps possible maintenus à leur domicile.

Je le répète, le Gouvernement peut compter sur le Conseil National pour voter les crédits nécessaires en ce sens.

Aussi, je serai, tout au long de ces débats, particulièrement attentive à ces thèmes, et j'espère que nos échanges sauront nous apporter pleine et entière satisfaction sur ces sujets cruciaux pour la Principauté et ses habitants. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame GIBELLI.

La parole est à présent à Monsieur Pierre BARDY.

M. Pierre BARDY.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues.

Les séances budgétaires consacrées au Budget Primitif sont avant tout l'occasion d'une tribune mettant en valeur les axes du budget qui seront les objectifs de l'année à venir.

Pour ma part, ce budget qui se doit d'être sincère, se doit aussi d'être le reflet de l'ambition et de l'attractivité que le Gouvernement souhaite continuer à donner à la Principauté. Il est également stratégique car à l'aube de cette nouvelle année et en cette première année de mandature, il se doit de refléter certains engagements de long terme, attendus par tous, comme a pu le rappeler mon collègue le Docteur ROBINO, Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

Des ambitions qui prennent en compte des orientations nouvelles comme la transition numérique, la transition énergétique ou encore la hausse des opérations intermédiaires en termes de logement pour certaines, sous l'impulsion de la nouvelle majorité du Conseil National.

Nécessairement très complexe et technique, un projet de loi budgétaire ne peut rendre évidemment justice à l'extraordinaire variété de missions, de chantiers, d'aides, d'accompagnement de toutes les étapes de la vie de l'Etat.

Car certes, ce qui nous réunit ce soir, ce sont des chiffres au Budget Primitif, des chiffres particulièrement positifs et j'en veux pour preuve l'augmentation des recettes. Car pour continuer à attirer les investisseurs en Principauté, nous disposons de nombreux atouts, nombreux atouts qu'il nous appartient de conserver, de maintenir dans les années à venir.

Tout d'abord, nos infrastructures, notre qualité de vie, notre économie que j'appellerai « glo-cale » à la fois locale et globale, nos solutions de services mais n'en n'oublions pas pour autant tous nos concitoyens, nos résidents, les actifs, les pendulaires, et bien entendu nos aînés, ceux qui vivent et font vivre la Principauté au quotidien. L'équilibre et vous l'avez mentionné, est subtil et se doit d'être porté par le maintien d'un développement d'une activité économique pour tous. « *Etudier le présent à la lumière du passé afin d'éclairer le futur* », voilà ce que disait l'économiste John KEYNES.

Peut-être touchons-nous du doigt parfois certaines limites de fonctionnement à trop entreprendre sur trop de sujets, nous en venons à négliger les bases,

et certaines alertes, certains signaux faibles sont là pour nous le rappeler. Donner l'envie à tous les Monégasques d'entreprendre, d'exercer ou de s'installer durablement en Principauté, voilà une base de notre économie locale.

Pour cela, je tiens à rappeler ce soir que nous déposons le 20 juin dernier la proposition de loi, n° 238, relative à la domiciliation d'une activité professionnelle dans un local à usage d'habitation dont l'Etat est propriétaire. Car, accompagner tous nos compatriotes dans leur développement économique en leur apportant les protections nécessaires, voilà dans quoi nous nous engageons. Je rappelle donc que nous devrions avoir une réponse de votre part avant le 25 décembre prochain.

Parfaitement conscients des aides, de l'envie des jeunes et des moins jeunes de s'installer en Principauté, mais en parfaite connaissance des barrières d'entrée, et au sein d'une économie porteuse, souvent comparée à un formidable laboratoire fertile au développement et à l'épanouissement des entreprises de demain – nous comptons tous beaucoup sur l'ouverture, en septembre prochain, du Monaco Boost – futur centre d'affaires domanial.

Mais n'en n'oublions pas pour autant la protection des entreprises actuelles.

Avant tout en portant un intérêt particulier à l'attribution des locaux domaniaux, au travers d'une attribution transparente et j'ai parfaitement entendu, Monsieur le Ministre, vos propos dans votre allocution, nous en prenons bonne note, une logique que nous partageons. Mais encore, il nous faut accompagner les commerçants et entrepreneurs actuels à traverser certaines périodes de travaux d'aménagement structurants pour la Principauté, aux impacts économiques non négligeables et nous en avons parlé lors de nos échanges privés.

Alors, dans cette continuité de co-construction de l'attractivité de la Principauté de demain, et en préservant les acteurs d'aujourd'hui, sachez que vous trouverez en la majorité du Conseil National un partenaire institutionnel à vos côtés.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur BARDY.

La parole est à présent au Président de la Commission du Logement, Monsieur Franck LOBONO.

M. Franck LOBONO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Monsieur le Président, mes chers collègues, chers compatriotes, chers amis.

« I have a dream »...C'est par ces mots que je voudrais commencer mon intervention de politique générale. Car, de ces dix premiers mois de mandat, ô combien intenses et instructifs, je ne voudrais en retenir que ce qu'il y a de positif, pour les Monégasques, les Enfants du Pays et nous tous, vous et nous.

Je vais donc vous décrire en quoi le rêve qui m'anime depuis le 22 février est fort, tout aussi forte qu'est ma détermination et celle de la majorité à faire bouger les lignes dans l'intérêt général.

Plus je passe de temps dans ce Parlement, plus je discute avec le Gouvernement ou des Hauts fonctionnaires, plus j'écoute les Monégasques qui viennent me rencontrer, plus je réalise combien notre Constitution est subtilement équilibrée et adaptée à notre Principauté. Elle est adaptée, si chacun la respecte. Elle est adaptée car elle permet au Conseil National d'être le porte-parole des besoins et attentes des Monégasques, elle est adaptée car les choix politiques, qui se doivent d'émerger de nos échanges, ne pourront se faire sans la volonté de chacun.

Je suis intimement persuadé qu'aucun individu ne détient à lui seul la vérité et que, si vérité il y a, elle est certainement située là où les avis des uns rejoignent ceux des autres.

Le Budget Primitif 2019 que nous nous apprêtons à étudier ensemble doit marquer clairement un tournant dans la politique du pays en matière de logement.

Depuis les élections de février dernier, j'ai beaucoup travaillé avec la majorité, pour imaginer un Monaco dans lequel les Monégasques et les Enfants du Pays seraient certains de trouver un logement adapté à leur foyer.

Les deux propositions de loi, la n° 239, puis la n° 242, sur le secteur protégé, que j'ai co-signées et dont j'ai été le Rapporteur, me tiennent particulièrement à cœur. En les écrivant, j'avais la volonté et le sentiment sincère que nous étions enfin en train de redessiner le futur secteur protégé monégasque, plus juste pour les uns et plus pérenne pour les autres. Alors oui, ce soir, je rêve qu'avec mes amis et collègues nous ayons su initier la fin d'un conflit entre petits propriétaires et locataires.

Ce soir, et à l'issue de ces débats budgétaires, je rêve de dire à tout Monégasque dont le besoin le justifie qu'il aura bientôt son appartement domanial, dans un immeuble neuf, confortable, avec le juste nombre de chambres pour que ses enfants s'épanouissent sereinement dans leur Principauté, dans notre pays si extraordinaire.

Oui, Monaco est extraordinaire et la politique du logement dépasse largement la politique sociale au sens où l'on pourrait l'entendre partout ailleurs. Ici, sur nos 2 km², le logement est une des clefs majeures du subtil équilibre qui caractérise notre monarchie constitutionnelle. J'ai donc accueilli avec un évident enthousiasme, voire un certain soulagement, l'annonce si attendue d'un grand plan national du logement. Les Monégasques et le Gouvernement peuvent compter sur ma totale disponibilité pour travailler, avec vous, sur ce plan.

Je fais donc le rêve que chacun ait bien conscience, en abordant nos séances budgétaires, qu'en votant le lancement de nouveaux programmes domaniaux ambitieux, qu'en mettant en place le futur secteur protégé, qu'en se posant les justes et indispensables questions sur l'évolution démographique de la population monégasque, nous bâtissons ensemble, Gouvernement et Conseil National, un Monaco toujours plus fort et uni autour de notre Souverain et de Sa Famille.

Merci.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur LOBONO.

Nous écoutons à présent notre collègue, Monsieur Guillaume ROSE.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers amis, chers compatriotes.

En cette journée particulière, et comme jamais depuis notre élection, nous abordons un important tournant. Ce premier budget est peut-être le plus important de notre mandature.

Il me sera plus facile d'expliquer pourquoi si je commence mon intervention par une petite page d'histoire. D'histoire immédiate en fait, à la manière d'un chroniqueur.

« *Si vis pacem para bellum* », « *si vous voulez la paix préparez la guerre* ». Cette locution latine qui définit le concept de paix armée, est définitivement

la doctrine qui a prévalu au cours des dernières élections.

D'un côté, un ancien Conseiller-Ministre, fin connaisseur de notre pays et de ses habitants, a rassemblé autour d'une équipe professionnelle presque autant de talents politiques qu'en comptait la Principauté, issus de tous les anciens partis, de toutes les générations, de tous les milieux, unis dans la volonté de changer les choses, et ce qui est plus rare encore à Monaco, tous totalement indifférents aux querelles de personnes.

A partir de ce noyau, ils se sont organisés pour écouter les Monégasques en de vastes consultations thématiques déterminantes. Qualité de vie, logement, éducation, santé, ils ont appris tout ce qui était bien, mais aussi tout ce qui devait changer et ils se sont engagés devant les Monégasques. En leur disant : si vous nous élevez, nous nous souviendrons toujours de ce que vous nous avez dit.

De l'autre côté, l'on trouvait tous ceux, et ils sont malheureusement encore nombreux, qui ont simplement peur d'une remise en question du *statu quo*. Pour l'éviter, ceux-là ont utilisé les multiples leviers à leur disposition, qu'ils soient médiatiques, dogmatiques ou hiérarchiques.

Je ne parle pas des autres partis, présents aujourd'hui dans ce noble hémicycle, ni de tous les Monégasques qui ont pris le fort respectable risque de se présenter, et n'ont pas eu la possibilité d'être parmi nous, ni même de ceux qui ont conçu de leur défaite de l'aigreur et qui à présent s'expriment sur les réseaux sociaux, parfois avec verve, talent et acide et puis souvent juste avec de l'acide. Non, je ne parle pas d'eux.

Ces partisans du *statu quo* ne sont pas descendus dans l'arène, n'ont ni participé au Gouvernement mais certaines de leurs manœuvres ont amené à une paix armée, oui. Cette mandature a ainsi débuté sous le signe du manque de confiance. Les adversaires se sont jaugés, évalués, confrontés, armés. Dédain parfois d'un côté, agressivité parfois de l'autre, la catastrophe a été frôlée, car qui a à gagner d'un conflit entre le Gouvernement et le Conseil National, qui ? Ah oui, ceux qui n'aiment pas l'efficacité et aiment empêcher la société d'avancer : les partisans du *statu quo*.

Pourtant, la qualité des hommes comme la puissance de nos Institutions ont triomphé : elles ont amené tout le monde à la raison. Car, le talent dont ont su faire preuve les uns comme les autres, a été d'appliquer la devise d'Edward CARNEGIE, qui fut à la fois l'un des hommes les plus riches et l'un des

plus sages de son temps. Il professait cet intéressant pastiche : « *Si vis pacem, para pactum* », « *si vous voulez la paix, entendez-vous pour garder la paix* ». Car s'entendre, ce n'est pas renoncer. Ce n'est pas se compromettre, ce n'est pas s'abaisser. S'entendre, c'est être efficace. Au service du Souverain et des Monégasques, au service de la Principauté. Et un Gouvernement qui a introduit, coup sur coup, une Direction de la Transition Numérique après une Direction de la Transition Énergétique n'est pas dans le *statu quo*. Il nous le démontre. Un Gouvernement qui écoute les Monégasques, dont la voix est portée par notre Assemblée, n'est pas dans le *statu quo*, et il y gagne en efficacité comme en crédibilité.

Alors, depuis quelques mois, nous sentons chez vous, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les Conseillers-Ministres, une réelle volonté d'écouter, de clarifier et d'agir en accord avec les élus du peuple monégasque, non avec les tenants du *statu quo*. Et c'est à partir d'aujourd'hui que cette période de confiance peut enfin pleinement donner ses fruits. Mes collègues vont vous parler de tout ce qui nous tient à cœur pendant les jours qui viennent, ils ont déjà commencé. Que ce soit par exemple en termes de logement, sujet pour lequel nous attendons de vérifier que le Gouvernement tiendra les engagements plus que prometteurs qu'il a pris devant nous, ou de restauration de la qualité de vie pour laquelle il reste tant à faire, l'éducation enfin où de légitimes attentes de la plus grande qualité, sans aucun compromis sont exprimés par tous.

Il y a beaucoup à faire. Nous en sommes conscients, et au Conseil National, grâce à notre formidable équipe de permanents, nous y travaillons chaque jour. Le Gouvernement aussi y travaille, nous le savons et nous respectons ce travail. Nous avons d'ailleurs, à cet égard, beaucoup apprécié ce soir le discours du Ministre d'Etat.

Alors tournons le dos au vieux latin et continuons à donner raison à CARNEGIE : par notre entente, par votre écoute et par notre respect mutuel, nous attendons que ressorte de ces débats budgétaires le Monaco de demain, qui commence par ce budget 2019, qui porte en germes le modèle de société et la société modèle auxquels nous aspirons tous depuis un beau jour de juillet 2005.

Clarté, sincérité, engagement, continuons à ne pas passer à côté des rares occasions que donne l'histoire de faire aboutir un vrai consensus pour le bien commun.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur Guillaume ROSE, pour cette intervention.

Nous écoutons à présent la Présidente de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille, Madame Nathalie AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Monsieur le Président, chers collègues.

Depuis dix mois, c'est avec une dynamique politique forte que la majorité du Conseil National a permis de nombreuses avancées dans différents domaines, même s'il reste encore beaucoup à faire.

Alors, je fais suite à la réponse du Ministre d'Etat. J'ai bien entendu avec un réel intérêt, que le Gouvernement avait bien pris en compte nos réflexions et nos idées et qu'il avait engagé, d'ores et déjà, des actions pour aller dans le sens du Conseil National, preuve que le Conseil National ne manque pas de bon sens.

Alors, en tant que Présidente de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille, je suis heureuse de constater que notre Institution contribue grandement à faire bouger les lignes sur de nombreux sujets.

La semaine dernière, un pas de plus a été fait pour permettre de supprimer les conséquences de l'inégalité entre femmes et hommes par rapport au statut de chef de foyer pour les Monégasques. Je rappelle notre demande, à l'occasion de l'examen de ce Budget Primitif 2019, de permettre aux femmes monégasques, dépendant de la CAMTI-CARTI, d'opter dès à présent pour le statut de chef de foyer, à l'instar de ce qui sera permis pour les femmes fonctionnaires et agents de l'Etat résidentes à Monaco. La marche vers l'égalité est encore longue et encore loin, et si le Gouvernement a nommé une Déléguée pour la promotion et la protection des droits des femmes, je pose la question des moyens et du temps dévolu à des missions dont l'ampleur mérite une implication de chaque instant. Nous regrettons toujours que ce poste n'ait pas fait l'objet d'un positionnement aussi important avec la création d'un poste de Délégué interministériel.

Nous avons assisté à l'installation du Comité pour la Promotion et la Protection des Droits des Femmes, en compagnie de Madame la Vice-Présidente, Brigitte

BOCCONE-PAGES et de Madame FRESKO-ROLFO. Je crois pouvoir dire que les intentions sont là, la prise de conscience aussi et qu'il reste maintenant à veiller à ce que ce comité et la Déléguée disposent des moyens nécessaires à l'accomplissement efficace de toutes leurs missions. Je suis convaincue que la Déléguée choisie, qui est une femme de qualité et de grande compétence, accomplira sa mission avec toute l'implication que revêt sa tâche.

Protéger les femmes, c'est aussi renforcer et de façon conséquente les moyens consacrés à l'AVIP, l'Association d'aide aux Victimes d'Infractions Pénales. Les choses avancent dans le bon sens, nous y reviendrons à l'occasion des débats.

Favoriser l'égalité homme-femme, c'est aussi démarrer ensemble le vaste chantier de la recherche de l'égalité salariale. La majorité du Conseil National demande la mise en place d'une commission dédiée à ce sujet. Nous avons du retard en la matière, il nous faut le rattraper. Et pour y parvenir, nous devons structurer les choses pour réduire progressivement ces inégalités salariales qui sont aujourd'hui très mal vécues par les femmes monégasques et résidentes, surtout dans le secteur privé d'ailleurs.

Venons-en à présent, puisque je parle du secteur privé, à la Société des Bains de Mer.

La majorité, en plein accord avec le Président du Conseil National, a opté pour la méthode de la concertation avec les dirigeants de la S.B.M.. A ce jour, il semble bien que cette méthode soit la plus efficace. Nous défendons avant tout la relance des jeux et la priorité nationale, notamment par l'intermédiaire des élus qui participent aux réunions de la Commission tripartite Gouvernement-Conseil National-S.B.M..

Pour autant, et je tiens à ce qu'il y ait aucun malentendu, c'est très important, nous nous interdisons toute intervention sur les nominations et toute ingérence dans la gestion opérationnelle. Nous avons obtenu une école de jeux dès la rentrée de septembre et nous constatons dans les faits une relance des jeux avec des événements exceptionnels, des tournois, des recrutements liés au marketing et à l'accueil de la clientèle.

Pour soutenir ce début de relance, nous avons demandé et obtenu la suppression de la redevance sur les remises clients pour rendre nos casinos plus compétitifs par rapport à la concurrence. Mais cette relance ne doit pas se faire au détriment du respect des conditions de travail des salariés, notamment de la convention collective. Comme l'a dit le Président dans la presse, ceci n'a pas manqué d'être porté

directement à la connaissance du Président de la S.B.M..

Sans transition et pour finir, un mot sur l'avenir de la retraite pour les fonctionnaires. Mon collègue, Monsieur Christophe ROBINO, l'a déjà évoqué longuement, la majorité a demandé la mise en place d'un Fonds de Retraite des Fonctionnaires, le FRF, et la réponse du Ministre d'Etat sur ce point mérite d'être largement approfondie. Il en va de l'avenir de ce régime. Il faudra tout mettre en œuvre pour pérenniser ce régime de retraite pour celles et ceux qui ont consacré leur vie professionnelle à servir l'Etat.

Vous parliez du temps long, Monsieur le Président, mais aussi de l'urgence parfois... dans ce domaine nous y sommes alors pour assurer ce régime au plus loin dans le temps, il nous faut agir dans une urgence, certes relative, mais avec une nécessité forte.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup, Madame AMORATTI-BLANC.

Nous arrivons à présent au Président de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, Monsieur Marc MOUROU.

M. Marc MOUROU.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement- Ministres, chers collègues et chers compatriotes.

La présentation de ce premier Budget Primitif est bien plus qu'un exercice comptable et obligatoire.

Cette opération s'inscrit dans le partage d'une vision de développement et d'un consensus démocratique, ce qui représente un moment fort de la vie de notre pays.

Mon intervention portera essentiellement sur quatre points.

Tout d'abord, l'augmentation de 50 % de l'enveloppe budgétaire consacrée aux bourses d'études, qui permettra aux jeunes de bénéficier d'un financement plus conséquent pour faire face à leur scolarité. Le Conseil National, via la Commission des Bourses, a pu être associé à la réflexion menant à un nouveau mode de calcul du barème, qui se veut le plus juste possible. Dès les prochains mois, tous les étudiants connaîtront donc une augmentation de leur bourse d'études avec un deuxième versement qui viendra ajuster le différentiel. Pour faire face à l'évolution du coût de la vie et à des frais de scolarité

de plus en plus chers, il sera essentiel de pouvoir revaloriser ces critères au fil du temps, afin de permettre à nos jeunes de continuer à se former dans les meilleures conditions possibles.

Le Pass'sport Culture et son élargissement à une série d'activités nouvelles, notamment dans le domaine du numérique, et à une tranche d'âge plus large, de 11 à 25 ans, est également à l'étude. Après avoir constitué un groupe de travail qui a pu réfléchir à de nouvelles orientations, un courrier officiel a été adressé au Gouvernement afin de proposer de nouvelles pistes et un nouveau format, encore plus adapté à la jeunesse. L'objectif commun étant de promouvoir la culture et le sport auprès des jeunes de la Principauté, et de permettre à chacun d'entre eux de se construire un programme de loisirs personnalisé selon leurs goûts et leurs envies.

Un autre sujet dont nous sommes très satisfaits, est la programmation du 1^{er} MC Summer Concert. Vous le savez, les élèves de la Principauté ont pu voter et élire leur artiste préféré en vue de cet événement : c'est l'artiste KUNGS qui a été choisi par notre jeunesse. Cette demande de la majorité, portée depuis le début de la mandature et accordée par le Gouvernement Princier en partenariat avec la Mairie, a permis de mettre en place les premières étapes de ce grand concert et permettra de participer à l'animation de Monaco.

Nous donnons donc rendez-vous à tous les Monégasques, résidents et scolarisés de 13 à 18 ans le 15 juillet 2019, pour une superbe célébration tous ensemble autour de votre artiste.

L'augmentation des bourses d'études et la revalorisation de leur barème, ainsi que ce grand concert de la jeunesse nous réjouissent.

Mais on ne peut oublier des sujets qui demeurent plus sensibles et qui touchent malheureusement les jeunes aujourd'hui.

Après avoir rencontré plusieurs organismes avec ma collègue Marie-Noëlle GIBELLI, notamment des Associations spécialisées dans la prise en charge d'adolescents et des professionnels de santé, nous sommes arrivés à un constat d'urgence. L'adolescence se caractérise par une période de fragilité particulière et parfois par une détresse très propice à des phénomènes de mal-être chez de nombreux élèves. Le harcèlement scolaire, les souffrances psychiques, les troubles anxieux, pensées suicidaires et tendances psychotiques apparaissent la plupart du temps au moment de l'adolescence. C'est à ce moment charnière que nos jeunes ont le plus besoin d'être accompagnés et entourés.

De nombreuses actions sont déjà mises en œuvre par l'Education Nationale et permettent à de nombreux jeunes de pouvoir rencontrer et communiquer avec des professionnels s'ils en éprouvent le besoin.

Il est essentiel aujourd'hui d'étendre ces mesures qui aident à combattre ces fléaux et à mieux protéger nos enfants dans leur épanouissement.

Concernant les grandes opérations en cours, une préoccupation constante demeure tout au long de ce processus budgétaire : assurer le développement économique de Monaco et garantir les meilleures perspectives pour le bien-être de nos compatriotes.

Nos priorités demeurent les mêmes, en matière de construction de logements pour les Monégasques et les Enfants du Pays, de qualité de vie, d'éducation ou bien encore de développement du numérique, pour ne citer qu'elles.

Cette année 2019 sera déterminante pour lancer une dynamique d'actions opérationnelles afin de faire démarrer ces projets indispensables lors de la mandature 2018-2023.

Pour conclure, j'aimerais remercier tous les Permanents du Conseil National, car un budget de cette envergure ne pourrait voir le jour sans l'entière collaboration et la contribution experte de toute cette équipe, qui a mis son expérience et son professionnalisme au service de tous.

Un grand merci.

M. le Président.- Merci Monsieur MOUROU.

Il est un peu plus de 21 heures, vous êtes encore sept à vouloir prendre la parole dans le cadre de cette discussion générale.

Je pense qu'il est raisonnable de suspendre la séance maintenant et de redonner la parole à nos sept collègues juste après. Ça fait 4 heures que nous débattons, on a commencé à 17 heures, il est 21 heures, honnêtement, après 4 heures, l'attention peut baisser un peu.

Je vous propose que l'on se retrouve vers 22 heures pour la reprise de la séance.

Je vous remercie. Bon appétit à toutes et à tous.

La séance est suspendue.

—————
(La séance est suspendue à 21 heures 05)
—————

(Reprise de la séance à 22 heures)

M. le Président.- La séance est reprise.

Nous reprenons donc nos travaux là où nous nous sommes quittés avant la pause dîner.

Nous avons encore un certain nombre de collègues qui attendent leur tour de parole dans le cadre de la discussion générale sur ce projet de loi relative au Budget Primitif 2019. Mais je voudrais, avant de donner la parole à Mlle Marine GRISOUL, excuser Madame Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO qui a dû nous quitter à la pause. Elle est légèrement souffrante, donc je lui souhaite en votre nom à tous, j'en suis certain, un rapide et complet rétablissement, rien de grave, mais elle ne sera plus avec nous pour la deuxième partie de la soirée.

Je passe immédiatement la parole pour son intervention, dans le cadre de la discussion générale, à Madame Marine GRISOUL.

Mlle Marine GRISOUL.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Monsieur le Président, chers collègues.

Je suis particulièrement émue d'aborder, ce soir, pour la première fois, comme beaucoup d'élus ici, l'étude du Budget Primitif. C'est l'un des moments phares de l'année qui permet bien évidemment de constater l'état des finances de la Principauté, mais également de faire un point sur les avancées politiques échues, et à venir.

Depuis 10 mois, les élus sont au travail. Un grand nombre de points du programme ont déjà été pris en considération par le Gouvernement, et j'en suis pleinement satisfaite. Cette année de mise en place fut riche. Le 12 juin dernier, j'étais le Rapporteur du texte relatif à la modification du vote par procuration. Un vote qui, ne l'oublions pas, représentait près de 5 % des suffrages lors des dernières élections, mais dont les nombreuses restrictions frustraient jusqu'ici un grand nombre de Monégasques établis à l'étranger ou simplement en déplacement. Nous connaissons tous quelqu'un qui n'a pas pu, pour des raisons diverses, s'exprimer lors des dernières élections. La vie civique occupe une place importante en Principauté, les taux de participation démontrent, lors de chaque élection, à quel point les Monégasques sont impliqués dans la vie publique de leur pays.

J'espère que le Gouvernement saura saisir l'importance de cette proposition de loi, qui tend à offrir à nos compatriotes les meilleures conditions de vote possibles, et saura revenir vers le Conseil National avec un projet de loi en ce sens d'ici peu.

En outre, vous le savez, la situation des Monégasques de l'étranger est un sujet qui me tient particulièrement à cœur.

A ce titre, je suis convaincue que la transition numérique permettra de maintenir et de développer le lien avec cette communauté de nationaux qui vivent à l'étranger, qui est encore, à mon sens, trop fragile.

Avec le développement des nouvelles technologies et les moyens alloués par le Gouvernement à ce secteur, l'intégration des Monégasques de l'étranger dans le tissu économique et social de la Principauté sera grandement facilitée. Pour ne citer qu'un exemple, la mise en place de nouveaux modes de communication et de partage des données permettra, entre autres, aux Monégasques de l'étranger de postuler pour un emploi par le biais d'entretiens en vidéoconférence.

C'est une grande avancée, dont nous ne pouvons que nous réjouir, et qui s'inscrit parfaitement dans le développement de la Smart City à laquelle Monaco aspire.

J'espère que l'ensemble de ces mesures sera mis en place rapidement, afin de pallier les difficultés que peuvent rencontrer les Monégasques qui vivent à l'étranger, et qui sont encore, à l'heure actuelle, des obstacles à leur éventuel retour en Principauté.

Un autre point sur lequel je ne peux qu'être satisfaite, et je l'avais déjà évoqué lors des dernières séances législatives, est l'intégration dans la loi relative à l'aide à la famille monégasque et à l'aide sociale, d'une allocation familiale pour les familles monégasques qui ne tiennent pas compte du critère de résidence. C'est bien là la démonstration, une fois de plus, que l'Etat met tout en œuvre pour faire en sorte que les Monégasques de l'étranger n'aient pas de différence de traitement avec ceux qui vivent en Principauté.

Nous le constatons, nous tendons petit à petit à recréer ce lien qui nous permettra de garder dans notre communauté active tous les Monégasques, même ceux qui sont à l'étranger. Pour cela, un grand merci.

Un autre sujet que j'aimerais évoquer ce soir, concerne la santé de nos enfants. Joël ROBUCHON le disait à juste titre : *« La santé par l'alimentation, c'est*

l'enjeu des années à venir. »

Aujourd'hui, de nombreuses actions sont déployées dans le milieu scolaire, mais je reste persuadée, et j'y reviendrai plus précisément lors de nos échanges à venir, qu'une réflexion globale doit être mise en place, afin de développer des comportements alimentaires sains, nécessaires au bien-être et à la croissance des enfants. Je veux parler de l'alimentation biologique bien entendu, mais également de produits issus de l'agriculture raisonnée ou locale.

Enfin, le dernier point que je souhaiterais soulever ce soir, est pour moi un sujet essentiel, qui est aujourd'hui plus que jamais d'actualité. Vous l'aurez compris, je veux parler du développement des médecines douces et complémentaires. A ce titre, j'ai eu la fierté de mener ces derniers mois un groupe de travail au sein de la CISAD, présidée par mon collègue Christophe ROBINO, dont l'objet est de permettre une reconnaissance des médecines douces en Principauté.

Nous procéderons bientôt à des échanges avec des personnes qui exercent ces médecines douces à Monaco. C'est une évolution attendue par les Monégasques et résidents, mais nous avons bien entendu conscience que ces médecines douces devront être rigoureusement encadrées et ne sauront être que complémentaires à la médecine traditionnelle.

J'espère que nous pourrons avancer en ce sens avec le Gouvernement d'ici les prochains mois.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup, Mademoiselle GRISOUL.

Le hasard du tour de parole fait qu'après avoir écouté la benjamine de notre Assemblée, nous allons à présent écouter notre Doyen, par ailleurs Président de la Commission de la Culture et du Patrimoine. C'est à vous, Monsieur Daniel BOERI.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, mes chers collègues, chers amis dans l'hémicycle et à la télévision ou sur Internet.

On se souvient tous du premier pas de Neil ARMSTRONG sur la lune : *« Un petit pas pour l'homme, un grand pas pour l'humanité »*.

Le Budget Primitif est lui aussi un premier pas pour Monaco, nous avons besoin d'un grand pas pour après-demain. Le Budget Primitif se présente

clairement bien, tant pour les recettes que pour l'excédent.

Monaco, en intégrant même tous ses défauts : circulation, bruit, logements, j'en passe....va bien ! Toutefois, ce qui était vrai au mois de septembre, lors du Budget Rectificatif le reste ce soir pour le Budget Primitif. Une prudence maîtrisée.

La croissance mondiale s'essouffle, la météo économique, si elle n'est pas à l'orage, les avis de gros temps se multiplient, le Fonds Monétaire International (FMI) ne réduit ses prévisions de croissance et la Communauté Européenne lui emboîte le pas, de plus, le mot récession résonne dans quelques esprits experts.

Sans être, mais ça vous le savez, un oiseau de mauvaise augure, la probabilité augmente de voir se produire d'autres effets négatifs. L'escalade des tensions commerciales, la fragilité des pays émergents, l'inversion de la courbe des taux d'intérêts courts et longs, c'est le pire, le malaise social dans les pays avancés où le salaire médian stagne depuis 1999 – on en voit les prémises chez notre grand voisin – la nécessaire mutation climatique transforme notre vie future. De plus, nous vivons, sans nous en rendre compte, un changement sociologique, sans compter sur l'arrivée du numérique.

Bref, le monde est en mutation, ce qui est encore vrai aujourd'hui ne l'est plus demain. Nous avons besoin d'une vision à la fois urbanistique, sociologique, écologique et économique. La vision, cet art de « voir les choses invisibles », selon Jonathan SWIFT. Nous ne partons pas de rien, le Gouvernement a déjà entrepris, et nous l'a encore confirmé ce soir, des projections démographiques, d'emplois, ainsi qu'en termes de surfaces, 300.000 m², bureaux et un plan logements annoncés. Le CSA a tracé de grands axes de réflexion, nous devons aller plus loin et tous ensemble. Quelques chiffres, je m'en excuse. Il s'agit d'un large renouvellement à la fois urbanistique et global. L'I.M.S.E.E. nous ouvre la voie. Nous partîmes de 9.200 Monégasques aujourd'hui et, par un prompt renfort, nous retrouverons à 4.800, en 2070 ! Quand je dis « nous », vous l'avez compris, c'est un clin de Doyen !

M. le Président.- Vous avez dit 4.800, en fait, vous vouliez dire 14.800, sinon on ne comprend pas.

M. Daniel BOERI.- 14.800, oui.

M. le Président.- De 9.200 à 14.800, excusez-moi, je vous donne volontiers 20 secondes supplémentaires pour votre intervention.

M. Daniel BOERI.- Je garderai mon temps !

Si cette date peut paraître éloignée et inviter à un clin d'œil keynésien qui disait « à long terme nous sommes morts », reste qu'en 2030, et là c'est carrément demain, il y aura 1.300 Monégasques de plus.

Comme nous devons continuer à croître, les résidents, et c'est heureux, vont nous accompagner et nous serons probablement 3.000 résidents de plus et l'emploi augmenterait, lui, de 8.000 personnes.

Comme dirait Winston CHURCHILL, je ne suis pas certain qu'il l'ait dit lors de son séjour à Monaco : « *Fò gh'avè figaretu e piyà st'afari ben ün man prima che ne pete ün fàci !* ». Je traduis et j'édulcore...

(Rires dans l'hémicycle)

... « *Il nous faut prendre cet événement par la main, avant qu'il ne nous saisisse à la gorge !* ».

Les projections donnent des perspectives et en même temps il y a des données fixes, le logement des Monégasques restera prioritaire. Or, nous constatons qu'il faut près de cinq ans pour trouver un terrain et construire un immeuble. De plus, le terrain est de plus en plus limité. Nous n'y avons pas pensé suffisamment avant, comme pour l'extension en mer ou encore ce qui a failli arriver pour le projet du Centre Commercial de Fontvieille.

Aussi, devons-nous nous obliger à une vision prospective, notamment, quelle vision a-t-on de notre territoire futur ? La politique du Tacon – vous savez une maille à l'endroit, une maille à l'envers – un immeuble, un trou, un immeuble, un trou, risque de s'avérer insuffisante.

Au Musée de Shanghai, nous pouvons nous promener sur un magnifique pont intérieur et survoler le Shanghai de demain. Comment vivre et circuler dans notre territoire, demain ? Quelle place pour les véhicules ? Et leurs frères les parkings ? Quelle vision a-t-on de l'acquisition de la nationalité ? Aujourd'hui, 35 % sont hors filiation. Quelle vision a-t-on pour le futur travail des Monégasques dans leur pays et des pendulaires, si nécessaires aussi, avec la transition numérique ? Quelle vision a-t-on pour la scolarité future des jeunes générations, leur place dans la compétition mondiale et les filières d'avenir

chez nous ? Comment intégrer le changement climatique ? Plus largement, comment continuer à rendre Monaco toujours plus attractif et développer les recettes tout en s'assurant de la qualité de vie des résidents ?

À ce propos, on ne comprendrait pas que je ne parle pas de la culture, bras séculier de notre art de vivre dans notre pays dès aujourd'hui, pour demain. Nous avons la chance de posséder des institutions culturelles de renommée internationale, à l'exemple de l'Opéra, Samson et Dalila que beaucoup ont pu voir pour la Fête Nationale.

(Sonnerie)

M. le Président.- Je vous laisse terminer.

M. Daniel BOERI.- J'ai presque fini.

M. le Président.- Oui, je vous en prie.

M. Daniel BOERI.- Dans le même temps, nous devons penser toujours à nos Associations dont le travail pour être plus discret n'en est pas moins essentiel au futur. Elles sont la culture du quotidien.

Nous avons la chance de disposer, avec le Fort Massena au sommet de la Tête de Chien, d'un espace culturel, potentiel extraordinaire. Son projet de développement culturel doit être une priorité. Il pourra, à terme, devenir le « Phare de Monaco », arrosant la Méditerranée, de la Côte d'Azur à Gênes. Et je suis heureux que, dans sa réponse à notre Rapporteur, Monsieur le Ministre d'Etat ait fait un lien avec ce projet, je le remercie.

Pour conclure, se doter d'une perspective globale doit être une ardente obligation, ce dont il s'agit « *transformer un avenir incertain en un futur voulu* ». D'autant plus que, comme dit le poète, « *le type qui, à l'âge de 50 ans a la même vision du monde que lorsqu'il avait 20 ans, a pollué l'air pendant 30 ans !* ».

Je vous remercie.

(Rires dans l'hémicycle)

M. le Président.- Merci, Monsieur le Doyen, pour cette intervention qui nous a égayés en cette heure tardive de la nuit.

Je vous propose de continuer le tour de parole. C'est à présent à Monsieur Pierre VAN KLAVEREN de nous faire part de ses réflexions,

dans le cadre de cette discussion générale sur le projet de Budget.

M. Pierre VAN KLAVEREN.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement Ministres, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Lors de mon intervention de politique générale du Budget Rectificatif 2018, j'avais abordé le thème de l'attractivité de la Principauté qui est de notre devoir, notre obligation même de la maintenir.

L'attractivité a toujours été un sujet fondamental pour Monaco, un gage de réussite, un véritable levier pour son économie et ce, quelle que soit la période de son histoire.

Qui aurait parié, un soir de janvier 1297, lorsqu'un moine pénétrait dans la forteresse de Monaco, que la Principauté aurait le rayonnement international qu'elle a aujourd'hui ? Pas grand monde certainement.

Mais voilà, Monaco a toujours su s'adapter pour rester attractif et compétitif dans un monde en constante évolution. Et nous continuons à nous adapter au monde qui nous entoure, en identifiant les évolutions nécessaires à mettre en place.

C'est le cas aujourd'hui avec le renforcement de l'innovation grâce à la création de MonacoTech. Ou encore avec le numérique et la nomination récente du Délégué interministériel pour la transition numérique. D'importants moyens sont désormais mis à sa disposition pour rattraper le retard conséquent que nous avons accumulé.

Bref, Monaco avance comme nous l'avons fait tout au long de notre histoire, bien conscients que nous arrêter serait synonyme de disparition. Et c'est là tout l'enjeu et le danger de notre évolution, nous ne pouvons pas nous arrêter mais nous devons aussi nous assurer qu'en évoluant, nous ne perdons pas ces spécificités qui nous rendent toujours plus attractifs.

Parmi toutes nos spécificités, une me tient particulièrement à cœur, car elle est, pour moi, notre bien le plus cher, notre atout majeur et notre force d'attractivité première : l'humain.

L'humain est le pilier fondateur de notre attractivité et nous devons tous, Gouvernement, Conseil National, Monégasques, résidents, travailleurs veiller à ce qu'il demeure au centre de la vie monégasque, car sans ça, nous ne sommes rien de plus qu'un petit Etat banal d'à peine plus de 2 km².

C'est pourquoi nous œuvrons, depuis notre élection en février dernier, à la mise en place d'une politique pragmatique et responsable dont l'humain est la clé de voûte, en voici quelques exemples.

Le vote, en juin dernier, de la proposition de loi, n° 239, relative à la sauvegarde et à la reconstruction du secteur protégé, nous permettait, entre autres, de répondre à la question qui a trait à la place que l'on voulait donner aux Enfants du Pays. La transformation en projet de loi, récemment annoncée par le Gouvernement, est un signe fort envoyé aux Enfants du Pays, ils comptent pour Monaco, ensemble, nous les protégerons.

Côté trafic, ce ne sont pas les ronds-points ou les feux tricolores – intelligents ou non d'ailleurs – mais bel et bien la brigade de la circulation, ces hommes et ces femmes postés aux carrefours stratégiques de la Principauté, qui ont eu un impact positif sur la circulation et l'attitude des automobilistes. Je vous laisse imaginer l'impact grandissant de cette brigade avec le recrutement et la mise en place, comme évoqué lors de nos échanges à ce sujet, d'effectifs spécifiquement dédiés.

Au niveau de l'économie, que deviendraient la Société des Bains de Mers, fleuron de l'économie monégasque, ses casinos et ses établissements de luxe si l'humain, le service n'étaient pas à la hauteur ? C'est pourquoi nous sommes tous conscients de l'importance d'organiser annuellement des écoles de jeux et de mettre en place une véritable politique de ressources humaines et une vision marketing à la hauteur.

Quid de l'excellence de notre système éducatif, si nous ne parvenons plus à attirer des personnels enseignants d'un niveau au moins comparable à celui d'aujourd'hui ? Votre intervention, Monsieur le Ministre, se veut rassurante et je suis heureux de voir que nous nous accordons sur le fait qu'en rendant le détachement moins intéressant économiquement, nous rendons les opportunités d'enseigner à Monaco moins attractives et risquons donc grandement de faire chuter le niveau de l'enseignement.

Nous pouvons aussi remettre l'humain au cœur de l'équation dans la relation Administration/usager avec notamment la création du Pavillon du Service Public. Ce Pavillon, édifice regroupant les services de l'Administration en contact direct avec le public, permettra de centraliser en un seul lieu la plupart des démarches à réaliser vis-à-vis de l'Administration.

La réalisation de ce projet, souhaité par tous, ne semble plus faire l'objet d'incertitude. Je m'en réjouis donc et attends avec impatience les avancées concrètes à ce sujet.

Enfin, c'est à Aymeric, Virginie, Axel, Camille et tous les autres fonctionnaires et agent de l'Etat que nous devons, en grande partie, la bonne marche de notre pays. C'est pourquoi – et ce n'est pas mon cher collègue Daniel BOERI qui me contredira – nous pouvons et devons faire plus concernant la formation et les opportunités de monter en compétences au sein de la Fonction Publique.

Nous pouvons également faire mieux en ce qui concerne les déroulés de carrières et la mobilité au sein de l'Administration afin de maintenir l'attractivité de chaque service et offrir de réelles perspectives d'évolutions aux plus méritants.

En conclusion, chacun est acteur de l'attractivité de Monaco, chacun mérite donc tout autant d'être protégé, impliqué et mis en avant.

C'est avant tout en prenant soin de l'humain que nous renforçons notre attractivité car nous sommes tous attirés par celui ou celle qui nous montre de l'intérêt, par un pays qui nous accueille et nous fait savoir que l'on compte, beaucoup moins par l'inverse. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur VAN KLAVEREN, pour cette intervention centrée autour de l'humain.

Nous allons à présent écouter le Président de la Commission de Législation, Monsieur Thomas BREZZO.

M. Thomas BREZZO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues.

Au moment d'entamer l'examen de ce projet de loi de Budget Primitif pour 2019, je voudrais intervenir en tant que Président de la Commission de Législation, pour remercier l'ensemble des permanents du Conseil National pour leur implication et leur efficacité depuis l'installation de la nouvelle majorité. Ils ont parfaitement permis d'assurer sereinement et rapidement nos nouvelles fonctions, avec ça, le rythme des équipes de juristes au Conseil National a augmenté en même temps que la ligne politique de l'Institution s'est affirmée, et d'ailleurs Madame la Vice-Présidente l'a évoqué avant moi.

Au nom de l'ensemble des élus, je leur adresse ici, très solennellement, tous mes remerciements pour le travail effectué au cours de cette année, sans oublier de leur donner rendez-vous l'année prochaine car nous aurons beaucoup à faire.

Indirectement, je voudrais exprimer toute ma reconnaissance aux personnels de la Direction des Affaires Juridiques avec laquelle nous sommes amenés à travailler régulièrement, notamment sur les différents textes de lois qui sont votés par l'Assemblée. Dans le cadre de mes nouvelles fonctions, j'ai, en effet, pu être le témoin de la grande qualité des échanges qui sont effectués entre les juristes de nos deux Institutions dans le cadre de l'élaboration des textes, échanges qui se font systématiquement dans l'intérêt général de la Principauté.

C'est ainsi que nous tenons à assurer le Gouvernement que le Conseil National sera à ses côtés pour renforcer leurs moyens, si nécessaire, pour continuer de nous donner les moyens d'adapter et de développer notre législation et de l'adapter dans les meilleurs délais et surtout dans les meilleures conditions.

Dans un contexte où les aspects internationaux de la régulation et où les directives européennes se succèdent avec des implications à intégrer directement ou indirectement dans notre droit, nous devons d'être efficaces et réactifs. C'est ce que nous nous sommes efforcés de faire durant l'année qui vient de s'écouler, notamment en votant, au mois de juin, le projet de loi renforçant le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption.

Par ce texte, nous avons effectué et permis l'adaptation et l'intégration rapide des éléments de la 4^{ème} Directive de l'Union Européenne qui encadre les dispositifs de lutte contre la criminalité financière internationale, en attendant la 5^{ème} Directive qui viendra accroître les mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et pour laquelle nous devons nous tenir prêts.

La Commission de Législation du Conseil National sera bien évidemment à la hauteur des enjeux qui se profilent. Ces enjeux, ils le seront aussi de bien protéger notre modèle et ses spécificités.

Monsieur le Ministre, vous nous avez assuré ce soir être vigilant, quant à l'évolution de la négociation d'un éventuel accord avec l'Union Européenne. Cette déclaration, nous la partageons pleinement. Notre modèle va bien, il dépend d'équilibres subtils, il nous faut le protéger.

Tout au long des Séances Publiques consacrées à ce Budget Primitif 2019, comme au cours des quatre années à venir, c'est ce que je m'efforcerai de faire.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur BREZZO.

Je voudrais m'associer à vos propos en mon nom et en celui de l'ensemble de nos collègues, quant à la gratitude que vous avez exprimée à l'égard des 40 permanents de notre Assemblée, pour leur indispensable travail au service de notre Institution. Je suis sûr que cet hommage mérité est partagé par l'ensemble des Conseillers Nationaux.

Nous continuons le tour de parole dans le cadre de cette discussion générale, nous en sommes au Président de la Commission pour le Développement du Numérique, Monsieur Franck JULIEN. Et si je ne me trompe pas, il ne restera plus qu'un seul élu qui ne se sera pas exprimé, ce sera à vous, Monsieur Fabrice NOTARI.

M. le Président.- Tout d'abord, Monsieur JULIEN.

M. Franck JULIEN.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers compatriotes.

Le premier point de mon intervention de politique générale portera sur Monaco Telecom. Je tiens, à ce titre, à souligner l'action positive du Conseil National.

Après de nombreux échanges, le Gouvernement et la Direction de Monaco Telecom ont fini par prendre en considération les attentes du Conseil National et ont enfin pris conscience que le choix à la population monégasque était un aspect fondamental et essentiel de la mission de l'opérateur national.

Le Gouvernement nous ayant assuré, lors des séances privées, que les promesses faites seraient tenues, je peux donc aujourd'hui, sans crainte, affirmer qu'une offre entrée de gamme téléphonie fixe, internet et télévision sera proposée lors du premier trimestre 2019, à un prix bien plus intéressant que l'offre unique actuelle. Ceci est une excellente nouvelle pour deux raisons.

La première est évidente. Cette nouvelle offre permettra à une frange de la population significative de faire des économies sur ses factures. En effet, à cause du choix unique qu'imposait l'opérateur,

certain clients étaient obligés de prendre une offre chère qui ne correspondait pas véritablement à leur usage. Cette situation n'est pas acceptable de la part d'un opérateur en situation de monopole. Il y a certes d'autres points qui devront être améliorés à l'avenir, mais je ne peux, ce soir, que me réjouir de cette avancée majeure.

La deuxième raison pour laquelle cette offre est une excellente nouvelle est moins évidente. Je m'explique. L'arrivée de la 5G entraînera des modifications comportementales importantes chez les usagers et de plus en plus, les offres mobiles viendront concurrencer les offres fixes. La commercialisation récente, par les opérateurs français, de Boxe 4G dont certaines incluent l'équivalent d'une ligne, fixe ne sont que les prémisses de ce phénomène. Oui, je le dis très clairement, sans la création d'une offre entrée de gamme, Monaco Telecom prenait le risque de voir ses propres clients se désabonner de ses offres fixes au profit des offres mobiles des opérateurs français. Ce qui, bien évidemment, aurait été à terme, défavorable aux finances de l'Etat.

La deuxième partie de mon intervention portera sur les conditions du développement de l'économie numérique en Principauté.

Le Délégué interministériel à la transition du numérique l'a récemment affirmé : « Aujourd'hui le numérique représente 4,5 % du PIB et 3 % des emplois, nous voulons augmenter ce chiffre ». Le Conseil National partage bien évidemment cette volonté. Mais si nous voulons que les efforts entrepris actuellement par le Gouvernement ne soient pas vains, il nous faut des fondations solides. Il nous faut mettre à jour les fondamentaux juridiques.

Alors je vous pose une question. La Directive européenne sur la protection des données personnelles est déjà en application depuis le 25 mai 2018. Le Gouvernement le sait, vous nous l'avez vous-même expliqué, sans une mise à jour de nos textes de lois, pas de possibilité pour Monaco d'acquiescer le statut de pays adéquat en termes de transfert de données. Et ceci pourrait avoir des conséquences négatives sur le développement du numérique à Monaco. Alors, pourquoi ne pas nous avoir déjà transmis pour étude le texte sur le Règlement Général pour la Protection des Données ?

Par ailleurs, le Gouvernement a entamé une démarche volontariste pour accélérer la dématérialisation des services à l'usager à Monaco. Mais sans texte sur l'identité numérique, nous avancerons de manière incertaine.

Et d'une manière plus anecdotique, le Gouvernement nous avait parlé d'un texte sur une évolution du droit d'auteur pour permettre à Monaco Telecom d'offrir un service télévisuel de *replay*. Où en est aujourd'hui ce texte ?

Alors comme l'a si bien dit notre Rapporteur et Président de la Commission des Finances, Balthazar SEYDOUX : « ...maintenant que le Conseil National est en ordre de marche et qu'il avance vite, notre relation institutionnelle aura besoin d'un Gouvernement qui accélère les études, le démarrage des opérations, les prises de décisions et leur application. »

Alors, Monsieur le Ministre, il ne s'agit nullement de confondre vitesse et précipitation. Mais, sur le sujet du numérique, sujet ô combien stratégique pour l'avenir du pays, le Conseil National entend, comme dans tous les autres domaines, jouer pleinement son rôle. Et j'en veux non seulement pour preuve la création de la Commission que le Président et l'ensemble de mes collègues m'ont confiée mais aussi l'ensemble des réflexions que nous menons actuellement pour que, notamment, les données massives, le fameux *big data*, qui a aussi été surnommé le « nouvel or noir de l'ère du numérique », puisse pleinement bénéficier au développement économique de la Principauté et à la mise en œuvre de solutions bénéfiques à la qualité de vie à Monaco.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président.- Merci, Monsieur JULIEN.

Vous avez posé des questions importantes, comme un certain nombre de nos collègues. Donc, nous avons convenu avec le Ministre d'Etat, que le Gouvernement apportera des réponses à toutes nos questions, chapitre par chapitre, pour avoir un débat plus sérieux et efficace.

Il nous reste dans le cadre de la discussion générale à écouter un seul de nos collègues, c'est à vous Monsieur Fabrice NOTARI, Président de la Commission Environnement et Qualité de Vie.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président. J'avais levé mon bras en premier mais je clôturerai.

(Rires dans l'hémicycle)

M. le Président.- Les derniers seront les premiers !

M. Fabrice NOTARI.- ...Dans quel pays incroyable habitons-nous ? Comme disait la pub : « *Rikiki mais maous costaud* ! ».

Certainement en tout cas, si vous permettez l'expression : « il fait meilleur habiter chez nous qu'à côté ! ». Pourtant nous avons le même soleil, pratiquement le même air, et pourtant nous sommes si différents.

En effet, à côté, les gilets jaunes bloquent les rues, chez nous ils servent à fluidifier la circulation !

A côté, ils mettent des radars recouverts de sacs poubelle, chez nous, on n'en a pas besoin. 360 jours par an et les cinq derniers, les F1 vont trop vite.

A côté, on travaille de moins en moins avec les 35 heures ou RTT à profusion, chez nous, on est obligé, pour certains, de les arrêter les samedis contre leur gré et on va même pour d'autres, les laisser ouvrir le dimanche.

A côté, ils payent des impôts si lourds qu'ils viennent de gagner la première place européenne, ou celle de cancre du fond de la classe devrais-je dire, alors que chez nous, chaque année, nous augmentons notre fonds de réserve et nos aides sociales.

La Commission que j'ai l'honneur de présider s'occupe de l'environnement et de la qualité de vie, vaste programme puisque pratiquement tous les sujets abordés lors de ce budget en font partie : le logement, le travail, la sécurité et les aides sociales par exemple. Néanmoins, je souhaite rappeler quelques demandes plus précises qui ont été faites, dans ce cadre, depuis le mois de février.

La mise en place de la brigade de circulation qui n'est certes pas un remède miracle mais dont les effets se sont fait rapidement sentir, nous espérons bien sûr sa pérennité, merci Monsieur CELLARIO d'avoir augmenté les effectifs de police.

Bien sûr, les ordonnances souveraines concernant le bruit et l'encadrement des chantiers qui sont arrivées vendredi, merci Madame GRAMAGLIA. Je dois aussi, Madame, vous remercier pour toutes les réunions positives que nous avons tenues avec votre Département. C'est un Architecte qui vous le dit, ces dernières années nous sommes devenus les otages des chantiers au lieu de les organiser dans la ville. L'immobilier depuis les années soixante, a toujours été notre or noir et il n'est certainement pas souhaitable de diminuer ce pan de notre économie, mais pour le bien des résidents de Monaco et des visiteurs il faut l'encadrer pour ne pas les faire fuir comme cela, il faut le savoir, est arrivé ces derniers mois.

La prévention des atteintes au domaine maritime par les bateaux de croisière, que ce soit au niveau des rejets de fumées, l'interdiction de l'usage de fioul lourd pour les bateaux, ou les dégâts des ancrages multiples dans la baie.

L'avancement de la réflexion sur l'usine de revalorisation des déchets et le remplacement de notre usine d'incinération vieillissante.

Quelques exemples, alors ce n'est pas une liste exhaustive comme je le disais, mais des sujets sur lesquels nous avons progressé en quelques mois.

Il fait meilleur chez nous mais l'équilibre est fragile. « *Petit mais maous costaud* » il faut rester et que la force soit avec nous, ce d'autant plus que les jaloux européens veulent encore nous réduire en nous enlevant nos spécificités de notre singularisme qui ont fait la recette de notre succès sous la conduite éclairée de Nos Princes depuis des siècles.

Soyons vigilants, restons vigilants, Deo Juvante.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Président de la Commission Environnement et Qualité de Vie.

Ceci termine les interventions des élus dans le cadre de la discussion générale. Avant que je ne passe la parole à Monsieur le Secrétaire Général pour qu'il nous donne lecture des chapitres de ce projet de Budget Primitif 2019, je vous rappelle, pour votre parfaite information, qu'en accord avec le Gouvernement, compte tenu du caractère structurant des Dépenses d'Équipement, nous examinerons la Section 7 immédiatement après les Dépenses de Souveraineté et les Assemblées et Corps Constitués.

Je vais donner la parole à Monsieur le Secrétaire Général pour la lecture des premiers chapitres qui sont consacrés aux recettes de l'Etat.

Pour le bon déroulement de nos débats, je vous propose de reprendre notre organisation du Budget Rectificatif, c'est-à-dire, par rapport au Chapitre 1 consacré aux recettes, je propose que soit donnée lecture de chacune des parties A - B et C, de manière séparée, afin que nous ne mélangions pas tous les sujets en même temps et que nous les abordions de façon organisée et structurée, les uns après les autres.

Je vous invite donc à vous reporter à la page 4 du document budgétaire, nous allons commencer par les Recettes. Nous vous écoutons, Monsieur le Secrétaire Général.

M. le Secrétaire Général.-

Nous commençons par la partie A – Domaine immobilier.

CH.1- PRODUITS & REVENUS DU DOMAINE DE L'ETAT	
A - DOMAINE IMMOBILIER	
011.100 : DOMAINE IMMOBILIER (CF ANNEXE P47)	75 501 000
011.200 : PARKINGS PUBLICS (CF ANNEXE p48)	37 714 400
011.400 : PRODUITS DE CESSIONS	16 565 000
TOTAL A - DOMAINE IMMOBILIER	129 780 400

M. le Président.- Y a-t-il des interventions pour le Domaine immobilier ?

Oui, je vois plusieurs mains se lever, Madame BERTANI puis Monsieur SEYDOUX et Monsieur LOBONO.

Nous écoutons tout d'abord Madame BERTANI.

Mme Corinne BERTANI.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais m'appuyer sur cet article pour parler du commerce, cela ne va pas vous étonner.

Le secteur du commerce, nous l'avons évoqué à l'occasion de la proposition de loi, n° 241, relative à l'ouverture des commerces de détail le dimanche, représente 10,6 % du chiffre d'affaires total de la Principauté. C'est donc un secteur essentiel de l'économie monégasque.

Pour notre attractivité commerciale, il est indispensable de mettre en place une véritable stratégie d'urbanisme commercial, qui passe par une réflexion globale mais aussi par une approche de l'offre commerciale par quartier. La présence de commerces de proximité est un des moyens de revitaliser les quartiers tout en favorisant aussi la mobilité douce des résidents.

Nous attendons la réactivation de l'Observatoire du Commerce, nous en sommes convaincus, il peut et doit avoir le rôle moteur pour le commerce. Je profite de cette opportunité pour réaffirmer tout notre soutien aux commerçants de la Principauté qui subissent une concurrence de plus en plus vive de la région voisine, de notre pays voisin ainsi que d'internet. Nous souhaitons permettre aux commerces de détail de disposer de l'accompagnement juridique pour s'adapter au modèle économique actuel. L'ouverture des commerces de détail le dimanche est un premier pas.

Pour continuer dans ses actes, l'Etat doit mener une politique volontariste en matière commerciale en allant jusqu'à l'acquisition de commerces à la vente, en prenant des mesures envers les propriétaires dans le cas de boutiques laissées trop longtemps inoccupées.

Ainsi, en mettant en place un droit de préemption concernant les locaux commerciaux qui pourront être ensuite loués à des commerçants Monégasques.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame BERTANI.

Nous allons poursuivre les interventions sur ce chapitre avec le Président de la Commission des Finances, Monsieur SEYDOUX.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Dans le cadre des cessions des locaux commerciaux dans les Domaines et afin de s'assurer que ceux-ci demeurent effectivement attribués à des Monégasques, la majorité a demandé au Gouvernement l'évolution de la procédure actuellement appliquée.

En effet, de manière à ce que tous les Monégasques aient connaissance des locaux à céder et de leur prix, nous avons proposé que ces sessions fassent l'objet d'une publication au Journal de Monaco et que les dossiers des repreneurs soient présentés à la Commission d'attribution des locaux commerciaux.

Lors de nos séances privées, le Gouvernement nous a fait part d'un accord de principe à ce sujet que nous accueillons avec satisfaction. Nous attendons donc que cette nouvelle procédure soit mise en place pour les prochaines cessions.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je ne sais pas si le Gouvernement veut dire un mot à ce sujet.

J'ai juste une petite remarque complémentaire. Tout ce que vous dites est parfaitement exact, donc nous sommes dans l'attente de la proposition définitive du Gouvernement.

Je voudrais signaler que certains Monégasques nous disent qu'ils sont dans l'attente d'une réponse de l'Administration des Domaines, par rapport à des reprises de commerces dans les Domaines. Le Conseil National souhaite plus de transparence et nous sommes d'accord avec le Gouvernement pour dire que l'on peut ensemble améliorer la procédure,

comme vous venez de le décrire. Aussi, pour l'heure, nous ne pouvons pas leur répondre.

Je voudrais donc dire au Gouvernement, à moins que les décisions soient prises dans les prochains jours, que l'on devrait continuer pour le moment, sur la base que vous avez suivie durant de très nombreuses années. C'est-à-dire que le commerçant qui part présente son successeur, vous acceptez ou pas la reprise, sachant qu'on ne peut pas imaginer de tout bloquer pendant des mois et des mois. Afin que les choses soient claires, ce n'est pas la demande du Conseil National mais c'est bien, actuellement, la décision du Gouvernement de bloquer pour le moment les attributions. Si nous n'avons pas de réponse rapide - ce que l'on peut comprendre, c'est un vrai débat, c'est un sujet complexe pour la mise en œuvre des nouvelles mesures - il ne faudrait pas, alors, Monsieur le Conseiller pour les Finances, que les Domaines bloquent tout dans cette attente. Qu'en est-il précisément ce soir ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* Je ne pense pas que l'Administration des Domaines soit particulièrement réputée pour tout bloquer. Elle fera tout son possible pour continuer à fluidifier les procédures et les attributions qui en résultent. Mon sentiment est que rien ne s'oppose, avec effet immédiat, à ce que nous mettions en œuvre une procédure plus transparente, qui va dans le sens de ce que vous souhaitez et de ce qu'a souligné, dans son allocution, le Ministre d'Etat, qui amènerait donc à une publication au Journal de Monaco d'un appel à candidatures, qui serait forcément limité dans le temps puisqu'en règle générale il suffit de quelques semaines pour y répondre.

Dans l'une des réunions de la Commission d'attribution des locaux commerciaux que nous pourrions tenir au premier trimestre de l'année 2019, une décision serait prise quant à l'attribution de ces locaux et de ces commerces. Je n'ai pas eu vent de deux ou trois cessions envisagées en cours. Je trouverais dommage, dès lors que cette procédure peut être mise en œuvre assez rapidement et que nous sommes tous d'accord pour qu'elle amène à plus d'objectivité, de transparence et une meilleure information de tous les compatriotes qui pourraient être intéressés de prendre ces commerces et de poursuivre les attributions comme nous avons pu le faire par le passé.

J'entends le souci qui est le vôtre, nous ne bloquons pas et une fois encore je ne pense pas que ce soit le

cas aujourd'hui. C'est plus une position d'attente que l'Administration des Domaines a dû exprimer. Dans le cadre des entretiens que nous pouvons avoir ensemble et que nous avons eus en séance privée, comme l'a évoqué le Ministre d'Etat, nous aurons dans les jours qui viennent et si rien ne s'oppose à la mise en œuvre de cette procédure, avec un effet quasi immédiat, puisque cela se fait déjà dans d'autres cas, faisons-le également pour la reprise de ces commerces.

M. le Président.- Merci pour votre réponse Monsieur le Conseiller.

C'est important, effectivement, que l'on puisse expliquer les choses publiquement à ces quelques Monégasques qui sont dans l'attente d'une réponse. On nous a saisis par exemple d'une demande qui remonte à deux mois et qui n'a pas eu de réponse de l'Administration des Domaines. Je pense que l'on peut entendre ce que vous dites et il faut que l'on informe les quelques demandeurs en cours, les quelques compatriotes dans l'attente de la décision des Domaines, que ceci sera donc fait, vous disiez, avant la fin du premier trimestre 2019, selon la nouvelle procédure plus transparente qui donne la même chance à tous les Monégasques de pouvoir reprendre une activité, une fois bien sûr qu'elle a été validée, que son prix de reprise et que l'activité ont été validés par l'Administration des Domaines.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* C'est parfois parce que l'Administration des Domaines est dans l'attente de la fourniture d'un certain nombre d'éléments financiers qu'elle peut être un peu plus longue que prévu pour se prononcer. Mais, maintenant, cette idée que nous appliquons, par ailleurs, d'utiliser les trois dernières années du chiffre d'affaires et de publier au Journal de Monaco un appel à candidatures, me semble être la piste à privilégier le plus rapidement possible.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller. Monsieur SEYDOUX vous avez la parole.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci beaucoup, Monsieur le Ministre des Finances, de nous donner ces précisions.

Deux questions.

Premier point, est-il possible de participer à une réunion de travail avec vous sur ces points qui me

paraissent aller dans le bon sens, dès début janvier, à votre convenance, pour que l'on puisse travailler à vos côtés ?

Deuxième point, en effet, nous avons un dossier qui a été saisi pour une reprise d'un local commercial. Je ne vais pas rentrer dans les détails, mais c'est vrai que la personne avait déposé un dossier depuis huit semaines donc, elle voulait savoir où ça en était. Les choses paraissent claires, et sur ce dossier précis, nous pourrions dire à la personne concernée que nous sommes passés à une procédure plus transparente et que, dans le courant du premier trimestre 2019, il y aura probablement une annonce pour ce dossier et que la personne pourra postuler.

M. Jean CASTELLINI. - *Conseiller de Gouvernement - Ministre des Finances et de l'Economie.* En tous les cas, je suis à votre entière disposition, si j'ose dire, hors antenne, pour évoquer ce cas plus précisément et éventuellement vous donner des compléments d'informations par rapport à ce qui pourrait être souhaité par la personne qui, aujourd'hui, désire céder son commerce. Et de la même manière, même si je pense qu'il n'y a pas de travail trop important en matière de procédure à établir, je pense que c'est plus un mode opératoire sur lequel nous tombons d'accord. Bien évidemment, si vous souhaitez qu'en début d'année prochaine on se revoie, avec ou sans la Commission des Finances et de l'Economie Nationale ou avec d'autres personnes, je pense aussi à Madame BERTANI, par rapport à son allocution liminaire sur le commerce et l'Observatoire du Commerce, cela fait partie d'un tout et j'en profite pour vous répondre, comme je l'avais fait en séance privée, mais c'est bien de le répéter aujourd'hui, maintenant que nous avons eu l'occasion ensemble, de vous présenter les deux projets structurants de rénovation du complexe balnéaire du Larvotto et du centre commercial de Fontvieille et que, bien évidemment, nous souhaitons vous en donner la primeur, nous pourrions réunir à nouveau l'Observatoire du Commerce sur ces thèmes, impliquer sans doute davantage les commerçants, pour les deux, vous-même avez raison de le souligner, parce qu'ils doivent participer à une logique commerciale de quartier et le quartier de Fontvieille, vous l'évoquiez aussi tout à l'heure, l'allée Lazare SAUVAIGO en passant par la Promenade Honoré II jusqu'à Fontvieille et au quai Jean-Charles REY en l'occurrence, et bien évidemment à proximité, nous avons la Place d'Armes, la rue Princesse Caroline et la rue Grimaldi. C'est tout cet ensemble-là qu'il convient de regarder, à la lumière de ce qui est anticipé au niveau de la rénovation du centre commercial de

Fontvieille.

Il y a aussi la partie Larvotto avec le Boulevard des Moulins à ses extrémités, l'immeuble de la Direction du Tourisme et des Congrès. Là encore, j'en avais dit quelques mots en séance privée. Notre idée a été de phaser, à cet endroit, qui est en ce moment en chantier, dirons-nous, et de ne pas prendre de décision hâtive pour, éventuellement, détruire le bâtiment puisqu'aucune décision n'a été arrêtée sur cette destruction et, éventuellement envisager, un volume de reconstruction. Mais bien évidemment, nous avons quelques urgences que vous avez soulignées, pour loger des services administratifs et notamment la Direction Interministérielle pour la Transition Numérique et d'autres services importants de l'Etat. Donc, il se passera peut-être un an, voire un an et demi avant que l'on se repose la question sérieusement de ce que l'on pourrait mettre à cet endroit-là.

En revanche, on doit pouvoir se poser tout de suite la question sur le phasage, parce qu'on ne peut pas continuer à attendre trop longtemps mais il faudra, à cet endroit, qui a été en travaux avec le One Monte-Carlo et qui le sera encore au moment de la réinstallation des jardins du Casino, trouver le bon moment pour à nouveau se poser la question du devenir de ce bâtiment. Une fois encore, nous n'avons pas encore tranché la question de cette destruction et par quoi on le remplacera.

Toutefois, ce n'est pas un chantier de la même ampleur ou de la même envergure que ce que la S.B.M. réalise de l'autre côté des jardins. Donc, rien ne nous interdit d'y réfléchir, dès à présent. En effet, nous avons, par exemple, engagé la réflexion et elle pourra se poursuivre dans le cadre de l'Observatoire du Commerce, avec le groupement qui nous assiste dans la rénovation du centre commercial de Fontvieille, pour voir quelle offre proposer à cet endroit. Ce sont des experts du commerce et ce serait dommage de nous priver de leurs réflexions.

Vous évoquiez tout à l'heure, également, le Boulevard des Moulins, la Place des Moulins. C'est compliqué, on en a déjà parlé ensemble, notamment de ce qu'il y a en dessous et de la possibilité, assez réduite, d'implanter des structures de grande taille ou de grande envergure au-dessus. Maintenant que nous avons cette grande surface au niveau du Boulevard d'Italie, on doit vraiment se poser la question des jalons sur tout le Boulevard des Moulins et la Place des Moulins qui en font indiscutablement partie.

Un dernier point, parce que votre intervention était très riche et notamment celle de politique générale, plus précisément sur la question des locaux. Nous

n'avons pas énormément – et c'est malheureux – de locaux aujourd'hui disponibles et notamment des locaux de rez-de-chaussée avec des vitrines qui ne seraient pas occupés aujourd'hui et que l'on pourrait, donc en concertation avec le propriétaire, proposer de dédier à des activités commerciales.

Toutefois, et je le redis, il faut trouver un juste équilibre entre la propriété privée et l'attractivité pour l'animation d'un quartier ou d'une ville comme Monaco. Aujourd'hui, nous avons cet embryon de discussion avec la Direction des Affaires Juridiques, mais je pense que c'est bien, également, de l'avoir à nouveau, sans surcharger son agenda. Parce que le fait qu'il ne se soit pas réuni depuis un certain temps fait que quand on va le réunir, les sujets ne manqueront pas au niveau de l'Observatoire du Commerce. Je pense que l'on ne peut pas, malgré tout, continuer à tolérer les espaces vides dans des endroits particulièrement passants ou commerçants, sans que pour autant on adopte des systèmes qui ont montré leurs limites dans d'autres pays, de taxation sur des locaux vacants ou ce qui pourrait être considéré comme une atteinte induite à la propriété.

Je le redis, je ne me satisfais pas de la situation. Nous sommes suffisamment petits à Monaco pour ne pas tolérer à tel endroit des espaces vides, c'est dommage. Ça peut créer des emplois, rapporter de la TVA, créer une animation. On ne peut y voir que des aspects bénéfiques.

M. le Président.- Nous sommes sur le domaine immobilier, dans les commerces. Monsieur LOBONO a demandé la parole, mais Monsieur BARDY aussi. Si ce n'est pas sur les commerces, je donne d'abord la parole à Monsieur Pierre BARDY, puis nous reviendrons après à Monsieur LOBONO.

M. Pierre BARDY.- Merci, Monsieur le Président.

Très rapidement, une intervention succincte sur cette ligne-là et sur les commerces. Je vous entendais parler de locaux. A juste titre, j'en profiterai simplement pour souligner que l'on est tous très satisfaits de voir, en septembre prochain, l'ouverture du Monaco Boost qui pourra, je l'espère, répondre à une partie de ces problématiques d'occupation de locaux pour les entreprises monégasques et de donner un peu plus d'attractivité aux entrepreneurs en Principauté. A ce titre-là, je pense, nous sommes tous pour une génération supplémentaire dans un cercle vertueux de TVA, pour les recettes de la Principauté.

M. le Président.- Merci Monsieur BARDY.

S'il n'y a plus d'intervention sur les commerces, oui, Monsieur VAN KLAVEREN.

M. Pierre VAN KLAVEREN.- Merci, Monsieur le Président.

Rapidement, pour être sûr d'avoir bien compris, Monsieur CASTELLINI, par rapport à la mise en place de la procédure. Au niveau de la tarification qui sera appliquée, elle ne pourra pas excéder la moyenne des trois dernières années de chiffre d'affaires, c'est bien ça ?

M. le Président.- Ceci est pour la reprise d'un commerce domanial. On mélange des sujets différents.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* Oui, tout à fait.

M. Pierre VAN KLAVEREN.- Je retournais en arrière, je vous ai fait de grands signes, mais c'est un peu difficile de voir tout le monde, j'en conviens. Donc, ça ne pourra pas excéder la moyenne des trois dernières années de chiffre d'affaires.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* En tous les cas, c'est ce qu'il sera demandé dans le cadre de l'appel à candidatures.

M. Pierre VAN KLAVEREN.- Je trouve cela très transparent, je vous remercie.

M. le Président.- Nous pouvons à présent écouter le Président de la Commission du Logement, Monsieur LOBONO.

M. Franck LOBONO.- Merci Monsieur le Président.

Sur plusieurs sujets. D'abord, un mot sur ce que l'on appelle le C.H.C. parking. Nous avons lu et entendu votre réponse sur le sujet, Monsieur le Ministre, parmi les arguments vous dites : « *les parkings sont souvent dans des parkings publics et évidemment ils ne sont pas cessibles* », ce à quoi nous avons envie de dire : « Oui, certes, mais pas tous les logements domaniaux, aujourd'hui, ne peuvent faire l'objet d'un C.H.C. ». Sans doute qu'il y a à creuser un tout petit peu sur cette histoire de parking. Un

certain nombre de Monégasques nous ont saisis par écrit, d'autres nous en ont parlé, car souvent dans l'habitat, on considère qu'il y a le logement et les places de parking qui y sont attachées. C'est vrai que ce serait bien que l'on en discute pour voir s'il y a une possibilité, dans certains cas, quand les parkings sont dans l'immeuble. C'était le premier point.

M. le Président.- Je partage votre avis, Monsieur LOBONO.

Bien sûr la grande avancée que nous avons réalisée ensemble, avec le Gouvernement Princier - et c'était une demande du Conseil National - c'est la mise en place du Contrat Habitation Capitalisation pour les logements domaniaux, qui permet aux Monégasques d'avoir le choix, soit de demeurer locataires soit de capitaliser pour eux, pour leurs enfants, des sommes qui leur appartiennent et appartiendront à leurs héritiers, dans un appartement qu'ils pourront même transmettre à leurs enfants, s'ils sont de nationalité monégasque.

Mais effectivement, la réponse du Ministre d'Etat qui n'est pas une fin définitive de non-recevoir, mais qui est assez sceptique, s'appuie sur l'idée que tous les logements domaniaux n'ont pas un parking. Donc là, à juste titre, nous avons exclu dans la loi du C.H.C., un certain nombre d'appartements domaniaux, parce que certains d'entre eux sont voués à être détruits, et donc on ne peut pas accéder à un C.H.C., dans tous les immeubles de l'Etat. De la même manière, il y a peut-être quelques immeubles – pas beaucoup – ce sont des immeubles de la première génération des années 60-70, qui n'ont pas de parking public, mais cela reste marginal. Donc, pourquoi priver 90 ou 95 % des Monégasques, qui habitent des immeubles domaniaux avec des parkings, de la possibilité d'étendre le C.H.C. à un parking, sous prétexte que tous les immeubles n'ont pas de parking ? Si on avait suivi ce raisonnement, on n'aurait pas fait le C.H.C., puisqu'il y a des immeubles qui ne permettent pas d'accéder au C.H.C..

Je pense que c'est important, certes beaucoup moins que le logement, mais la logique serait que l'on puisse aussi capitaliser pour son parking, comme on le fait pour son logement, c'est la même logique. Il y a des demandes de compatriotes qui nous sont parvenues, donc merci de regarder cela. Si quelques pourcents de nos compatriotes ne peuvent pas y accéder, parce qu'il n'y a pas de parking dans l'immeuble, dont acte, mais pourquoi l'interdire à tous au lieu d'offrir la possibilité à tous les autres ?

M. le Ministre d'Etat.- Je vais répéter ce que j'ai dit.

Cette proposition est nouvelle et imaginative, elle mérite simplement qu'on la regarde de près, je ne peux pas vous répondre comme cela : « ah oui, formidable, on y va ! ». Ça a quelques conséquences, y compris sur les finances de l'Etat, et donc on regarde et on reviendra, dans le cadre de débats, avec des propositions, au premier trimestre de l'année prochaine, avec des propositions tangibles. J'ai déjà eu l'occasion de dire que la parole de l'Etat était toujours un peu plus difficile à manier que le simple fait de demander des choses. Là je vous répète ce que j'ai dit, on va regarder avec bienveillance la proposition du Conseil National, mais ce n'est pas aussi simple que ce que l'on pense. Pour l'instant, je n'ai pas les éléments pour vous dire oui ou non, je vous dis : regardons.

M. le Président.- Très bien, on en reparlera.

Ce soir, je crois que l'on ne peut pas aller plus loin, mais on en reparlera au premier trimestre 2019.

Monsieur LOBONO, une autre intervention ?

M. Franck LOBONO.- Merci, Monsieur le Président.

Oui encore un point, s'il vous plaît, concernant les produits de cessions.

Ce n'est pas une demande mais plus une remarque. Vous dire que c'est rare qu'une ligne budgétaire puisse provoquer un sourire. Cette fois-ci, elle le provoque dans le bon sens, puisque les soultes obtenues sont fléchées comme des sommes qui vont permettre d'acquérir des appartements, des F2 cette fois. Je fais allusion à la soulte qui a été obtenue grâce à la désaffectation du 3-5, quai KENNEDY selon les accords avec le Gouvernement.

Grâce à cette négociation, on va pouvoir obtenir entre 8 et 10 appartements selon les prix. Nous avons déjà visité, avec l'Administration des Domaines, un certain nombre d'appartements dans différents endroits en Principauté, on doit en rediscuter au niveau du Conseil National, nous allons essayer d'aller assez vite pour faire en sorte que peut-être ces appartements arrivent à rejoindre le lot de la prochaine Commission de janvier. Ce serait formidable mais je crois que ce que l'on doit retenir ce soir, avec ces lignes qui sont clairement identifiées, c'est que, à l'avenir, cela devienne un principe et, je l'ai entendu dans le discours du Ministre d'Etat, que dès que l'on aura des surdensifications de désaffectations, l'on puisse traduire cela de façon

très concrète en appartements, c'est une très bonne chose. C'est un des éléments qui contribuera à une petite solution parmi les autres solutions de ce grand plan logement, sur lequel nous devons tous travailler ensemble pour l'avenir.

M. le Président.- Oui, sur ce sujet, j'ai noté et apprécié dans la réponse du Ministre d'Etat au rapport de la Commission des Finances, que le Gouvernement disait que c'était important d'acquérir des appartements de standard traditionnel dans les Domaines, dans les opérations donc privées ou, à défaut, de se servir des soultes pour acquérir des logements de standard traditionnel dans le privé.

J'insiste là-dessus, car si on veut l'équité entre Monégasques, il est important que l'on essaye d'avoir des appartements de standard identique, en tous les cas qui se rapprochent de la même qualité, de la même surface, sinon on crée des disparités qui peuvent être mal vécues ou mal ressenties par les Monégasques. Donc, merci de l'avoir précisé et vous savez que c'est ce que nous pensons tous, au Conseil National.

Encore une intervention Monsieur LOBONO ?

M. Franck LOBONO.- Oui, merci Monsieur le Président.

Ce sera la dernière sur les recettes.

Au sujet du secteur protégé. Je passe du sourire à l'immense satisfaction cette fois, concernant la proposition de loi n° 239 qui va être transformée. Je tenais à vous remercier de votre retour sur ce sujet. On sait grâce à cela que nous allons dessiner le futur secteur protégé de la Principauté, nous allons mieux protéger les locataires, on va confier le secteur protégé à l'Etat et on va enfin libérer les propriétaires de cette lourde tâche pour laquelle, on l'a bien convenu ensemble, n'était plus de leur rôle. Je l'ai déjà dit, ce sera sans doute la fin d'un conflit qui a opposé depuis tellement d'années les propriétaires aux locataires.

On attend maintenant, – il reste un peu de délai – le retour sur l'autre proposition de loi qui est complémentaire de la n° 239, je parle de la proposition de loi n° 242 qui a deux objectifs. Le premier, qui est de créer une allocation complémentaire de loyer pour les petits propriétaires, principalement avec une limite minimale de 300 m². Le deuxième, la contrepartie qui consiste à réintroduire, dans le secteur protégé, un certain nombre d'appartements qui ont été oubliés par la loi actuelle, qui sont soumis

à la loi mais qui ne sont pas soumis à l'obligation.

Tout le bénéfice de cette deuxième proposition de loi, c'est de permettre aux propriétaires de toucher le juste revenu de leur bien en location, mais également de réintroduire dans le secteur protégé la centaine d'appartements qui, aujourd'hui, sont disponibles et malheureusement pas loués dans ce secteur.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur LOBONO.

Est-ce que sur ce premier chapitre « Domaine immobilier » au sein des Produits et Revenus du domaine de l'Etat, il y a d'autres interventions ?

Oui j'en vois une, Monsieur Franck JULIEN.

M. Franck JULIEN.- Merci, Monsieur le Président.

Avec 37,7 M€, assurément, les parkings publics sont une source de recettes importantes pour l'Etat mais malheureusement pour ce service, il ne dispose pas de la possibilité d'accéder aux recettes qu'il génère et force est de constater que les technologies mises à disposition par les prestataires privés des agglomérations voisines sont plus avancées que celles dont nous disposons à Monaco. C'est la raison pour laquelle nous avons accueilli avec grand plaisir la nouvelle d'une remise à niveau de certains parkings, laquelle inclut un système d'aide au guidage sur place. Si j'en crois mon utilisation récente du parking de la place des Moulins, je pense que lorsque la rénovation sera terminée, ce sera une vraie réussite.

Nous encourageons donc vivement le Gouvernement à poursuivre cet effort et donc à généraliser ces mises à niveau sur les parkings qui le nécessitent.

Par contre, quelques petits efforts pourraient être accomplis sur la qualité des informations diffusées sur les matériels urbains, notamment sur le nombre de places disponibles, qui ne sont pas toujours cohérentes. De même, une amélioration du système de reconnaissance des plaques permettrait de fluidifier la sortie des différents parkings. Si je prends l'exemple du parking de la Mairie de Beausoleil, cette fonctionnalité existe et fonctionne même avec des plaques minéralogiques monégasques. Je ne doute pas que les services de Madame GRAMAGLIA auront à cœur de résoudre les quelques petits problèmes que je viens d'évoquer. Je ne m'étais pas concerté avec Monsieur le Président, je vais moi aussi citer Monsieur BEAUMARCHAIS : « *Sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur* » et ayant eu la liberté

de blâmer, il faut donc considérer que mon éloge liminaire n'en était que plus flatteur et sincère.

M. le Président.- Merci, Monsieur JULIEN.

Nous écoutons à présent Madame GRAMAGLIA.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Monsieur JULIEN, nous avons eu l'occasion d'en parler lors d'une réunion dont la thématique portait exclusivement sur les parkings. Effectivement, il y a des améliorations à faire, on travaille beaucoup avec Monsieur Frédéric GENTA dans le cadre de la *smart city*, sur les problématiques liées aux places. Il est vrai, qu'il y a un problème lié à la syntaxe de nos plaques d'immatriculation, comme a pu vous l'expliquer mon Directeur des Parkings. On y travaille également.

Merci.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention sur ce point A – Domaine Immobilier du Chapitre 1, je vous propose, Monsieur le Secrétaire Général, de passer à la partie suivante de ce chapitre.

M. le Secrétaire Général.-

B - MONOPOLES	
1) MONOPOLES EXPLOITES P/ETAT	
021.100 : REGIE DES TABACS (CF ANNEXE p51)	16 000 100

M. le Président.- Pas d'intervention. On continue.

M. le Secrétaire Général.-

021.300 : POSTES-TELEGRAPHES (CF ANNEXES p52 ET p53)	16 750 000
---	------------

M. le Président.- Pas d'intervention. On continue.

M. le Secrétaire Général.-

021.400 : O.E.T.P.(CF ANNEXE p54)	2 477 000
-----------------------------------	-----------

M. le Président.- Suivant.

M. le Secrétaire Général.-

021.500 : PUBLICATIONS OFFICIELLES (CF ANNEXE p55)	1 356 500
--	-----------

M. le Président.- Pas d'intervention. On continue.

M. le Secrétaire Général.-

021.900 : EAUX - EXTENSION DU RESEAU	5 000 000
---	-----------

2) MONOPOLES CONCEDES	
031.101 : S.B.M.	32 850 000

M. le Président.- Sur la S.B.M., Monsieur le Président de la Commission des Finances.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Relancer les jeux et les replacer au centre du projet de développement de la Société des Bains de Mer est un axe majeur du programme de notre majorité. Nous le soutenons avec détermination depuis notre élection lors des réunions de la Commission Tripartite entre le Gouvernement, le Conseil National et les dirigeants de la S.B.M..

Les jeux sont le cœur historique de l'activité de la S.B.M. et permettent, avec un rôle social, l'emploi de nombreux compatriotes. La S.B.M. doit donc conserver son rôle de fleuron économique et social de la Principauté. Parmi les mesures que nous avons demandées pour favoriser la relance des jeux, nous avons obtenu l'ouverture d'une école des jeux et que des moyens nouveaux soient affectés au budget marketing, ainsi que la création de postes afin d'améliorer les invitations et l'accueil des clients.

Nous l'avons déjà dit, nous appelons de nos souhaits la tenue d'écoles des jeux régulières, chaque année idéalement, pour faire face aux futurs départs à la retraite, assurer le maintien de bonnes conditions de travail pour les employés par des effectifs suffisants et conserver l'excellence de l'accueil et du service dans les casinos de Monaco. Nous avons demandé au Gouvernement que les remises effectuées aux clients ne soient plus prises en compte dans la base de la redevance, ce qui permettra à la Société d'octroyer des remises plus importantes à la clientèle, comme cela se pratique dans d'autres casinos et qui est un élément important d'attractivité pour les joueurs.

Merci au Gouvernement, parce que c'est avec une grande satisfaction que nous avons pris connaissance de l'accord de principe du Gouvernement pour une période d'essai de trois ans et qui débiterait au 1^{er} avril 2019. Nous sommes confiants dans le fait que cette nouvelle mesure aura un effet positif sur les résultats des jeux.

Parallèlement, nous pensons qu'il est nécessaire de développer les tournois pour les joueurs ainsi que les événements exceptionnels, afin de les fidéliser et attirer une nouvelle clientèle. Nous ne manquerons pas de soutenir toutes les initiatives stratégiques qui ont pour objectif de relancer les jeux.

Monsieur le Président, si vous m'autorisez, je voulais juste également me réjouir et remercier le Gouvernement et la S.B.M. s'agissant de la décision récente de la S.B.M. de confier le marché du transport des clients ou groupement de professionnels monégasques. C'est bien là un exemple de la politique sociale ambitieuse et respectueuse de nos spécificités par la S.B.M., le respect de la priorité nationale dans le recours aux prestataires par l'ensemble des sociétés concessionnaires et, bien sûr, sur les sociétés dont l'Etat est l'actionnaire majoritaire. C'est fondamental.

Nous sommes donc clairement satisfaits de cette nouvelle récente et serons attentifs à l'application de ces mesures de manière générale et dans tous les domaines par les sociétés concernées. Il était temps que la S.B.M. montre l'exemple en matière de priorité nationale, c'est une mesure qui va donc dans le bon sens.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci Monsieur SEYDOUX.

La parole est à la Vice-Présidente, Madame Brigitte BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais poursuivre sur la S.B.M., dans la continuité des propos de mon collègue, Balthazar SEYDOUX.

Dans la réponse que le Gouvernement a faite au rapport de la Commission des Finances, il est fait état de l'absence d'un besoin de recruter à ce jour, que la S.B.M. justifie sur la base du nombre d'heures travaillées et la plus grande polyvalence du personnel. Toutefois, ainsi que nous avons pu l'évoquer en Commission Tripartite, les employés de jeux ont

accompli de nombreuses heures pendant l'été afin de faire face à la surcharge de travail, ce qui tend à démontrer un besoin de personnel supplémentaire. Nous espérons que la polyvalence prévue dans la nouvelle convention collective ne vienne pas nuire aux conditions de travail du personnel, ni surtout à l'accueil de la clientèle.

Lors de nos réunions tripartites, nous avons ainsi sensibilisé le Gouvernement sur le respect de la convention collective et en particulier sur les règles en matière de plages de repos et de prévisions de plannings.

Par ailleurs, j'aimerais revenir sur la formation. Cette dernière doit être attractive pour les salariés de la S.B.M. et déboucher sur des promotions pour ceux qui s'investissent le plus avec succès. Les employés de jeux de nos casinos sont des professionnels, il faut que la S.B.M. leur donne des perspectives motivantes qui les poussent à s'investir davantage.

Enfin, sur les parcours professionnels, la S.B.M. doit assurer la sécurisation de ces parcours et respecter le principe constitutionnel de la priorité nationale pour tous les emplois et à tous les niveaux, et l'Etat actionnaire, bien sûr, doit y veiller. Le Gouvernement peut compter sur ce point sur le plein soutien du Conseil National.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci Madame la Vice-Présidente.

Y-a-t-il d'autres interventions sur la S.B.M. ? Oui, Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Oui, brièvement.

L'Hôtel de Paris va être fini dans pas longtemps, le One Monte Carlo également, l'inauguration est prévue en février prochain, si je ne me trompe pas. Les locaux commerciaux sont quasiment tous loués et donc cela montre une chose, c'est que la diversification n'est pas un gros mot et que si ces décisions n'avaient pas été prises en temps utile par les responsables, eh bien l'avenir serait sans doute moins radieux qu'il ne peut être aujourd'hui présenté à la presse et à nous-mêmes.

Evidemment, Madame et Monsieur, vous avez raison, l'activité des jeux est le cœur de la S.B.M. mais pour autant, je voudrais aujourd'hui rappeler que depuis 6 ans que je suis élu, il n'y a pas une année où je n'ai entendu critiquer cette diversification

sur le thème de l'immobilier qui allait être une très mauvaise chose. Je crois qu'au contraire, c'est une bonne chose et d'ailleurs, j'encourage les gens de la S.B.M., le Président-Directeur Général, à aller encore plus loin notamment en se diversifiant, en exportant davantage les marques de la S.B.M. qui, elles, sont d'une grande qualité et qui devraient permettre de générer de nouveaux gains à l'extérieur, et en même temps, d'envoyer nos jeunes, ceux qui pourraient rentrer à la S.B.M., se former à l'extérieur. C'était un peu le pari qui avait été fait quand nous avons fait rentrer de nouveaux actionnaires notamment du monde asiatique.

Je crois que nous avons tous quelque chose à y gagner. Je crois qu'il y a une concertation générale et un accord qui est en train de se faire et c'est une bonne chose.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur GRINDA.

En ce qui nous concerne, nous n'avons jamais critiqué l'idée d'investir dans l'immobilier. Ce que nous avons critiqué, c'est la disproportion, ces dernières années, entre les investissements immobiliers, l'énergie, le temps consacrés à l'immobilier et en parallèle, la baisse de l'intérêt des dirigeants pour les jeux. Mais les choses évoluent. Alors c'est très bien qu'il y ait des investissements immobiliers, à condition que l'on donne aussi les moyens aux jeux de se développer, que l'on investisse aussi, non pas seulement dans la pierre - et c'est très intéressant la pierre parce que ça ramènera des recettes à l'entreprise - mais ce n'est pas la pierre, l'immobilier, qui va créer beaucoup d'emplois intéressants pour les Monégasques et les gens du Pays, ça générera très peu d'emplois et des emplois probablement peu qualifiés. C'est évidemment, et vous l'avez dit aussi Monsieur GRINDA, dans le cœur de métiers des jeux que se situe l'avenir de l'emploi, en tous les cas d'une majorité d'emplois de qualité pour les Monégasques et pour les résidents.

Ce que nous avons critiqué, c'est vrai, ces dernières années, c'est une trop grande exclusivité donnée à l'attention et aux investissements pour l'immobilier. Mais nous constatons, nous l'avons dit aussi, depuis un certain temps, depuis plusieurs mois, que Monsieur CAMIA, le nouveau Directeur des Jeux et, je veux croire - avec bien sûr les interventions du Gouvernement et du Conseil National élu en février 2018, qui a toujours placé la relance des jeux au cœur de ses priorités pour la S.B.M. - je veux croire que les choses sont en train de changer dans le bon sens.

En ce sens, on va se rejoindre, au fond, pour dire qu'aujourd'hui on constate, à juste titre, Madame BOCCONE-PAGES l'a longuement développé, je n'y reviens pas, des actions de relance des casinos avec des tournois, avec des événements importants et exceptionnels, avec des créations de postes dans le service marketing, dans les postes chargés de l'accueil des clients et de la prospection de nouveaux clients. Je crois que nous sommes sur la voie d'un bon équilibre. Et tant mieux, vous avez raison, si à partir de l'année prochaine, les recettes de ces investissements immobiliers vont rentrer dans les caisses.

Je rappelle quand même, pour tempérer notre enthousiasme, que compte tenu des 700 M€ investis par l'entreprise - malgré le très bon taux de rentabilité de la location des commerces et d'une partie, déjà, du One Monte-Carlo - il va falloir quand même de nombreuses années pour rembourser ces investissements, mais qui sont pour autant justifiés.

Madame AMORATTI-BLANC, nous vous écoutons.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Comme chaque année, je vais reparler du Mood's et de l'offre qui avait été découverte l'an dernier concernant le Hard Rock Café. Est-elle toujours d'actualité ? Car, *a priori*, on n'a pas vu de travaux qui ont été engagés. La clientèle qui était ciblée par le Hard Rock Café n'est pas du tout la même que celle du Mood's, alors y aurait-il un autre établissement du même type que le Mood's qui pourrait ouvrir soit à cet emplacement ou un autre ? Chaque fois, vous rappeliez la difficulté qu'avait la S.B.M. d'exploiter un tel établissement sans en supporter une charge financière assez conséquente. Donc, fort de l'expérience du Mood's, est-ce que vous pensez adapter, dans le futur, un établissement à peu près similaire et en tirant les conséquences de ce qu'il s'est passé avec le Mood's pour pouvoir permettre à nos résidents, aux Monégasques, aux jeunes et aux moins jeunes comme nous, de pouvoir assister à ces concerts de musique *live* où toute la population s'y retrouvait ? Je pense que c'est important.

Est-ce qu'il n'y a pas une obligation d'animation qui doit être proposée par la S.B.M. ? Qu'en est-il ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur CASTELLINI, nous vous écoutons.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* Ecoutez, en effet votre question ne me surprend pas mais c'est peut-être ma réponse qui vous surprendra parce que je vais essayer de varier un peu sur un thème bien connu.

Ce que j'ai envie de vous dire ce soir, en revanche, par rapport aux années précédentes, va beaucoup plus dans le sens de ce que vous souhaitez, parce que, premièrement, cela me semble tout à fait légitime, ça fait partie de l'obligation d'animation que la Société a en Principauté.

Surtout grâce aux discussions que nous avons pu avoir avec vous depuis maintenant 8 ou 9 mois, la Société se voit attribuer une remise sur les remises, puisqu'elle ne sera plus tenue de payer la redevance sur l'argent qu'elle ne perçoit pas des joueurs. Ça semble aller dans le sens souhaité par tous mais comme je l'ai dit en séance privée, je pense que des contreparties pourraient être obtenues. En tous les cas, elles ne me sembleraient pas illégitimes et, dans l'obligation qui est celle de la Société que d'animer la ville et de proposer justement une animation musicale ou culturelle, avoir une offre comme celle du Mood's, indépendamment de ce que ça a pu coûter par le passé, ça a sans doute beaucoup moins coûté que la ristourne sur les ristournes ou la remise sur les remises. Donc, ça c'est mon sentiment.

Je pense qu'il faut rechercher, peut-être pas à cet emplacement-là, ça rejoint la première partie de votre question. Aujourd'hui à l'heure où nous parlons, le projet de Hard Rock Café est toujours d'actualité. Je pense que ce sont des difficultés liées à la transformation de cet espace qui est un peu compliqué étant donné qu'il est enterré et que, pour avoir une activité de restauration, il y a des questions, notamment d'extraction et autres, qui se posent.

Les études de la personne et du groupe qui souhaite implanter à cet endroit-là un Hard Rock Café se poursuivent. Maintenant, il faudrait qu'à un moment ou un autre, et je suis assez d'accord avec vous, une offre se concrétise, que des travaux puissent démarrer, qu'un loyer puisse être payé et que cet endroit-là soit à nouveau actif et propose une offre de restauration complémentaire à ce qu'il se fait par ailleurs en Principauté.

Si ça ne devait pas se faire, devrait d'autant plus être reposée la question à la S.B.M. d'une activité du type Mood's à cet endroit précis. Mais une fois encore, pour moi, l'un et l'autre ne doivent pas être mutuellement exclusifs. Il peut y avoir une offre type

Hard Rock Café si les études démontrent qu'elle est envisageable à cet endroit-là, mais il faudrait peut-être trouver quelque chose d'autre, ailleurs, parce que ça a du sens. Vous avez raison de souligner que l'on vieillit tous, les dames peut-être moins que les messieurs, en tous les cas ça se voit moins, mais je pense que tout cela doit être revisité à la lumière des remises sur les remises. Cela ne me semblerait pas absurde.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie, Monsieur le Conseiller et je suis très heureuse de vous poser la question à chaque fois, puisque pendant des années je n'ai pas eu ce type de réponse et donc, je suis ravie qu'il y ait un changement et que l'on puisse s'orienter vers un nouveau lieu de musique *live* comme l'était le Mood's.

Je vous remercie.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* Très sincèrement, je pense que l'élément déclencheur a été la réflexion, et y compris au niveau de la Société, que nous avons eue ensemble par rapport à ce non-paiement de la redevance sur les remises.

Parce qu'en effet l'attractivité de la Société pour ses clients, passe aussi par une animation musicale et culturelle. A partir de là, justement, comme c'est le cas en été, ça peut être le cas avec le concert de Laura PAUSINI au moment des fêtes, avec une clientèle en l'occurrence plus particulièrement transalpine, mais avec d'autres concerts ou d'autres artistes, ça peut être des joueurs d'autres parties du monde, ça rapporte donc c'est pour moi plus qu'une dépense, c'est un investissement. Ça fait partie également du cahier des charges de la Société et aujourd'hui, si l'Etat fait un effort, la Société peut peut-être aussi envisager de faire un effort ou en tous les cas de poursuivre la réflexion, pas uniquement sur des bases économiques où ce serait perçu comme une dépense au niveau du cahier des charges et des obligations qui pèsent sur elle, pour l'animation culturelle en Principauté.

M. le Président.- Nous nous réjouissons tous de ce nouveau sujet de consensus entre le Gouvernement et le Conseil National. Effectivement, j'ai les chiffres en tête et vous devez les avoir aussi, l'année dernière c'est 2 M€ de redevances que la S.B.M. ne paiera pas dans le prochain exercice et le déficit du Mood's donné par les dirigeants de la S.B.M., en année d'exploitation, c'était 1 M€. Ils obtiennent deux fois

plus que ce que coûtait le Mood's. Donc, je crois que tous les Monégasques et tous les résidents vont être maintenant dans l'espoir de voir rouvrir une salle de musique *live* par la S.B.M..

Nous porterons donc ensemble cette demande auprès du Président et des dirigeants de la S.B.M.. Un vrai espoir que l'on y arrive.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* Une relance marketing des jeux qui doit être appréciée de manière globale et ceci en fait partie. Alors peut-être que c'est l'heure tardive qui me fait tenter, mais c'est aussi la question de Monsieur GRINDA, en parallèle, entre la stratégie de la Principauté au niveau de ses activités financières et notamment de l'échange d'informations et de la stratégie qui peut être celle de la S.B.M..

Quand on évoque la place financière monégasque, on se dit une chose. Dans le monde dans lequel nous vivons, il faut se concentrer sur ce que l'on sait faire, le savoir-faire de cette place financière, c'est le *private banking*. C'est de proposer les meilleurs services de *private banking* possibles à une population résidente en Principauté. Maintenant, au vu de l'expérience et de la diversification que la place a acquise en matière de gestion de fonds d'investissements, de *private equity* et *hedge fund*, elle a aussi la capacité de rayonner bien au-delà de ses frontières et, là encore, on peut proposer la marque « Monaco » pour des clients dans des zones du monde qui sont beaucoup moins stables, dans des zones du monde où, au contraire, justement, le fait de transmettre l'information, d'être transparent est vu comme un plus et donc de se concentrer sur son corps de métier. Cela n'empêche pas d'envisager de se diversifier et de proposer des prestations à l'extérieur.

Et pour la S.B.M. le fait de se concentrer sur son corps de métier, notamment sur les jeux, sur l'impulsion de M. CAMIA, n'empêche pas la possibilité de regarder à l'extérieur des frontières et d'exporter la marque « Monaco » et de faire rayonner l'image de la Société et de la Principauté.

Mais avant tout, comme la place financière se concentre sur la banque privée pour les résidents, ça ne semble pas non plus inopportun que la S.B.M. se concentre sur les jeux, pour les personnels concernés et les résidents ou pas. Toutes les personnes qui veulent venir jouer dans les Casinos de Monte-Carlo, qui y habitent ou pas. C'était osé mais je l'ai fait.

M. le Président.- Merci, Monsieur CASTELLINI.

Nous sommes en tous les cas d'accord sur la stratégie de la S.B.M. telle que vous la décrivez. Monsieur ROSE a demandé la parole, puis Monsieur ROBINO.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

Une simple précision, puisque j'étais un petit peu proche de la Direction Générale au moment du Mood's, pour vous dire que le Mood's a énormément souffert du fait qu'il avait été, à la base, conçu pour les riches touristes. Or, en fait, il n'a jamais attiré les touristes, parce que l'on ne va pas à Monte-Carlo pour le Mood's, on peut y aller pour le Sass' ou le Jimmy'z, ou pour un tas d'autres choses, mais on n'y va pas pour le Mood's.

Donc, avec une exploitation adaptée, rien ne dit qu'un Mood's moderne perdrait 1 M€ par an, je tiens vraiment à le dire. Une exploitation adaptée à la population, y compris aux riches résidents avec une façon de faire et d'être qui correspondrait et qui serait assumée, serait quelque chose qui pourrait faire un Mood's rentable. Ce n'est pas du tout une malédiction d'avoir un Mood's qui perd 1 M€ par an, c'est vraiment important de le dire.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROSE.

Nous écoutons à présent, Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Juste une remarque sur la S.B.M..

Bien évidemment, l'antagonisme de la diversification que nous avons pu dénoncer était, dans le fait que l'on voyait les efforts de la société se porter sur la part immobilière.

En fait, les jeux sont quand même une part très importante de cette société, ils le sont à double titre et c'est pour cela qu'on en parle. Ils le sont car ils donnent des emplois aux Monégasques, c'est vrai, mais le sont aussi parce que ce sont les jeux qui génèrent la redevance et que si les jeux sont relancés, cette redevance sera d'autant plus importante et donc les recettes de l'Etat seront, bien évidemment, d'autant plus importantes. Je crois qu'il est important de relancer cette branche historique et cruciale de la S.B.M..

M. le Président.- Absolument d'accord.

S'il n'y a plus d'intervention sur la Société des Bains de Mer, nous allons...oui Monsieur GRINDA ?

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

C'est mon heure, 23 heures 30, je revis !

Deux choses. Tout à fait d'accord avec M. Guillaume ROSE sur ce qu'il a dit sur le Mood's, il n'y a pas de fatalité. Effectivement, il y a peut-être un ciblage qui n'était pas juste au départ, qui était sans doute correct pour ceux qui l'ont imaginé mais qui n'était, finalement, pas bon et qu'il faut rectifier. Donc, on est tous bien d'accord là-dessus, il y a certainement quelque chose à jouer.

Oui, l'immobilier, cher Monsieur ROBINO, ramène également de l'argent en Principauté et de la TVA. On ne peut pas avoir fait ce procès pendant des années et aujourd'hui dire : « Oui, finalement, tout va bien ».

Je vous dis ce que j'ai toujours dit pendant cinq ou six ans. C'est-à-dire que cette diversification était une bonne chose, que les gens aient eu le sentiment que les jeux étaient abandonnés, je peux très bien le concevoir, mais il me semble que depuis que le Directeur des Jeux est nommé, M. CAMIA – il n'est pas nouveau puisque ça fait trois ans qu'il est là – on voit sensiblement la différence et on ne peut que s'en réjouir. La S.B.M. vivait sur un actif immobilier vieillissant, sur un actif hôtelier vieillissant et sur une activité des jeux qui ne marchait plus et qui était due sans doute à différents effets fiscaux internationaux qui empêchaient certaines personnes de venir en Principauté.

Je ne vais pas en dire plus sur le sujet, ça ne sert à rien. Je crois maintenant que nous sommes tous d'accord pour dire que ça va dans le bon sens.

Je vous remercie.

M. le Président.- Enfin, on a une petite nuance quand même.

Chacun se fera une opinion, mais je crois que ce n'est pas que la crise internationale, ce ne sont pas que les problèmes de contrôles fiscaux internationaux qui ont fait reculer les jeux, c'est aussi et on le maintient, c'est notre analyse, un certain désintérêt des dirigeants de l'entreprise pour les jeux. Tout simplement parce que tout leur temps, toute leur énergie, toute leur attention, tous leurs investissements étaient consacrés à l'immobilier. C'est notre point de vue, c'est aussi celui de la grande majorité des employés de jeux et des compatriotes qui travaillent dans les casinos et tout ne va pas bien pour autant.

Je tiens à dire qu'il y a encore des choses à faire, et que le recul des jeux est bien là. Nous avons perdu 150 emplois depuis 10 ou 15 ans et on a beaucoup reculé dans les recettes des jeux de table. Nous sommes en début de redressement, il y a des investissements nouveaux, c'est bien la preuve que l'on pouvait faire bien mieux. D'ailleurs, puisqu'aujourd'hui la S.B.M. réinvestit davantage dans les créations d'emplois d'agents prospecteurs, d'hosts qui reçoivent les clients, dans les budgets marketing, dans les invitations, c'est bien la preuve qu'on n'a pas fait assez ces dernières années.

Aujourd'hui, on veut une entreprise équilibrée, et tant mieux si dans les années qui viennent, la S.B.M. bénéficie des retours sur cet investissement. Même si cela rapporte 30 ou 40 M€ par an, je vous rappelle que l'entreprise a investi 700 M€, donc c'est intéressant mais ce n'est pas demain la veille que le retour sur investissement va être réalisé par l'entreprise.

Le financement de cet investissement est considérable. Ne nous réjouissons pas seulement en pensant que l'immobilier c'est la panacée absolue, et puis surtout, je le répète, cela va créer quel type d'emploi, Monsieur GRINDA ? Alors, je n'ai rien contre les quelques emplois peu rémunérés qui vont être liés à la gestion de ces immeubles, mais enfin, vous conviendrez avec nous que ce n'est pas l'avenir que l'on souhaite pour tous les futurs jeunes employés. C'est quand même encore dans les casinos que l'on trouve des emplois à forte valeur ajoutée, des emplois de qualité, bien rémunérés pour les Monégasques. C'est cela que nous avons toujours dit et que nous continuons à affirmer ce soir.

Monsieur ROSE, nous vous écoutons.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

Excusez-moi, je ne voudrais pas être désagréable avec mon collègue et ami Jean-Louis GRINDA, juste pour dire qu'il y a une erreur quand même fondamentale dans le discours que tient mon ami GRINDA. C'est que le parc hôtelier de la S.B.M. n'est pas vieillissant, nous avons un nouvel Hôtel de Paris qui est neuf, nous avons un Hôtel Hermitage qui a été rénové il y a cinq ans, nous avons un Monte-Carlo Bay qui a treize ans et qui est en rénovation permanente et un Monte-Carlo Beach qui a été rénové entièrement il y a moins de dix ans. En fait, concrètement, du point de vue de l'offre hôtelière de la S.B.M., celle-ci n'est pas vieillissante. L'Hôtel de Paris a vieilli avant d'être rénové, c'était le seul qui vieillissait vraiment puisque tout le reste a vraiment

bien été entretenu sur ces douze dernières années.

Le problème, c'est que lorsque nous sommes à l'extérieur ou quand on parle à la presse, il peut échapper le fait que le parc hôtelier de la S.B.M. soit vieillissant alors que concrètement, c'est notre principal atout sur la scène internationale touristique.

M. Jean-Louis GRINDA.- On ne va pas débattre inutilement de cela entre nous. Vieillissant global, parce que l'Hôtel de Paris est en travaux depuis trois ans, pas plus que ça. Vous avez dit vous-même que les restaurations étaient quand même relativement récentes et quand j'emploie le mot « vieillissant » il est au sens large, il y a aussi un coût hôtelier qui est très important et qui n'a rien à voir avec le coût hôtelier d'une entreprise hôtelière « normale ». On ne va pas faire le débat là-dessus mais cela fait partie du dossier.

M. le Président.- Sur la S.B.M. toujours, Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Oui, mon cher Jean-Louis, je t'ai bien entendu et je suis d'accord avec toi. L'Hôtel de Paris méritait d'être rénové, les suites n'étaient plus à la hauteur, tous les grands palaces européens ont été rénovés, la question n'est pas là. Tu le sais très bien, pendant des années, nous avons eu des réponses concernant les jeux qui étaient quasiment nulles. Il n'y avait pas de réponse à un plan marketing, à un plan de relance, on avait toujours cette perspective du renouvellement du parc immobilier, du développement de ses activités, le One Monte-Carlo. Tous les moyens ont été mobilisés là-dessus, on a pu constater depuis un à deux ans, depuis la nomination du nouveau Directeur des Jeux, une tentative de relance qui, aujourd'hui, se concrétise avec des moyens qui sont donnés, une stratégie marketing qui commence à s'affiner et là où j'insiste, ce sont bien les revenus des jeux qui assurent à l'Etat des revenus par le biais de la redevance.

Je crois qu'il y a un double intérêt : des emplois de qualité comme l'a dit le Président, dans les jeux pour nos compatriotes, des revenus pour l'Etat au travers de la redevance. Donc, nous avons tout intérêt de relancer ce secteur d'activités en parallèle aux autres, mais pas au parallèle aux autres, on n'a pas à le sacrifier.

M. le Président.- C'est bon, nous sommes d'accord.

Je vous propose, Monsieur le Secrétaire Général de passer à la ligne suivante.

M. le Secrétaire Général.-

031.102 : PRETS SUR GAGE	170 000
--------------------------	---------

M. le Président.- On continue.

M. le Secrétaire Général.-

031.103 : CONCESSIONS RADIOS	309 000
------------------------------	---------

M. le Président.- Ligne suivante, Monsieur le Secrétaire Général.

M. le Secrétaire Général.-

031.104 : MC RADIO	122 000
--------------------	---------

M. le Président.- Pas de remarque, on continue.

M. le Secrétaire Général.-

031.105 : TELE MONTE-CARLO	148 000
----------------------------	---------

M. le Président.- S'il n'y pas d'intervention, on continue.

M. le Secrétaire Général.-

031.106 : MONACO TELECOM	7 033 000
--------------------------	-----------

(Rires dans l'hémicycle)

M. le Président.- Monaco Telecom, je vous promets, je n'avais pas tourné la tête, j'allais donner la parole à Monsieur Franck JULIEN, notre grand spécialiste de ce dossier, le Président de la Commission pour le Développement du Numérique, Monsieur JULIEN.

M. Franck JULIEN.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur Balthazar SEYDOUX en a parlé dans son rapport, Monsieur le Ministre lui a répondu, j'en ai moi-même parlé dans mon intervention de politique générale, je ne vais peut-être pas m'appesantir sur le sujet.

Juste une précision, même si nous sommes tous d'accord sur le fait que les récentes discussions vont dans le bon sens, il est aussi évident que, par manque de temps, on ne soit pas allé aussi loin que l'on aurait pu aller sur les sujets moyen terme et long terme, donc ce n'est pas du tout un jugement sur ce qu'il adviendra, c'est juste que nous ne sommes pas allés au bout des discussions et que dès le mois de janvier, on reprendra les discussions en cours.

Néanmoins, sur ce sujet, je voudrais, Madame et Messieurs les membres du Gouvernement, vous dire que je ne vous apprendrai pas que le Conseil National est souvent une caisse de résonance et que cette caisse de résonance peut servir à amplifier certains signaux faibles qui auraient pu passer inaperçus.

Récemment, un de ces signaux faibles a pris une ampleur qui m'a surpris car il se base sur ce que je considère, à titre personnel, comme une *fake news*. En effet, un certain nombre de compatriotes se sont émus sur la dangerosité potentielle des ondes 5G. A titre amical, je ne peux que leur conseiller de davantage se méfier des ondes émises par leur portable plutôt que celles du réseau mobile. Mais cette réponse, je ne peux la faire qu'à titre personnel ou amical, elle n'engage en rien le Conseil National et encore moins le Gouvernement et donc la réponse à cette crainte ne peut venir que de l'exécutif et donc de votre Gouvernement, Monsieur le Ministre d'Etat. Tout en précisant que loin de moi l'idée, néanmoins, de nier la souffrance réelle des personnes qui se déclarent électro-sensibles car ceci est vraiment un tout autre débat. Mais je ne peux que vous encourager, Monsieur le Ministre d'Etat, à communiquer sur le sujet, en disant que oui, vous avez accordé à Monaco Telecom la possibilité de déployer un réseau 5G. Non, le Gouvernement ne joue pas les apprentis sorciers avec la santé de ses résidents, vous l'avez-vous-même déploré lorsqu'on a abordé le projet de loi, n° 973, sur la diffamation et l'injure, on aura malheureusement de plus en plus, à gérer des *fake news*, il faut apprendre à les gérer et à y répondre, on peut le regretter mais c'est ainsi qu'évolue notre société.

M. le Président.- Monsieur le Ministre va vous répondre.

M. le Ministre d'Etat.- Alors très rapidement, parce que je trouve, Monsieur JULIEN, que vous avez fourni d'excellents éléments de langage, donc on les reprendra.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre intervention sur Monaco Telecom, ligne suivante.

M. le Secrétaire Général.-

031.108 : SMEG	2 100 000
----------------	-----------

M. le Président.- On continue.

M. le Secrétaire Général.-

031.109 : CONCESSION FREQUENCE SATELLITE	205 000
--	---------

M. le Président.- On continue.

M. le Secrétaire Général.-

031.110 : PARI MUTUEL URBAIN - LOTO	1 800 000
--	-----------

M. le Président.- Ligne suivante.

M. le Secrétaire Général.-

031.111 : SMA/UIOM VENTE PROD. ENERGIE	110 000
---	---------

M. le Président.- La SMA, oui Monsieur GRINDA, vous avez la parole.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Question traditionnelle que j'avais abordée avec Madame GRAMAGLIA.

Où en êtes-vous, Madame le Ministre, quant à l'appel d'offres ou du cahier des charges pour notre nouvelle usine de traitement des déchets ?

M. le Président.- Alors pendant que Madame GRAMAGLIA cherche ses notes, je vous rappelle que l'on s'est retrouvé il n'y a pas très longtemps, il y a quelques semaines, en Commission pour étudier avec Madame GRAMAGLIA et ses équipes, le projet d'implantation de l'usine de valorisation des déchets.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Nous avons effectivement, Monsieur le Président, eu une Commission Plénière d'Étude sur ce sujet et c'est dommage que vous n'ayez pu y assister, Monsieur GRINDA. Nous avons repensé le concept même de l'usine de valorisation des déchets qui ne sera pas, *in fine*, reconstruite sur son emplacement actuel, ni sur un emplacement qui avait été imaginé à l'époque, sur un terrain foncier qui n'appartenait pas à l'État, mais donc sur un foncier qui appartient à l'État et qui sera le dernier terrain des délaissés SNCF, c'est-à-dire l'îlot Charles III.

Nous avons choisi un urbaniste coordinateur qui a beaucoup travaillé là-dessus, et déjà participé à la création et à la construction d'une usine de valorisation des déchets. Nous l'avons convié à cette présentation un petit peu complexe, sachant que nous avons retravaillé toute l'implantation de Charles III. Aujourd'hui, nous finalisons les études, qui sont assez longues, de restructuration de tout ce quartier. Je rappelle que c'est un terrain qui se situe à l'entrée de ville de la Basse Corniche sur lequel arrive, également, le flux du tunnel routier Albert II. Ces contingences nécessitent un gros travail de préparation car il ne s'agit pas simplement d'une surface libre sur laquelle on peut planter cette usine n'importe où.

Le dossier de consultation sera prêt pour être lancé à la mi-2020. Concomitamment nous avançons sur le projet de consultation d'entreprise, l'autre étant déjà finalisé mais avait été fait pour la reconstruction de l'usine d'incinération sur le site actuel. Nous repartons de zéro, avec un schéma complètement différent qui nous permet d'avancer dans la structuration de ce dernier îlot, notamment en matière de schéma de circulation..

Nous lancerons l'appel d'offres mi-2020 avec une intégration finale des interactions avec le socle mi-2021. Nous espérons choisir le lauréat de cet appel d'offres début 2022 et commencer les travaux de cette usine au premier semestre 2023.

L'objectif étant que fin 2025, nous pourrions mettre en service cette nouvelle usine de valorisation des déchets. Je ne dis pas une usine d'incinération parce que je rappelle que l'on s'était engagé à faire un appel d'offres ouvert et donc, c'est ce qui va être fait, pour pouvoir ensuite, dans un deuxième temps, à partir de 2026, procéder à la destruction de l'usine d'incinération actuelle.

M. Jean-Louis GRINDA.- Ma question ne portait pas sur la localisation puisque j'avais bien suivi malgré mon absence...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Ma réponse non plus, elle ne portait pas que sur la localisation.

M. Jean-Louis GRINDA.- Oui je sais mais je fais un peu comme vous, je fais un petit développement. Ma question ne portait que fondamentalement sur la technologie. Bien évidemment, que vous la mettiez là ou là, ce qui m'intéresse c'est la technologie, c'est de savoir que l'on exclut l'incinération du nouveau système, c'est ça qui m'intéresse et rien d'autre pour l'instant.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Nous nous sommes engagés à faire un appel d'offres ouvert à toutes les technologies mais nous ne nous sommes jamais engagés à exclure la technologie de l'incinération.

M. Jean-Louis GRINDA.- Oui, alors là je me lève. Attendez, c'est bien pour cela que je ne suis pas d'accord. Je vous demande d'exclure l'incinération, ensuite la localisation, ce n'est plus mon problème mais le vôtre. Vous le faites très bien d'ailleurs, mais la question n'est pas là. Moi, je vous demande, en tant qu'élu, depuis six ans maintenant, d'exclure l'incinération de la technologie future, c'est tout. Vous me dites aujourd'hui, on ne l'exclura pas, nous en prenons acte. Mais c'est bien dommage.

M. le Président.- Monsieur le Ministre d'État.

M. le Ministre d'État.- Oui, c'est dommage, Monsieur GRINDA, mais il faut faire avec la réalité, il n'y a pas d'autre réalité que la réalité. Pour l'instant, l'incinération est quelque chose de suffisamment performant pour que ce ne soit pas exclu. En revanche et ça, ça peut peut-être vous intéresser, il y a maintenant – et on travaille là-dessus avec les services de Marie-Pierre GRAMAGLIA – des technologies qui récupèrent le CO2 sur la technique de la photosynthèse pour en faire de l'oxygène et ça c'est très révolutionnaire, vous en seriez épaté. Donc, non, on ne peut pas exclure l'incinération et je confirme ce que dit Marie-Pierre GRAMAGLIA, l'appel d'offres sera ouvert. On verra ce que nos

filets ramèneront et puis on choisira, évidemment avec vous, ce qui sera le plus adapté à nos besoins. Étant entendu que l'on fera ce qu'il faut pour que si c'était l'incinération, les fumées ou les gaz dégagés ne posent aucun problème de santé publique.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Juste une petite précision, il y a eu il y a quelques jours, il y a eu un article dans Nice-Matin sur une étude faite par la France sur les rejets de l'usine d'incinération de l'Ariane qui disait qu'il n'y avait aucun problème de santé publique.

M. Jean-Louis GRINDA.- Bientôt, vous allez nous dire que c'est recommandé !

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Je n'ai pas dit ça.

M. le Président.- Sur un sujet aussi important, j'ai un mot à dire, mais je vois que plusieurs collègues demandent la parole.

Monsieur JULIEN puis Monsieur SEYDOUX et puis Monsieur ROSE. Dans cet ordre-là, Monsieur JULIEN.

M. Franck JULIEN.- Merci, Monsieur le Président.

Ce que j'avais retenu de la présentation qui nous avait été faite par Madame GRAMAGLIA et ses services, c'est que l'on aboutirait très probablement à un mix de technologies et que la part de l'incinération devrait être la plus faible possible, mais qu'à l'heure actuelle, les éléments qui étaient en votre possession, vous ne pouviez pas l'exclure, et que très probablement le mix fera qu'elle sera à sa partie la plus congrue possible sans que vous n'ayez la possibilité de l'exclure totalement. C'est ce que j'avais compris de la présentation.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Oui tout à fait. C'est pour cela que l'on ne peut pas l'exclure. On va lancer l'appel d'offres d'ici deux ans et de nouvelles technologies auront peut-être évolué. Nous sommes vraiment ouverts mais on ne peut pas se bloquer en excluant l'incinération.

M. le Président.- Oui, Monsieur SEYDOUX.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

J'imagine bien que le Gouvernement utilisera dans l'appel d'offres, les techniques les moins nuisibles, les plus écologiques sachant qu'il y aura un lycée à côté. Donc je fais confiance au Gouvernement pour utiliser la technique la moins néfaste, sachant qu'il y aura une réalité et il faudra prendre, à ce moment-là, la technique qui permettra de traiter nos déchets – j'espère tout haut –. Nous avons encore deux-trois ans et il y aura peut-être des techniques qui permettront d'éviter l'incinération. Mais on parlera de cela dans trois ans, je pense que le Gouvernement a, évidemment, conscience de cela et que nous allons tous dans le même sens sur ce sujet de santé pour Monaco et pour nos enfants qui seront juste à côté. Merci.

M. le Président.- Monsieur ROSE.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

Désolé, en fin de soirée, je deviens un peu désagréable. Mais en fait, je voudrais réitérer ce que j'ai dit. On nous a présenté le projet extrêmement intéressant, urbanistiquement, prodigieusement intégré et vraiment d'un très bel intérêt esthétique d'usine d'incinération, Monsieur GRINDA n'était pas là ce soir-là, d'usine de traitement des déchets, l'Unité de Valorisation Énergétique (UVET) et je voulais réitérer mon inquiétude. C'est-à-dire et je pense que les Conseillers Nationaux seront d'accord avec moi, je n'aimerais pas que l'on me dise : « voilà, on a trouvé quelque chose de magnifique dans cet espace-là, c'est parfait et là il n'y a vraiment que l'incinération qui tient ».

Donc, nous vous faisons confiance pour trouver une méthode intéressante, comme le Ministre vient de l'évoquer, par exemple. Mais attention de ne pas mettre la charrue avant les bœufs et de ne pas construire une structure qui accueillera cette usine et cette structure et que, par un étrange hasard, ne pourra jamais accueillir qu'un format d'usine d'incinération. C'est cela qui nous inquiète, de notre côté. Merci.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Je vous rappelle que la boîte qui est destinée à accueillir cette future usine de traitement des déchets est beaucoup plus importante en volume et en structure que celle qui existe actuellement, justement pour pouvoir

s'adapter. Pour gagner de la place, rappelez-vous, il a été prévu qu'il y ait un grand socle sur tout l'ilot avec une énorme cheminée, une énorme boîte qui monte pour ne pas justement se limiter.

Les différentes technologies ne seront pas un problème pour intégrer cette boîte. Par ailleurs, je rappelle que les déchets traités dans cette nouvelle usine représenteraient 30 000 tonnes maximum.

Selon tous ces paramètres, la boîte qui est prévue devrait être, d'après les spécialistes, largement suffisante pour les différentes technologies, par rapport à notre tonnage de déchets qui est aujourd'hui de 45 000 tonnes. Je vous rappelle que les 15 000 tonnes de la CARF, d'ici quelques temps, ne seront plus traitées en Principauté de Monaco. De plus, nous travaillons activement sur un tri des déchets beaucoup plus important et donc on devrait réduire notre tonnage de déchets, et ce malgré une extension du territoire. La limite, en tous les cas, est un maximum de 30 000 tonnes.

M. le Président.- Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- J'aimerais bien être compris et ne pas faire de surenchère, Madame GRAMAGLIA. Il va sans dire que vous n'avez certainement pas l'intention de faire du mal à qui que ce soit en assurant la promotion d'une mauvaise technologie. Je ne l'ai jamais pensé. Je suis bien certain et je connais la sensibilité du Ministre d'Etat sur le sujet, que vous, également Monsieur le Ministre d'Etat, vous n'avez aucune volonté de faire quelque chose qui serait nuisible à qui que ce soit. Bien évidemment, l'intérêt général prévaut.

Reconnaissez quand même et je suis bien placé pour en parler, vu comme on nous a baladé sur ce sujet depuis six ans, car vous étiez là, Madame, quand on nous a raconté que c'était arbitré, c'était plié, que c'était fait et qu'il n'y avait plus à discuter. Or, le dossier a quand même sérieusement évolué. Le rôle des Conseillers Nationaux, je suis un Conseiller National, mes collègues Mesdames et Messieurs le sont également. C'est égal de faire remonter une sensibilité de la population sur un sujet qui est extrêmement prégnant aujourd'hui, c'est comme cela. Je sais bien que vous allez faire du mieux possible, peut-être même le moins mal, on verra bien, car il faudra arbitrer à un moment donné, mais il faut quand même accepter que, dans notre rôle, et c'est ce que vient de dire Guillaume ROSE ainsi que le Président de la Commission des Finances, nous soyons plus qu'attentifs à ce sujet qui n'a, d'ailleurs, à mon avis, que trop duré.

Maintenant, il a trop duré c'est une bonne nouvelle, puisque justement c'est pour faire quelque chose de mieux que ce qui était prévu.

M. le Président.- Merci.

Oui, Monsieur Jacques RIT souhaitait s'exprimer, mais...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Vous avez tout à fait raison, Monsieur GRINDA. On n'a pas traîné mais quand on vous disait que c'était plié, ce n'était pas parce qu'il n'y avait aucune autre possibilité, mais parce que l'actuelle usine d'incinération, sur une durée prolongée de dix ans, a un coût d'entretien qui est de 35 M€, que nous nous voulions éviter de dépenser. C'est pour cela que l'on voulait se dépêcher. A partir du moment où l'on a dépassé le cap et qu'on a dû modifier notre GER (Gros Entretien Résiduel), nous avons dû envisager des travaux importants. Nous avons demandé une étude approfondie à la SMEG pour savoir quelle était la durée de vie de l'usine et à quel coût nous pouvions la prolonger.

Cela nous a permis d'avancer et de travailler sur d'autres solutions qui seront peut-être, à l'avenir, et là je vous rejoins, plus positives.

M. le Président.- Monsieur Jacques RIT sur ce sujet.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Je n'avais pas l'intention d'intervenir sur un sujet sur lequel nous avons été largement informés lors de la réunion en Commission. En tous les cas, en l'état actuel des choses, le reste est à venir.

Je suis fasciné par ce qui se passe à chaque fois, par la dérive de la discussion. Telle la fourmi glissant inexorablement dans le cône de sable construit par le fourmilion, l'écu se précipite tête première dans un discours technologique qu'il ne maîtrise pas. Je pense que pour recadrer les choses, nous, élus, pouvons exiger, ce n'est pas un terme sympathique, demander fermement au Gouvernement de nous fournir, le moment venu, des chiffres comparatifs sur ce qui existe en la matière, dans les différents pays, les chiffres de pollution éventuelle provoquée par les installations que l'on nous propose et là, effectivement, on peut « s'éclater » et débattre. Par exemple, avoir la même hantise, excusez-moi

Monsieur GRINDA, mais avoir la même hantise de l'incinération que s'il s'agissait du devenir de notre dépouille charnelle un jour, non, ça me dépasse.

M. le Président.- Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Monsieur RIT vous confondez incinération et *crématorium*...

(Rires dans l'hémicycle)

M. Jean-Louis GRINDA.- Ça ne va pas, c'est l'heure sans doute, il est minuit. Monsieur le Président, je vous rends la parole parce que je crois qu'il est inutile que l'on ait une prise de bec. Cela dit, Monsieur RIT, s'il fallait être un spécialiste en tout pour être Conseiller National, on ne serait pas nombreux dans cet hémicycle.

M. le Président.- Je voudrais dire que je pense sincèrement qu'il existe un consensus entre tous les élus du Conseil National sur ce sujet. Au fond, ce que les Monégasques et les résidents attendent de nous, c'est de demander au Gouvernement d'éviter si possible l'incinération, qui est quand même un processus le moins populaire et le moins apprécié par les résidents d'une ville. Le Gouvernement s'est engagé à tout faire pour rechercher, si possible, d'autres technologies. Si cela ne s'avérait pas possible, parce qu'il y a un principe de réalité, il faudra qu'il le démontre et, là, le débat, Monsieur GRINDA et Monsieur RIT, sera ouvert.

Mais en revanche, ce qui est absolument certain, le Gouvernement s'y est engagé, c'est que rien ne doit être épargné pour rechercher la technologie la plus performante et la plus moderne. Il y aura des investissements importants à réaliser, quelle que soit la technologie que l'on retiendra à la fin. Ces investissements sont pleinement justifiés parce qu'il s'agit de la qualité de l'air et d'un sujet éminemment sensible au sein de la population.

Je résume, le Gouvernement s'est engagé et je crois que nous sommes tous d'accord : 1° - à tout faire, si possible, pour éviter l'incinération ;

2° - si ce n'était pas possible, à nous démontrer pourquoi et alors effectivement, on verra bien, les experts parleront et on sera bien obligé d'écouter l'avis des experts. Et dans ce cas-là, il faudra que le Gouvernement fasse tout ce qui doit être fait, quel que soit le coût, pour assurer, à Monaco, l'usine la plus performante et la plus sécurisée d'Europe.

Rendez-vous, si j'ai bien compris, dans un certain nombre d'années, puisque l'appel d'offres, c'est pour 2021, voire 2022 et le choix également pour 2021 ou 2022. On va terminer rapidement sur le chapitre 1, Monsieur le Secrétaire Général.

M. le Secrétaire Général.-

031.115 : SAM DES PORTS	12 700 000
-------------------------	------------

M. le Président.- Alors sur les ports, je vois deux mains se lever, Madame DITLOT puis Monsieur NOTARI.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Je serai très brève. Monsieur le Ministre, nous entendons souvent parler d'augmentation significative du prix de base de l'anneau dans les ports de Monaco. Cela amènerait les propriétaires de petites embarcations, souvent des Monégasques, à craindre des tarifs trop élevés pour leur bourse. Si d'aventure ces tarifs devenaient trop importants dans le Port Hercule ou de Fontvieille, les propriétaires modestes de petits bateaux pourraient-ils être accueillis dans le port de Vintimille, faute de n'avoir plus les moyens de payer un ancrage devenu trop cher pour eux, chez eux ?

M. le Ministre d'Etat.- On n'en est pas là, Madame. À ma connaissance il n'y a pas de discussion sur le prix des anneaux et Marie-Pierre GRAMAGLIA cite, à chaque fois, qu'il y a eu une discussion sur le prix des anneaux, une tentative de blocage du port par les mêmes propriétaires d'anneaux. Donc, je ne vais pas prendre l'engagement de ne jamais plus augmenter le prix des anneaux, mais ce n'est pas une priorité du Gouvernement pour le moment.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Je rappelle que le prix des anneaux pour les bateaux appartenant à des personnes de nationalité monégasque est moins cher qu'une place de parking à l'année. Donc, je pense que l'on a de la marge pour l'augmentation.

Mme Michèle DITLOT.- Ce sont souvent des peurs pour le futur, mais si vous me rassurez.

M. le Président.- Monsieur NOTARI, vous avez la parole.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président. Nous en avons déjà parlé en réunion privée et je vais être aussi assez bref.

Nous avons été interpellés justement par les propriétaires de petits bateaux.

(Rires dans l'hémicycle)

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* C'est quoi un petit bateau pour vous, Monsieur NOTARI ?

M. Fabrice NOTARI.- Des petites embarcations.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Mais quel métrage ? Combien de mètres ? Parce que c'est une question importante.

M. Fabrice NOTARI.- Cinq à sept mètres, on va dire.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Quatorze mètres pour vous, c'est déjà un gros bateau.

M. Fabrice NOTARI.- Ça devient déjà un bateau conséquent. Mais effectivement, vous avez fait beaucoup de choses pour les gros bateaux. En revanche, eux, ils nous ont interpellés car ils ont eu des problèmes de sécurité sur certains pontons, il y a des fêtards qui ont abîmé certaines petites embarcations. Il faudrait peut-être faire des protections un peu plus grandes avec des portails, des vidéos, des rondes et voir quelques éléments de sécurité à rajouter. Ils ont aussi des problèmes de stationnement, il y a des éléments qui vont être livrés bientôt, des parkings...

(Rires dans l'hémicycle)

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Je pense que c'est l'heure, Monsieur NOTARI !

M. le Président.- C'est toujours compliqué quand le fou rire commence.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Je vais peut-être commencer à répondre à la première partie de la question, pour vous laisser le temps de récupérer et de me poser la deuxième partie. Effectivement, pour les problèmes de sécurité, nous avons vu avec la S.E.P.M. et nous sommes en train de sélectionner un modèle de barrière pour interdire l'accès des différents petits pontons Certains le regrettent car ils ne pourront plus circuler devant les bateaux pour les regarder mais le choix a été fait pour des mesures de sécurité, de mettre devant chaque panne des barrières, des sortes de portails et la S.E.P.M va renforcer ses rondes.

M. le Président.- Merci.

M. Fabrice NOTARI.- Très bien, je vous remercie. Je voulais juste intervenir sur la ligne suivante car il n'y aura pas d'intervention sur la ligne suivante...

(Rires dans l'hémicycle)

M. le Président.- Je donne la parole à Monsieur LOBONO. Je reviens vers vous juste après. Monsieur LOBONO, sur les ports.

M. Franck LOBONO.- Merci, Monsieur le Président.

La petite plaisance est propice à la bonne humeur, c'est une bonne chose. Juste un mot sur la petite plaisance et les pontons. C'est plutôt une bonne nouvelle, je pense, qu'il y ait des portails, on peut le regretter de façon plus philosophique parce que se balader sur un ponton c'est agréable. Quand on voit le nombre d'actes d'incivilité qui, malheureusement, se développent et la proximité des bars, autour du port, fait qu'il y a de plus en plus d'actes d'incivilité et que les gens vont, en sortie de bars, finir la soirée sur les pontons, on le regrette mais c'est une réalité.

Aujourd'hui, je voudrais vous dire qu'en termes de surveillance des pontons et de tout le port Hercule, il n'y a plus de Police Maritime le soir, il y a un gardien non motorisé, qui surveille tout le port, ce qui me paraît bien peu pour un bassin qui accueille plusieurs milliards à flots, c'est un peu disproportionné, me semble-t-il.

M. le Président.- Oui, Madame GRAMAGLIA, je vous en prie.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Je sais que la S.E.P.M. veut recruter des surveillants privés...

M. Franck LOBONO.- J'ai eu une discussion hier soir sur le ponton avec un gardien...

*(Rires dans l'hémicycle
Intervention hors micro, inaudible)*

M. Franck LOBONO.- Pour l'heure, il n'y a pas de barrière mais on va y remédier et c'est une très bonne chose. Il y a un surveillant pour tout le bassin, c'est peu.

M. le Président.- Est-ce que Monsieur NOTARI essaie une dernière tentative ?

M. Fabrice NOTARI.- Alors, je voulais parler des énergies - développement durable.

M. Franck LOBONO.- Je n'avais pas fini sur les ports !

(Rires dans l'hémicycle)

M. Fabrice NOTARI.- Sur les énergies et développement durable, il n'y a pas d'inscription et donc, je relève simplement que ce doit être un secteur qui, malheureusement pour l'environnement, n'est pas très actif.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Ce n'est pas la bonne ligne, on le verra plus tard.

M. Fabrice NOTARI.- Comme il n'y a plus de recettes, je pense que c'est quelque chose qui devrait être mis en place ou être plus actif. Merci.

M. le Président.- Monsieur LOBONO, alors très rapidement, une dernière intervention sur les ports.

M. Franck LOBONO.-Toujours sur les ports. On avait évoqué le problème de wifi. Parce qu'aujourd'hui, il y a un accord avec Monaco Telecom et la S.E.P.M. pour la diffusion d'un wifi qui n'est clairement pas adapté à la petite plaisance puisque l'on est sur un wifi qui est revendu par la S.E.P.M. avec des tarifs qui sont totalement déraisonnables pour le quotidien, pour les utilisateurs lambda, les petits plaisanciers.

En discutant avec Monaco Telecom, ils me disent que l'on pourrait faire quelque chose de beaucoup plus simple et de beaucoup plus abordable. Il y a, d'une part, un effort à voir et, d'autre part, à considérer peut-être une différence entre les résidents annuels des ports des riches étrangers qui viennent avec un yacht quelques jours par an à Monaco.

M. le Président.- Merci, Monsieur LOBONO.

Nous passons à la dernière ligne, au dernier sous-chapitre du chapitre 1, Monsieur le Secrétaire Général.

M. le Secrétaire Général.-

C - DOMAINE FINANCIER	
041.100 : PRODUITS DU DOMAINE FINANCIER (CF ANNEXE p56)	20 382 500
TOTAL C - DOMAINE FINANCIER	20 382 500

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention sur cette partie. Je vais mettre ce chapitre premier aux voix. Nous votons donc pour les produits. Monsieur le Secrétaire Général, on vous écoute.

M. le Secrétaire Général.-

CH.1- PRODUITS & REVENUS DU DOMAINE DE L'ETAT	
A - DOMAINE IMMOBILIER	
011.100 : DOMAINE IMMOBILIER (CF ANNEXE p47)	75 501 000
011.200 : PARKINGS PUBLICS (CF ANNEXE p48)	37 714 400
011.400 : PRODUITS DE CESSIONS	16 565 000
TOTAL A - DOMAINE IMMOBILIER	129 780 400

B - MONOPOLES	
1) MONOPOLES EXPLOITES P/ETAT	
021.100 : REGIE DES TABACS (CF ANNEXE p51)	16 000 100
021.300 : POSTES-TELEGRAPHES (CF ANNEXES p52 ET p53)	16 750 000
021.400 : O.E.T.P. (CF ANNEXE p54)	2 477 000
021.500 : PUBLICATIONS OFFICIELLES (CF ANNEXE p55)	1 356 500
021.900 : EAUX - EXTENSION DU RESEAU	5 000 000
TOTAL 1) MONOPOLES EXPLOITES P/ETAT	41 583 600
2) MONOPOLES CONCEDES	
031.101 : S.B.M.	32 850 000
031.102 : PRETS SUR GAGE	170 000
031.103 : CONCESSIONS RADIOS	309 000
031.104 : MC RADIO	122 000
031.105 : TELE MONTE-CARLO	148 000
031.106 : MONACO TELECOM	7 033 000
031.108 : SMEG	2 100 000
031.109 : CONCESSION FREQUENCE SATELLITE	205 000
031.110 : PARI MUTUEL URBAIN - LOTO	1 800 000
031.111 : SMA/UIOM VENTE PROD. ENERGIE	110 000
031.112 : SMA/UIOM VENTE PROD.VAPEUR	900 000
031.115 : SAM DES PORTS	12 700 000
TOTAL 2) MONOPOLES CONCEDES	58 447 000
TOTAL B - MONOPOLES	100 030 600

C - DOMAINE FINANCIER	
041.100 : PRODUITS DU DOMAINE FINANCIER (CF ANNEXE p56)	20 382 500
TOTAL C - DOMAINE FINANCIER	20 382 500
TOTAL DU CHAPITRE CH.1 - PRODUITS & REVENUS DU DOMAINE DE L'ETAT	250 193 500

M. le Président.- Ça valait le coup que l'on s'arrête un long moment sur ces 250 M€, ce n'est certes pas négligeable.

Avis contraires ? Pas d'avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstentions.

Le chapitre premier est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté ;
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC
M. Pierre BARDY, Mmes Corinne BERTANI,
Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO
Mme Michèle DITTLLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Nöelle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA,
Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU, Fabrice NOTARI,
Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Pierre VAN KLAVEREN
et Stéphane VALERI
votent pour)*

M. le Président.- Il est minuit et 7 minutes, donc nous allons lever la séance.

Je vous rappelle que nous nous retrouverons, jeudi 13 décembre, à 17 heures. On reprendra donc, au chapitre 2 des recettes, intitulé « Produits et recettes des services administratifs ».

Je vous souhaite une bonne nuit à toutes et tous.

La séance est levée.

—
(La séance est levée à minuit 7 minutes).
—



imprimé sur papier recyclé

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

